LES 30 FAUSSES CROYANCES DES GENS DE LA JÂHILIYYAH À NOTRE ÉPOQUE

Abû Mûsâ al Gharîb

@ParcelleDeTawhid

Tik Tok / X / Telegram / Youtube

Les 30 fausses croyances des gens de la jâhiliyyah à notre époque

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Seigneur de l'univers ! Que la prière et le salut soient sur Son Messager, le véridique, l'honnête, notre Prophète Muḥammad ﷺ, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Certes, les gens de la jâhiliyyah affiliés à l'Islam possèdent des caractéristiques et des croyances propres. Allah (‘azza wa jal) en a mentionné de nombreuses dans le Coran, comme l'imitation des ancêtres ou encore le rejet de la vérité sous prétexte que seule une poignée d'individus la suivent.

Muḥammad ibn ‘Abd al Wahhâb a écrit son fameux « Masâ'il al jâhiliyyah » (Les questions relatives à l'époque de l'ignorance) en abordant ce sujet. Quant au livre ci-présent, je l'ai composé en ayant à l'esprit qu'un peu moins de trois siècles se sont écoulés depuis son ouvrage sur les caractéristiques des gens de la jâhiliyyah, d'où la nécessité d'une œuvre plus en corrélation avec les circonstances contemporaines.

J'ai souhaité disposer pour le lecteur dans ce livre tout ce qui permettra avec l'aide d'Allah de répondre aux imams égareurs qui n'ont cessé ces dernières années de diffamer l'Islam, essayant de faire passer cette religion pour ce qu'elle n'est pas.

Je me suis donc appuyé sur mon expérience de vie en dâr al kufr (France) pour présenter au lecteur « Les 30 fausses croyances des gens de la jâhiliyyah à notre époque » qui est une oeuvre dont le but est de recenser les 30 idées reçues les plus adoptées par les égarés affiliés à l'Islam aujourd'hui.

Ainsi, j'ai remarqué qu'il n'y a aucun mushrik affilié à l'Islam à notre époque qui ne souscrive pas au moins à quelques-uns des 30 propos que je réfuterai, voire beaucoup souscrivent à la plupart, qu'Allah nous en préserve !

Je demande à Allah, l'Omnipotent, Celui qui exauce les invocations, de faire en sorte que cet ouvrage puisse réjouir les yeux de mes frères et sœurs en Islam, et puisse ouvrir les yeux des mushrikîn pour qu'ils reviennent à la vraie religion dont ils se sont écartés.

1/ On ne doit pas sortir de l'Islam l'ignorant qui commet du shirk majeur, il faut d'abord lui faire l'établissement de la preuve.

Cette fitnah s'est généralisée à notre époque, et même pire, à savoir que certains vont jusqu'à dénier que les adorations vouées à autre qu'Allah soient du shirk. Quant à ceux qui reconnaissent cela sans faire le takfîr des individus qui le commettent sous prétexte qu'on ne leur a pas fait l'établissement de la

preuve, nous leur disons de manière prosaïque : « Où est votre preuve de cette assertion issue du Coran et de la Sunnah ? » J'ai été moi-même très étonné en feuilletant le livre « La foi : définition, questions, annulatifs » de 'Abdullah al Atharî (dont je conseille vivement la non-lecture) d'y trouver dans le chapitre sur les obstacles au takfîr : « L'ignorance, est excusable comme sur les sujets subtils [du shirk] et non excusable comme sur les choses évidentes du polythéisme [...]. Selon les Gens de la Sunnah, l'ignorance est une excuse temporaire liée à l'absence de certaines conditions, si ces conditions sont présentes à nouveau, l'ignorance n'est alors plus une excuse ».

Quelles sont ces conditions ? Que les gouverneurs Sa'ûd autorisent à faire le takfîr du mushrik ? Ou alors l'O.N.U ? Comme quand Saddam Ḥussein respectait son traité sur l'interdiction d'envahir un pays étranger, et que son parti Baas ne lui causait aucun tort (pour les savants du sultan), ni même l'instauration des lois humaines ou les boucheries…et que le jour où il voulut envahir le Koweït, son immunité cessa, et il devint alors pour eux un mécréant apostat, un baasiste socialiste et un ṭâghûṭ.

Pour revenir au pseudo-savant al Atharî, ne pense pas que j'ai dissimulé les preuves qu'il rapporte pour appuyer son avis sur l'excuse de l'ignorance. Je t'ai écrit l'essentiel du sous-chapitre sur le sujet, et dans les quelques lignes du livre que j'ai omis de recopier pour éviter d'aller trop en longueur, il n'y a pas un seul argument du Coran et de la Sunnah qui corrobore son mensonge ! 'Abdullah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) avait dit vrai dans son propos : « Apparaîtront des gens qui jugeront les choses avec leurs avis personnels, et cela causera la démolition de l'Islam ». [La croyance authentique]

Voici donc quelques preuves qui permettront avec l'aide d'Allah de réfuter ce propos :

🔷 « Et si l'un des associateurs (mushrikîn) te demande asile, accorde-le lui afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas ». [trad. S9V6]

On voit ici que le fait de ne pas savoir n'est pas une excuse (dans le shirk), et qu'Allah a appelé le demandeur d'asile « mushrik » même s'il ne sait pas, et même s'il n'a pas encore entendu la parole d'Allah, alors que dire de ceux qui ont accès à elle pendant des années et qui tombent dans le shirk par ignorance ?

🔷 « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [Muḥammad] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le ṭâghût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement ». [trad. S4V60]

Muḥammad ibn 'Abd al Wahhâb a dit : « Ce verset est descendu sur deux hommes qui se sont disputés. L'un d'eux a dit : « Allons prendre pour juge le Prophète ﷺ » tandis que l'autre a dit : « Plutôt chez Ka'b ibn al Ashraf (le juif) ». Puis ils sont partis chez 'Umar (qu'Allah l'agrée) et le premier des deux hommes lui a raconté l'histoire. Il a dit à l'homme qui n'était pas satisfait du jugement du Prophète ﷺ : « Est-ce vrai ? ». Il répondit : « Oui ». Alors 'Umar le frappa de son épée et le tua ». [Kitâb at Tawḥîd]

On voit dans ce récit qu'au moment où 'Umar ibn al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a su avec certitude que l'hypocrite avait commis du shirk en voulant se référer à la loi du ṭâghût, il lui a appliqué la peine de l'apostat et n'a pas dit : « Il a peut-être commis du shirk par ignorance, je ne peux pas faire son takfîr avant de lui établir la preuve ».

🔷 « Et il y a des Messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des Messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire, et Allah a effectivement parlé à Mûsâ. En tant que Messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des Messagers, il n'y ait pour les gens point d'argument devant Allah, Allah est Puissant et Sage ». [trad. S4V164-165]

🔷 « Dis : « L'argument décisif appartient à Allah. S'il avait voulu, certainement il vous aurait tous guidés (sur le droit chemin) » ». [trad. S6V149]

Ar Rabî' ibn Anas a dit en commentant : « Il n'y a pas d'argument pour quelqu'un qui a désobéi à Allah et a commis du polythéisme envers Lui, mais c'est Allah qui détient la preuve irréfutable contre Ses serviteurs ». [As sirâj al munîr 1/457]

🔷 « Il guida une partie, tandis qu'une autre partie a mérité l'égarement parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés et ils pensent qu'ils sont bien guidés ! » [trad. S7V30]

At Ṭabarî commente : « Ils l'ont fait par ignorance de l'erreur dans laquelle ils se trouvent, tout en croyant être dans la bonne voie et suivre la vérité, pensant que ce qu'ils font est juste. Cela constitue l'une des preuves les plus évidentes de l'erreur de ceux qui prétendent qu'Allah ne punit personne pour un péché qu'il a commis ou un égarement qu'il a adopté, sauf s'il l'a fait après avoir su qu'il s'agissait d'une erreur et qu'il l'a fait par obstination envers son Seigneur. Car si cela était vrai, il n'y aurait aucune différence entre le groupe égaré qui croit être guidé et le groupe guidé. Pourtant, Allah a fait une distinction entre leurs noms et leurs statuts dans ce verset ». [Tafsîr at Ṭabarî 12/388]

🔷 « Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et à l'appui desquels Allah n'a fait descendre aucune preuve. Le

pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite, mais la plupart des gens ne savent pas ». [trad. S12V40]

Ibn Kathîr a dit à propos de « mais la plupart des gens ne savent pas » : « À cause de cela, la plupart d'entre eux sont des associateurs ». [Tafsîr Ibn Kathîr]

On voit ici que l'ignorance n'empêche pas le takfîr, mais plutôt elle le cause.

🔷 « Dis : « Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants en œuvre ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien » ». [trad. S18V103-104]

At Ṭabarî a dit en explication : « Allah a visé par Sa parole toute personne qui accomplit un acte qu'elle pense juste, croyant par cela obéir à Allah et obtenir Son agrément, alors qu'en réalité, par cet acte, elle provoque la colère d'Allah et s'écarte de la voie des croyants, tels les moines, prêtres et gens semblables, de ceux qui s'adonnent à un effort prolongé dans leur égarement. En dépit de leurs actes et de leur assiduité, ils sont, vis-à-vis d'Allah, des mécréants, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent ». [Tafsîr at Ṭabarî 15/427]

Ibn Mandah dit de son côté : « Voici la preuve que le mujtahîd qui se trompe dans la connaissance d'Allah et de Son Unicité est semblable à celui qui s'oppose volontairement. Allah, tabâraka wa ta'âla, a dit en parlant de leur égarement et de leur opposition : [S18V103-104]. 'Alî ibn Abî Ṭâlib lorsqu'on l'interrogea au sujet de ceux dont les œuvres sont les plus vaines a dit : « Ce sont les mécréants parmi les Gens du Livre. Leurs premiers membres étaient sur la vérité, puis ils ont associé à leur Seigneur, innové dans leur religion et introduit de nouvelles pratiques. Ils se rassemblent donc dans l'égarement tout en pensant être sur la guidée, et ils s'efforcent dans le faux tout en pensant être dans le vrai. Leurs efforts dans la vie d'ici-bas sont vains alors qu'ils croient bien agir » ». [Kitâb at Tawḥîd Ibn Mandah 1/314]

🔷 « Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui n'ont aucun pouvoir d'intercession, à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause ». [trad. S43V86]

L'intercession dans l'au-delà n'appartenant qu'aux musulmans à l'exception des mécréants, ce verset est donc une clarification de la nature de ces musulmans qui disposeront de l'intercession, ils sont ceux qui témoignent de la vérité (l'Islam) « en pleine connaissance de cause », ainsi ce verset est une preuve que sans connaissance de cause, on ne dispose pas du pouvoir d'intercession et seuls les mécréants sont dépourvus de ce pouvoir.

At Ṭabarî a dit : « « à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité », c'est-à-dire : celui qui unifie Allah, L'adore Lui seul, et Lui obéit, en connaissance et certitude de Son Unicité et de la véracité de ce qu'ont apporté Ses Messagers ». [Tafsîr at Ṭabarî 20/661]

🔷 « Ô vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres, sinon vos oeuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte ». [trad. S49V2]

Ce verset prouve qu'il est tout à fait possible d'avoir ses œuvres annulées sans même qu'on s'en rende compte, ainsi en est-il de l'ignorant qui commet du shirk, il perd toutes ses oeuvres sans même le savoir.

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Il arrive qu'un serviteur prononce une parole qui attire l'agrément d'Allah, sans même y prêter attention, et Allah, par elle, l'élève de plusieurs degrés. Et il arrive qu'un serviteur prononce une parole qui attire le courroux d'Allah, sans y prêter attention, et il tombe à cause d'elle en Enfer ». [Bukhârî 6478]

On voit ici qu'on peut prononcer une parole de mécréance sans y prêter attention et en pensant que ce n'est pas grave, alors qu'en réalité on ira en Enfer éternellement à cause d'elle.

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque meurt tout en sachant qu'il n'y a de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah entrera au Paradis ». [Muslim 26]

Ce hadith indique par implication que celui qui meurt sans savoir qu'il n'y a de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah n'entrera pas au Paradis.

🔷 Le Prophète a dit : « Celui qui meurt sans rien associer à Allah rentrera dans le Paradis et celui qui meurt en associant quoi que ce soit à Allah rentrera dans le Feu ». [Muslim 93]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Allah (ta'âla) dira à l'homme qui subira le châtiment le plus léger parmi les gens de l'Enfer : « Si tu possédais tout ce qu'il y a sur terre, en ferais-tu une rançon pour te libérer ? » Il dira : « Oui ». Alors Allah dira : « Je t'ai demandé quelque chose de bien plus simple, alors que tu étais encore dans les reins d'Âdam : que tu ne M'associes rien [mais tu l'as fait] » [...] ». [Muslim 2805]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Allah (tabâraka wa ta'âla) a dit : « Ô fils d'Âdam ! Tant que tu M'invoques et que tu places ton espoir en Moi, Je te pardonne ce que tu as fait, sans Me soucier (de la gravité de tes fautes). Ô fils d'Âdam ! Si tes péchés atteignaient les nuages du ciel, puis que tu Me demandais pardon, Je te pardonnerais, sans Me soucier. Ô fils d'Adam ! Si tu venais à Moi avec des fautes emplissant la terre entière, puis que tu Me rencontrais sans rien M'associer, Je viendrais à toi avec autant de pardon ». [Tirmidhî 3540]

Ainsi, il n'y aura nul pardon pour celui qui viendra à Allah avec du polythéisme majeur.

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Certes, si Allah châtiait les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il les châtierait sans leur faire la moindre injustice. Et s'Il leur faisait miséricorde, Sa miséricorde serait meilleure pour eux que leurs œuvres. Et si tu possédais l'équivalent de la montagne d'Uḥud en or et que tu le dépensais dans le sentier d'Allah, Allah ne l'accepterait pas de toi tant que tu ne crois pas au Destin (al Qadar), et que tu ne saches que ce qui t'a atteint n'aurait jamais pu t'éviter, et que ce qui t'a manqué n'aurait jamais pu t'atteindre. Et si tu meurs sans cela, tu entreras en Enfer ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 4/676]

On voit ici que celui qui meurt sans croire au Qadar va en Enfer directement, il n'y a pas d'excuse en raison de l'ignorance, de la mauvaise interprétation et autres sornettes des savants du sultan.

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « [...] Puis Allah, le Très-Haut, eut compassion des gens de l'Unicité (al muwaḥḥîdîn). Il envoya alors un ange de Sa part, avec de l'eau et de la lumière. L'ange entra dans le Feu, et cela ne toucha que ceux qu'Allah voulut, et il ne toucha que celui qui était sorti de ce bas-monde sans avoir rien associé à Allah. Alors il les en fit sortir et les plaça aux abords du Paradis [...] ». [Al ibânah al kubrâ 3/1201]

On voit ici que la sortie du Feu pour les plus grands pécheurs de la Communauté musulmane ne leur sera accordée qu'en vertu du fait qu'ils n'ont pas commis de polythéisme majeur.

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Mon intercession est destinée aux gens auteurs de grands péchés parmi ma Communauté ». [Ash Sharî'ah 3/1213]

Les grands péchés ici représentent ceux qui ne sont pas excommuniants, le Prophète ﷺ a dit : « Chaque Prophète a droit à une invocation exaucée. Tous les Prophètes se sont empressés d'utiliser cette invocation, tandis que moi, j'ai retardé la mienne afin qu'elle soit une intercession (shafâ'ah) pour ma Communauté. Elle atteindra, si Allah le veut, celui qui meurt sans avoir associé quoi que ce soit à Allah ». [Ash Sharî'ah 3/1219]

De plus, al Âjurrî a dit : « Chapitre : Ce qui a été rapporté est que l'intercession est pour ceux qui n'associent pas de partenaires à Allah Tout-Puissant ». [Ash Sharî'ah 3/1218]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Aucun serviteur ne croira tant qu'il ne croira pas au Destin (al Qadar), dans son bien comme dans son mal ». [Ash Sharî'ah 2/797]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Certes, Allah pardonne à Son serviteur tant que le voile (l'obstacle) n'est pas tombé ». Un homme lui demanda : « Ô Messager d'Allah, qu'est-ce que la chute du voile ? » Il répondit : « C'est que l'âme meurt alors qu'elle est associatrice (mushrikah) ». [Musnad Ibn 'Abbas n°953]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Allah (ta'âla) a dit : « Quiconque sait que Je suis celui qui pardonne les péchés, Je lui pardonnerai et Je ne m'en soucierai pas, tant qu'il ne M'associe rien » ». [Kanz al 'ummâl n°253]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « De même que rien ne profite avec le polythéisme, rien ne nuit avec la foi ». [Kanz al 'ummâl n°256]

Ainsi, n'importe quelle bonne action ne profitera pas à son auteur s'il a commis du polythéisme, même par ignorance.

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Lorsque viendra le Jour de la Résurrection, la foi et le polythéisme se présenteront, agenouillés, devant le Seigneur, Il dira alors à la foi : « Pars, toi et les tiens, vers le Paradis » ». [Kanz al 'ummâl n°294]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Il y aura une époque où le muezzin fera l'adhân et un peuple accomplira la prière, alors même qu'ils ne seront pas croyants ». [Kanz al 'ummâl n°31 110]

On voit ici comme à notre époque qu'il est possible qu'un peuple entier pratique certains rites de l'Islam tout en étant ignorant de sa propre mécréance qui empêche ces rites d'être acceptés par Allah ('azza wa jal), j'ai déjà abordé ce sujet en long et en large dans « Le livre des étrangers ».

🔷 'Umar ibn al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il n'y a pas d'excuse pour celui qui a suivi l'égarement en pensant que c'était la guidée, ni pour celui qui a délaissé la guidée en pensant que c'était l'égarement, car en vérité les choses ont été clarifiées, la preuve (ḥujjah) a été établie, et toute excuse a été levée ». [Sharḥ as Sunnah d'al Barbahârî 1/36]

🔷 'Umar ibn al Khattâb (qu'Allah l'agrée) écrivit aux commandants des armées : « Instruisez-vous dans la religion, car nul n'est excusé de suivre une fausseté en pensant que c'est la vérité, ni de délaisser une vérité en pensant que c'est une fausseté ». [Kitâb al 'ilm wal ḥilm d'Ibn Abî Iyyâs p 14]

🔷 « Un homme est venu voir l'Imam Ibn Mas'ûd et a demandé : « Quel est le meilleur des actes ? » L'Imam Ibn Mas'ûd répondit : « La connaissance ». Il posa de nouveau la question et obtint la même réponse, alors il dit : « Vraiment, je te demande quel est le meilleur des actes et tu dis la connaissance ?! » L'Imam Ibn

Mas'ûd dit : « Malheur à toi ! En effet, avec la connaissance d'Allah, peu d'actes ou beaucoup d'actes te seront bénéfiques, mais avec l'ignorance d'Allah, peu d'actes ou beaucoup d'actes ne te seront d'aucun bénéfice » ». [Al jâmi' d'Ibn Wahb n°1181]

🔷 'Abdullah ibn 'Utbah a dit : « Que l'un d'entre vous fasse attention à ne pas devenir juif ou chrétien sans s'en apercevoir ». Ibn Sîrîn a dit : « Nous pensions qu'il faisait référence au verset [dont voici une traduction rapprochée] : « Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens… » ». [Tafsîr Ibn Kathîr]

🔷 'Umar ibn 'Abd al 'Azîz a dit à Ghîlân al Qadarî : « Si tu nies Sa Science [à Allah], tu deviens mécréant ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 4/789]

🔷 'Umârah ibn Zâdhân a dit : « Il m'est parvenu que les qadariyyah seront ressuscités le Jour du Jugement avec les mushrikîn, et ils diront : « Par Allah, nous n'étions pas des polythéistes ! » On leur dira alors : « Vous avez commis du polythéisme sans le savoir » ». [Kitâb as Sunnah de 'Abdullah ibn Aḥmad n°853]

Par Allah, si j'avais mis ce propos sans en rajouter, cela aurait été suffisant, mais celui qui cherche la vérité, une preuve lui suffira, tandis que celui qui cherche ses passions, 1000 preuves ne lui suffiront pas.

🔷 Yaḥyâ ibn Khalaf a dit : « J'étais auprès de Mâlik ibn Anas lorsqu'un homme lui dit : « Ô Abâ 'Abdillah, que dis-tu d'un homme qui dit que le Coran est créé ? » Mâlik ibn Anas répondit : « Tuez-le, il est mécréant » ». [Sharḥ usûl al i'tiqâd 2/345]

🔷 'Abdullah ibn Idrîs a dit à propos de ceux qui affirment que le Coran est créé : « Ils ont menti. Ce ne sont pas des muwaḥḥîdin (monothéistes), ce sont des zanâdiqah (hérétiques). Quiconque prétend que le Coran est créé, a affirmé qu'Allah le Puissant et le Majestueux est créé. Et quiconque prétend qu'Allah l'Exalté est créé, a certes commis le kufr. Ce sont des zanâdiqah, ce sont des zanâdiqah ! » [Kitâb as Sunnah de 'Abdullah ibn Aḥmad n°29]

🔷 Ibrâhîm ibn Ziyâd a dit : « J'ai interrogé 'Abd ar Raḥmân ibn Mahdî en lui disant : « Que dis-tu de celui qui affirme : « Le Coran est créé » ? » Il répondit : « Si j'avais autorité sur lui, je me tiendrais sur un pont, et aucun homme ne passerait sans que je ne l'interroge. Si quelqu'un disait : « Le Coran est créé », je lui trancherais la tête et jetterais sa tête dans l'eau » ». [Kitâb as Sunnah de 'Abdullah ibn Aḥmad n°192]

On voit que ce tâbiʿî considérait celui qui prononçait la parole de la création du Coran directement comme un mécréant, qui devait être exécuté pour sa mécréance, il ne s'est pas abstenu du takfîr en disant : « La personne est peut-être ignorante ».

🔷 Ash Shâfiʿî a dit : « L'Islam ne peut être mêlé au polythéisme, alors que le polythéisme, lui, se mêle au polythéisme. Et l'explication en est que l'Islam et le polythéisme ne peuvent jamais se réunir [chez un individu] ». [Mukhtaṣar al Muzanî 8/257]

🔷 Ar Rabîʿ a dit : « Lorsqu'ash Shâfi'î parla avec Ḥafs al Fard, celui-ci dit : « Le Coran est créé ». Alors ash Shâfi'î lui dit : « Tu as mécru en Allah, le Tout-Puissant » ». [Al Asmâ wa Ṣifât d'al Bayhaqî 1/614]

On voit ici que l'Imam ash Shâfi'î quand il a entendu la parole de mécréance de Ḥafs a fait son takfîr immédiatement sans lui établir la preuve et sans chercher à savoir s'il était ignorant ou pas.

🔷 Al Muzanî a dit : « J'ai interrogé ash Shâfiʿî au sujet d'une question liée au Kalâm (la théologie spéculative) et il m'a dit : « Interroge-moi sur une chose telle que si je me trompe à son sujet, je dirai : « Je me suis trompé ». Mais ne m'interroge pas sur une chose telle que si je me trompe à son sujet, je dirai : « J'ai mécru ! » » ». [Kitâb dhamm al Kalâm wa ahlihî n°1131]
Cette parole nous montre que même un savant du rang de l'Imam ash Shâfiʿî qui se trompe dans les fondements de la religion sort de l'Islam.

🔷 Wakîʿ ibn al Jarrâḥ a dit : « Quiconque dit que le Coran est créé est un mécréant ». [Ash Sharîʿah 1/506]

🔷 Isḥâq ibn Râhawayh a dit : « Celui qui dit : « Je ne dis pas que le Coran est non créé » est un jahmî (mécréant) ». [Ash Sharîʿah 1/529]

🔷 Hârûn al Qazwînî a dit : « Je n'ai entendu aucun des gens de science à Médine, ni les Gens de la Sunnah, si ce n'est qu'ils réprouvaient celui qui dit : « Le Coran est créé », et qu'ils le déclaraient mécréant ». Et il dit à la même page : « Celui qui s'abstient (hésite) au sujet du Coran en doutant et ne dit pas : « Il n'est pas créé », alors il est comme celui qui dit qu'il est créé ». [Ash Sharîʿah 1/496]

🔷 Al 'Abbâs ibn Yûsuf ash Shiklî a rapporté : « Certains savants ont dit : « Il existe une question par laquelle on réduit au silence (et on réfute) définitivement le qadarî, on lui dit : « Allah le Très-Haut a-t-Il voulu des serviteurs qu'ils croient, mais Il n'en a pas été capable ? Ou bien en a-t-Il été

capable, mais Il ne l'a pas voulu ? » S'il répond : « Il en a été capable, mais Il ne l'a pas voulu », on lui dit : « Alors, qui peut guider celui dont Allah n'a pas voulu la guidée ? » Et s'il répond : « Il a voulu, mais Il n'en a pas été capable », on lui dit : « Toute la création sans exception reconnaît que tu as mécru, ô ennemi d'Allah ! » » ». [Ash Sharî'ah 2/962]

Et cela montre que le takfîr des mushrikîn de manière individuelle fait partie du savoir acquis même par les gens du commun, sur lequel il n'y a aucun doute, ainsi, tous les gens de l'Unicité (Tawḥîd), pieux ou pécheurs, ne doutent aucunement de la mécréance de celui qui a associé dans les Noms et Attributs d'Allah et qui a renié Son Unicité.

🔷 L' Imam Aḥmad a dit à l'un de ses compagnons : « Fais-tu une distinction entre le savoir ('ilm) et le témoignage (shahâdah) ? Non, si je dis : « Je sais », cela signifie aussi : « Je témoigne » ». [Rapporté par al Khallâl]

Voilà en réalité un propos plein de bon sens, imaginons quelqu'un qui vient et dit : « Je suis arboriculteur ». On lui demande ensuite : « Qu'est-ce qu'un arboriculteur ? » Il répond ensuite : « J'atteste être un arboriculteur mais je ne sais pas le sens de ce mot ». Tout le monde le prendra certainement pour un fou, alors pourquoi les gens trouvent normal de considérer quelqu'un qui atteste la shahâdah comme musulman même s'il ne connait pas son sens en commettant du polythéisme ? Peut-on appliquer ce qu'on ignore ? Pourquoi quand quelqu'un vole, on l'appelle voleur, quand quelqu'un fornique, on l'appelle fornicateur mais quand quelqu'un commet du polythéisme, on l'appelle monothéiste ignorant ? Est-ce que nos peuples ont perdu la raison ?

🔷 L'Imam Aḥmad a dit : « Que l'ignorant prenne garde de s'excuser dans ce qui ne comporte aucune excuse, car il porterait alors le poids de sa propre faute ainsi que de celui qu'il aura égaré, en avançant un argument sans valeur, qu'aucun des pieux n'a jamais utilisé ». [Ṭabaqât al ḥanâbilah 1/379]

🔷 L'Imam Aḥmad a dit : « J'avais interrogé [un jahmî] sur la Science d'Allah, et il a répondu : « La science d'Allah est créée ». J'ai dit : « Ô mécréant ! Tu as mécru ! » » [As sîrah - Ṣâliḥ ibn Aḥmad p 51]

🔷 'Abdullah ibn Aḥmad a dit : « J'ai entendu mon père (Aḥmad ibn Ḥanbal), alors que 'Alî ibn al Jahm l'interrogeait : « Celui qui adopte la croyance du Qadar (c'est-à-dire la doctrine des qadarites), devient-il mécréant ? » Il répondit : « S'il nie la science (d'Allah) en disant : « Allah n'a pas toujours été Savant, jusqu'à ce qu'Il ait créé une science par laquelle Il sut ». Celui-là a nié la Science d'Allah, donc il est mécréant » ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 3/449]

🔷 Al Bukhârî a dit dans son Ṣaḥîḥ au début du livre de la foi : « Chapitre : Les péchés relèvent de la jâhiliyyah et celui qui s'en rend coupable ne mécroit pas sauf [s'il commet] du shirk ».

🔷 Ad Dârimî a dit : « Malheur à toi, ô contradicteur ! N'as-tu pas prétendu [avec véracité] qu'en matière de Ṭawḥîd, seule la vérité est permise ? Ne crains-tu pas qu'en t'aventurant dans ces égarements, cela ne t'entraîne à l'erreur en matière de Ṭawḥîd sachant que l'erreur en cela est de la mécréance ? Où es-tu donc par rapport à toi-même, alors que tu encourages les autres à s'engager dans ces débats et ce qui y ressemble ? » [An naqd li Bishr al Marîsî 1/326]

🔷 Abû Bakr al Marrûdhî a dit : « J'ai demandé à 'Abd al Wahhâb (al Warrâq) à propos de celui qui ne déclare pas mécréants les jahmiyyah (c'est-à-dire ceux qui nient les Attributs d'Allah). J'ai dit : « Ô Abâ al Ḥasan, peut-on prier

derrière lui ? » Il répondit : « On ne prie pas derrière lui, c'est un égaré, un égareur, il est accusé de ne pas être musulman » ». [Kitâb al wara' p 89]

🔷 Muḥammad ibn Naṣr al Marwazî a dit : « Ignorer [l'Unicité] d'Allah est de la mécréance dans tous les cas que ce soit avant l'information ou après ». [Majmû' al fatâwâ d'Ibn Taymiyyah 7/325]

🔷 Muḥammad ibn Aslam a dit : « Les jahmiyyah affirment que le Coran est créé, et ils ont ainsi commis le shirk sans le savoir ». [Siyâr a'lam an nubalâ 9/546]

🔷 Abû Ma'mar a dit : « Celui qui prétend qu'Allah ne se satisfait pas et ne se met pas en colère est un mécréant. Si tu le vois debout au bord d'un puits, alors jette-le dedans, car ce sont des mécréants ». [Al ibânah al kubrâ 7/130]

🔷 Sahl ibn Muzâḥim al Marwazî a dit : « L'affaire est plus étroite pour le savant que le nœud d'un fil comptant 90 complexités, alors que l'ignorant n'est pas excusé par son ignorance, mais le savant aura un châtiment plus dur s'il n'agit pas selon ce qu'il sait ». [Iqtiḍâ al 'ilm al 'amal]

🔷 Ibn al Mundhir a dit : « Le savant qui se trompe dans la connaissance d'Allah et de Son Unicité est comparable à l'obstiné ». [At Tawḥîd p 261]

🔷 Abû Buṭayn rapporte qu'Ibn Qudâmah al Maqdisî a dit : « Jâḥidh affirmait que celui qui s'oppose au fondement de l'Islam est excusé et n'est pas dans le péché s'il est un mujtahîd et n'a pas réussi à atteindre la vérité. L'avis de Jâḥidh est sans aucun doute faux et n'est que mécréance en Allah ». [Durar as saniyyah 12/70]

On voit ici que si Ibn Qudâmah (dont je ne partage pas la 'aqîdah) avait connu notre époque, il aurait fait le takfîr de beaucoup de personnes car l'avis de Jâḥidh est répandu d'est en ouest, malheur donc à celui qui prend sa religion d'un mu'tazilî qui excusait même les chrétiens tout en abandonnant le Coran et la Sunnah !

🔷 Ibn Taymiyyah a dit : « Le nom de « mushrik » est affirmé même lorsqu'aucun message n'est encore parvenu car en effet, il donne des associés à Son Seigneur ». [Majmû' al Fatâwâ 20/38]

🔷 Ibn Taymiyyah a dit : « C'est pour cela que quiconque n'adore pas uniquement Allah, c'est qu'il adore forcément un autre que Lui, il est donc idolâtre. Il n'y a pas trois catégories d'êtres humains, soit il est monothéiste soit polythéiste ». Puis il dit : « Toute personne ne se consacrant pas à l'adoration d'Allah uniquement est fatalement idolâtre et adorateur d'un autre qu'Allah, il est en vérité adorateur du Diable. Tout fils d'Âdam est soit adorateur d'Allah, soit adorateur du Diable ». [Majmû' al fatâwâ 14/282]

🔷 Ibn Taymiyyah dit dans Ar radd 'alâ al mutakallimîn lorsqu'il cita que certains imams tombent beaucoup dans la mécréance : « Si cela serait au sujet de paroles non évidentes, nous aurions pu dire que la personne est une pécheresse égarée, et que la preuve qui rend mécréant celui qui la délaisse ne lui est pas parvenue. Mais cela concerne des choses dont tout le monde parmi les musulmans sait que le Prophète ﷺ fut envoyé pour elles et qu'il a rendu mécréant celui qui les contredit comme l'ordre d'adorer Allah ('azza wa jal) seul sans rien Lui associer et l'interdiction d'adorer autre que Lui parmi les anges, Prophètes ou autre ». [Mufîd al mustafîd p 15]

Si seulement Ibn Taymiyyah ainsi que les savants du Najd étaient restés sur cet avis unique au lieu de proférer de nombreuses paroles qui se contredisent sur le sujet de l'excuse de l'ignorance. En réalité, il n'y a rien de mieux que de suivre la voie des salafs. Plus on s'éloigne d'une source d'eau claire, plus l'eau devient trouble. Ainsi en est-il des salafs, plus on s'éloigne d'eux, plus la vérité devient confuse.

🔷 Ibn al Qayyim a dit : « Et l'Islam, c'est pratiquer l'Unicité d'Allah et l'adorer seul sans associé, ainsi que la foi en Allah et Son Messager, et le suivre dans ce qu'il nous a enseigné. Toute personne qui ne pratique pas cela n'est pas musulman, il est soit un mécréant entêté, soit un mécréant ignorant ». [Ṭarîq al hijratayn]

🔷 Ash Shawkânî a dit : « Quiconque tombe dans le shirk par ignorance n'est pas excusé car la preuve a été établie sur toute la création avec l'arrivée de Muḥammad ﷺ. Donc, peu importe qu'il soit ignorant ». [Al fatḥ ar rabbânî min fatâwâ ash Shawkânî 1/146]

🔷 Abû Buṭayn a dit : « Si celui qui commet le shirk majeur est excusé par l'ignorance, alors qui est celui qui n'a pas d'excuse ? De cette affirmation ressort qu'Allah n'a d'argument que contre l'orgueilleux. Celui qui affirme cette théorie sera incapable de s'y tenir. Au contraire, il doit tomber dans la contradiction car il ne peut pas ne pas appliquer le takfîr sur celui qui doute de la prophétie de Muḥammad ﷺ ou doute de la Résurrection ou d'autres sujets qui font partie du fondement de l'Islam. Celui qui doute est en réalité un ignorant. Les savants de toutes les écoles ont cité beaucoup de choses dans leurs livres de fiqh, dans le chapitre de l'apostat, parmi les paroles, les actes, ou les convictions qui font sortir son auteur de l'Islam et ils n'ont pas limité cela à l'orgueilleux. Et cela impliquerait que nous ne pourrions pas faire le takfîr des ignorants parmi les juifs et les chrétiens, ainsi que ceux qui se prosternent pour le soleil, la lune et les idoles à cause de leur ignorance. Ainsi que ceux que 'Alî ibn Abî Ṭâlib (qu'Allah

l'agrée) a brûlé malgré qu'ils étaient ignorants, et les musulmans sont unanimes de la mécréance de celui qui ne fait pas le takfîr des juifs et des chrétiens ou doute de leur mécréance, et nous savons que la plupart d'entre eux sont ignorants ». [Durar as Saniyyah 12/69]

🔷 Isḥâq ibn 'Abd ar Raḥmân a dit : « On m'a informé que certains pseudo-savants prétendant suivre le prêche de Muḥammad ibn 'Abd al Wahhâb disent que celui qui donne un associé à Allah et adore les idoles ne se nomme pas « idolâtre » dans son cas précis. Certains m'ont rapporté qu'un frère avait traité d'idolâtre une personne qui adorait le Prophète ﷺ, alors un homme lui dit : « Ne le traite pas de mécréant tant que tu ne lui as pas expliqué. Celui-là et ses semblables ne s'inquiètent pas de se mélanger aux mushrikîn lors de leurs voyages ou dans leurs maisons. Ils s'en vont même rechercher le savoir auprès des pires mécréants parmi les savants des mushrikîn, qui leur ont mis toutes ces confusions ». [Takfîr al mu'ayyan p 2]

🔷 Isḥâq ibn 'Abd ar Raḥmân a dit : « Lorsqu'il s'agit du takfîr contre celui qui donne un associé à Allah : on l'appelle au repentir, soit il se repent, soit il est tué. [Les savants] n'évoquent pas l'établissement de la preuve au coupable, lorsqu'il s'agit des fondements [de l'Islam]. Ils ne parlent de faire l'établissement de la preuve au préalable que lorsqu'il s'agit de questions subtiles dont les preuves peuvent échapper à certains musulmans ». [Takfîr al mu'ayyan p 6]

🔷 Abû 'Umar al Madanî a dit : « Il est obligatoire pour tous de connaître Son Seigneur à travers tout ce qu'Il a créé. Par contre, si une personne ignore les preuves de la prière ou certains Attributs (pas ceux connus dans la fitrah que personne ne peut ignorer) tant qu'il n'a pas les preuves et les moyens d'y accéder, alors ce n'est pas du shirk. Allah (ta'âla) n'excuse pas l'ignorance dans le fondement de la religion. Ash Shâfi'î a dit : « Si l'ignorant était excusé pour

son ignorance, alors l'ignorance serait meilleure que la science » ». [Commentaire des 30 fondements]

Avant de finir cette fausse croyance, j'aimerai insérer une petite partie sur le sujet de l'interprétation erronée car comme pour l'ignorance, certains ont essayé de faire croire que celui qui se trompait dans les fondements de l'Islam à cause d'une fausse interprétation ne mécroyait pas, voici donc quelques propos sur le sujet :

🔷 « Abû Zur'ah ar Râzî fut interrogé sur l'interprétation du verset [dont voici une traduction rapprochée] : « Le Tout Miséricordieux s'est établi (istawâ) sur le Trône ». Il se mit en colère et dit : « Son interprétation est telle qu'il est lu, Il est au-dessus de Son Trône, et Sa science est en tout lieu. Quiconque dit autrement, que la malédiction d'Allah soit sur lui » ». [Al 'uluww p 187]

🔷 Ad Dârimî a dit : « Personne ne fait l'interprétation de cela [les Attributs], sauf un mécréant qui dissimule sa mécréance à travers son interprétation ». [Ar radd n°101]

🔷 Ad Dârimî a dit en parlant de ceux qui interprètent la main d'Allah par la « faveur » ou la « bénédiction » : « Et nous faisons le takfīr sur eux également pour ce qui est bien connu de leur mécréance : qu'ils n'affirment pour Allah l'Exalté ni visage, ni ouïe, ni vue, ni science, ni parole, ni Attribut, sauf avec une interprétation égarée ». [Ar radd p 174]

🔷 Al Barbahârî a dit : « Tout ce que vous entendez des narrations que votre intellect ne peut pas comprendre, comme la parole du Messager d'Allah ﷺ : « Les cœurs des serviteurs sont entre les deux doigts du Tout Miséricordieux »

et ce qui est similaire, vous devez vous y soumettre, y croire et remettre la modalité (du « comment ? » et non du sens) à Allah. Et n'interprète rien de cela selon tes passions, car y croire est une obligation. Quiconque en interprète quoi que ce soit selon ses passions ou le rejette est un jahmî ». [Sharḥ as Sunnah n°50]

🔷 Ibn Mandah a dit : « L'interprétation [des Attributs] selon les Gens du hadith est une forme de takdhîb (démenti) ». [Dhayl ṭabaqât al ḥanâbilah 1/31]

On voit donc au final qu'il est impossible d'être considéré comme monothéiste tout en commettant du polythéisme même par ignorance ou par fausse interprétation, les deux étant en réalité la même chose car celui qui pense par une interprétation erronée que son acte de polythéisme le rapprochera d'Allah est en réalité un ignorant.

Cela n'a aucun sens même du point de vue de la raison, prenons un exemple : celui d'un professeur de français qui dit à ses élèves : « Debout ! » Une partie des élèves se lève, alors que l'autre reste assise. Celui qui connaît la signification du mot « debout » saura qu'il faut se lever et que ceux qui sont restés assis ne sont pas debout. Soit, parce qu'ils refusent d'obéir au professeur, soit parce qu'ils sont ignorants du mot « debout ». Ainsi, en aucun cas nous ne dirons qu'ils sont debout parce qu'ils ignorent qu'ils sont assis et ce que signifie le mot « debout ». Comment peut-on alors imaginer que ceux qui sont debout affirment que ceux qui sont restés assis, sont tout de même debout ? Si ce n'est qu'eux-mêmes ignorent ce que le mot « debout » signifie…ainsi en est-il des mushrikîn affiliés à l'Islam, ils pensent que le mushrik est un musulman car ils ne connaissent pas le sens du mot « musulman ». Par conséquent, les gens à notre époque qui votent pour les ṭawâghît, invoquent les morts ou commettent n'importe quel autre acte de shirk ne sont pas excusés, car ils ont été avertis par le Prophète ﷺ et la révélation.

Selon l'avis unanime des savants, il n'y a pas d'excuse pour l'ignorance du fondement de la religion (la shahâdah), contrairement aux cas annexes à cela comme par exemple, quand quelqu'un ignore qu'Ayyûb (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) était un prophète. En effet, cette information ne peut être connue que par les textes et non par la fitrah. Dans ce cas-là, on lui montre les preuves du Coran sur le sujet, et si ensuite il renie cela, alors on fait son takfîr pour avoir démenti le Coran. Concernant le Ṭawḥîd, il peut être atteint par la fitrah comme le montre l'histoire de Zayd ibn 'Amr, nul ne peut prendre pour excuse l'ignorance, même un enfant de cinq ans avec une saine nature saura que quelqu'un qui demande à une statue muette, sourde, de lui accorder sa subsistance au lieu de demander cela à Allah, ne peut être musulman.
En réalité, si l'on observe avec clairvoyance la situation des gens à notre époque, on s'apercevra vite que les mushrikîn qui se réclament de l'Islam se sont détournés de l'apprentissage de cette religion, laquelle faisait pourtant partie de leur fitrah (nature innée). Ils ont choisi eux-mêmes de ne pas l'étudier, à tel point que si tu leur demandes de te citer 10 joueurs qui ont évolué au Real Madrid, ils ne tardent guère à te répondre. Par contre, si tu leur demandes de te citer 10 Compagnons du Prophète ﷺ, tu les vois peiner à atteindre ce nombre.

En conclusion, cette fausse croyance, à défaut d'être approuvée, reste à prouver !

2/ Le takfîr des mushrikîn est obligatoire (wâjib), mais ne fait pas partie du fondement de la religion, et celui qui ne le fait pas, on doit lui faire l'établissement de la preuve avant de le sortir de l'Islam.

Cette deuxième fausse croyance a essaimé chez de nombreux adeptes du qitâl, notamment au sein des partisans de « l'État Islamique » qui allèrent même jusqu'à tuer leurs adhérents qui professaient le contraire. L'un d'eux a dit : « Le takfîr des mushrikîn ne fait pas partie du fondement de la religion (aṣl ad dîn), mais il fait partie des implications du fondement de la religion. Et concernant ce qui ne fait pas partie du fondement de la religion, il faut l'établissement de la preuve, retirer les ambiguïtés ».

En réalité, quiconque connaît leur laxisme dans le takfîr des peuples adorateurs du ṭâghût saura que cette position n'est que de façade car même après l'établissement de la preuve, ils ne font jamais le takfîr des excuseurs des mushrikîn, et pour cause, ils le sont eux-mêmes…

Voici donc quelques preuves qui permettront de démontrer que le takfîr du mushrik est obligatoire pour rentrer en Islam et que cela n'est nullement une action qui permet juste d'atteindre la complétude de la foi comme ils le prétendent :

🔷 « Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle (ṭâghût) tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient ». [trad. S2V256]

Petites réflexions personnelles…le plus étonnant avec les murji'ah, c'est que si tu parles à l'un d'entre eux en lui disant : « Allah t'a demandé de désavouer le ṭâghût et de mécroire en lui, peux-tu le désavouer et mécroire en lui en le rentrant dans l'Islam et en le considérant comme ton frère ? » Il te dira assurément non car cela est illogique même pour la personne la plus insensée. Si ensuite tu renchéris en lui disant : « Le ṭâghût est-il un mushrik ? » Il te dira inévitablement : « Oui, et c'est le pire d'entre eux ». Dis-lui donc : « Tu viens de me dire que le ṭâghût est un mushrik et qu'il est impossible de mécroire en lui sans le sortir de l'Islam. Donc comment peux-tu attester que le non-takfîr du mushrik ṭâghût empêche d'entrer en Islam tout en professant que le non-takfîr du mushrik de base n'empêche pas de rentrer en Islam ? Quelle est ta preuve du Coran et de la Sunnah pour instaurer une différence entre le fait de mécroire entre ces deux personnes qui partagent la religion du shirk ?
Il est possible qu'il observe 30 secondes de silence à ce moment-là. Dis-lui ensuite : « Tu dis qu'il est possible d'être un musulman sans faire le takfîr d'un mushrik, alors cite-moi une personne parmi les plus de 100 000 Compagnons vivants à la fin de la vie du Prophète ﷺ qui était considérée musulmane en n'ayant pas fait le takfîr d'un mushrik de l'époque comme Abû Jahl, Abû Lahab ou qui que ce soit d'autre ? » Il est possible qu'il observe 30 secondes de silence en plus à ce moment-là. Ajoutées aux 30 premières secondes, cela le ferait ressembler aux polythéistes qui observent une minute de silence à la mort de leurs semblables où ils se recueillent pour autre qu'Allah. Quand nous disons que c'est les mêmes…

🔷 « Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens, ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes ». [trad. S5V51]

At Ṭabarî dit : « Quant à l'opinion correcte selon nous, elle veut qu'on dise : Allah (Exalté soit-Il) a interdit à tous les croyants de prendre les juifs et les chrétiens pour auxiliaires, alliés et protecteurs contre les gens qui ont foi en

Allah et en Son Messager. Il a en outre informé que quiconque les prend pour soutiens, alliés et protecteurs en dehors d'Allah, de Son Messager et des croyants, appartient à leur camp dans l'alignement hostile contre Allah, contre Son Messager et contre les croyants, et qu'Allah ainsi que Son Messager se déclarent innocents de lui ». [Tafsîr at Ṭabarî 8/507]

Il dit aussi : « Celui qui les prend pour alliés et les soutient contre les croyants, alors il fait partie de leur religion et de leur communauté, car nul ne prend quelqu'un pour allié sans être satisfait de lui, de sa religion et de ce sur quoi il est. Et s'il est satisfait de lui et de sa religion, alors il a pris pour ennemi ce qui s'y oppose et l'a détesté, et son statut devient alors le même que le leur ». [Tafsîr at Ṭabarî 8/508]

🔷 « S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers ». [trad. S5V81]

At Ṭabarî a dit : « C'est-à-dire que s'ils reconnaissaient ce qui a été descendu sur Muhammad ﷺ de la part d'Allah, à savoir les versets d'al Furqân (le Coran), ils ne les auraient pas pris pour alliés, autrement dit, ils ne les auraient pas considérés comme compagnons et auxiliaires en dehors des croyants ». [Tafsîr at Ṭabarî 8/593]

🔷 « Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé les cieux et la terre, et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés ». [trad. S6V79]

At Ṭabarî a dit : « « Et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés » veut dire : « Je ne fais pas partie de vous, je ne suis pas de ceux qui suivent votre religion, ni votre voie, ô mushrikîn » ». [Tafsîr at Ṭabarî 11/487]

On voit ici que le fait de ne pas être parmi les polythéistes ne signifie pas seulement de ne pas faire de shirk soi-même dans l'adoration, il faut aussi dire que les mushrikîn ont une voie et une religion différente de la nôtre qui est l'Islam et que nous n'en faisons pas partie.

🔷 « Ibrâhîm ne demanda pardon en faveur de son père qu'à cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua [...] ». [trad. S9V114]

Al Qurṭubî a dit : « Mais dès qu'il lui apparut clairement sa mécréance, il le désavoua ». [Tafsîr al Qurṭubî 8/275]

On voit ici que la cause du désaveu d'Ibrâhîm (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) envers son père est le fait de voir qu'il demeure dans la mécréance, cela répond à ceux qui disent que le désaveu peut se fait sans takfîr.

🔷 « [...] Il [Nûḥ] dit : « Je prends Allah à témoin - et vous aussi soyez témoins - qu'en vérité, je désavoue ce que vous associez, en dehors de Lui [...] » ». [trad. S11V54-55]

Muḥammad ibn Isḥâq a dit : « « Je désavoue ce que vous associez, en dehors de Lui » signifie : « J'ai déjà fait le takfîr de vos divinités » ». [Tafsîr Ibn Abî Ḥâtim rapporté par Ibn Abî Zamanîn]

On voit ici une nouvelle fois la corrélation entre le désaveu et le takfîr chez les salafs.

🔷 « Dis : « Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs ». [trad. S12V108]

At Ṭabarî a dit : « Je suis innocent de ceux qui Lui donnent des associés : je ne suis pas des leurs, et ils ne sont pas des miens ». [Tafsîr at Ṭabarî 16/291]

🔷 « Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du ṭâghût [...] » ». [trad. S16V36]

🔷 « Ceux qui ont mécru, comptent-ils donc pouvoir prendre, pour alliés, Mes serviteurs en dehors de Moi ? Nous avons préparé l'Enfer comme résidence pour les mécréants ». [trad. S18V102]

At Ṭabarî dit que le sens est : « Est-ce qu'ils (les mécréants) pensent que [les musulmans] sont leurs alliés [en dehors de Moi] ? Plutôt ils sont leurs ennemis ». [Tafsîr at Ṭabarî]

On voit ici l'invalidité du dogme de ceux qui pensent être musulmans tout en prenant pour alliés des mushrikîn en les affiliant faussement à l'Islam.

🔷 « Et à ceux qui s'écartent du ṭâghûṭ pour ne pas l'adorer tandis qu'ils reviennent à Allah, à eux la bonne nouvelle ! Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs ». [trad. S39V17]

🔷 « Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu [...] ». [trad. S58V22]

Allah ('azza wa jal) dit ici qu'il est impossible qu'un musulman prenne pour ami un mécréant, or les abstentionnistes du takfîr prennent pour amis les mushrikîn en

leur accordant l'alliance religieuse, ce qui en réalité est impossible pour un monothéiste qui désavoue le shirk.

🔷 « Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre nous et vous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul [...] » ». [trad. S60V4]

Ibn Kathîr a dit : « quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous » : cela veut dire : nous nous séparons de vous « et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions » : c'est-à-dire que nous renions votre religion et le chemin que vous suivez. « Entre nous et vous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées » : c'est-à-dire qu'il y aura désormais une séparation et une haine à partir de maintenant, entre nous et vous tant que vous serez sur votre mécréance. À tout jamais, nous faisons rupture avec vous et nous vous haïssons « jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul » : c'est-à-dire jusqu'à ce que vous témoigniez de l'Unicité d'Allah et que vous Lui consacriez vos œuvres de culte, à Lui seul, et que vous vous sépariez de ce que vous adorez en dehors de Lui comme rivaux et idoles ». [Tafsîr Ibn Kathîr 8/87]

At Ṭabarî a dit : « quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah » : c'est à dire : lorsque les Prophètes dirent à leur peuple, qui avait mécru en Allah et adoré les idoles : « Ô peuple ! Nous nous désavouons de vous et de tout ce que vous adorez en dehors d'Allah, qu'il s'agisse de divinités ou d'associés [que vous Lui attribuez] ». « [...] Nous vous renions. Entre nous et vous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul » signifie : « [...] Nous rejetons ce sur quoi vous êtes, nous désavouons votre mécréance en Allah, et nous nions toute validité à votre adoration d'autre que Lui. Il est désormais clair que l'inimitié et la haine sont ancrées entre nous et vous, tant que vous persistez dans la mécréance, et il ne peut y avoir ni paix ni conciliation entre nous jusqu'à ce que

vous croyiez en Allah seul, autrement dit : jusqu'à ce que vous reconnaissiez l'Unicité d'Allah, que vous croyiez en Lui sincèrement et que vous Lui consacriez exclusivement le culte » ». [Tafsîr at Ṭabarî]

Muqâtil ibn Sulaymân a dit dans l'explication du même verset : « Vous devez vous désavouer des mécréants de votre peuple. Il y a eu pour vous un excellent exemple en Ibrâhîm et ceux qui étaient avec lui parmi les croyants, dans le fait de se désavouer de leur peuple ». [Tafsîr Muqâtil]

On voit ici encore une fois que le désaveu de la personne a pour cause la mécréance contrairement au désaveu de l'acte d'un musulman qui est possible sans faire son takfîr comme dans la parole du Prophète ﷺ : « Je me désavoue auprès de Toi [Allah] de l'acte de Khalîd ». [Bukhârî 4339]

Cela revient à prétendre qu'il est permis de désavouer [pour sa religion] son frère en Islam alors qu'Allah nous a plutôt commandé de le prendre pour allié. De plus, cela contredit la compréhension des salafs de nombreux versets qui prouvent que le désaveu des mushrikîn se fait par leur takfîr, ainsi nul ne peut prendre par exemple le hadith « Je me désavoue de tout musulman vivant parmi les polythéistes » pour venir essayer de dire que le désaveu des mushrikîn peut se faire sans leur takfîr, il ne faut pas confondre le désaveu d'un péché qui ne fait pas sortir de l'Islam et le désaveu d'un péché qui fait sortir de l'Islam, le second ne peut se faire qu'avec le takfîr de celui qui le commet comme on le verra dans le tafsîr de la Sourate al Kâfirûn.

Yaḥyâ ibn Sallâm a dit : « Le quatrième aspect : al kufr (la mécréance) signifie al barâ'ah (le désaveu). Cela se retrouve dans la parole d'Allah dans al Mumtaḥanah au verset 4 [dont voici une traduction rapprochée] : « Nous vous renions ». C'est-à-dire : « Nous nous sommes désavoués de vous ». Al Ḥasan a dit : « Nous avons renié votre alliance religieuse ». De même, dans al 'Ankabût au verset 25 [dont voici une traduction rapprochée] : « Certains d'entre vous mécroiront en d'autres ». Cela signifie : « Certains se désavoueront les uns des autres ».

Quant à Iblîs, il a dit [dans S14V22 dont voici une traduction rapprochée d'une partie du verset] : « En vérité, je mécrois en l'association que vous avez établie auparavant [entre moi et Allah] ». C'est-à-dire : « je m'en suis désavoué ». Il existe de nombreuses expressions similaires à cela ». [At Taṣârîf p 171-172]

🔷 « Vous avez certes eu en eux un bel exemple [à suivre], pour celui qui espère en Allah et au Jour dernier, mais quiconque se détourne…alors Allah se suffit à Lui-même, et Il est Digne de louange ». [trad. S60V6]

Ibn Abî Zamanîn a commenté : « Allah ordonne à Son Prophète et aux croyants de se désavouer de leur peuple tant qu'ils restent des mécréants, tout comme Ibrâhîm et ceux qui étaient avec lui se sont désavoués de leur peuple. Ainsi, les croyants ont rompu leur allégeance avec les gens de la Mecque et leur ont montré de l'inimitié ». [Tafsîr Ibn Zamanîn 4/164]

Al Baghawî commente la fin du verset en disant : « Cela veut dire : et quiconque se détourne de la foi et prend les mécréants pour alliés, alors Allah n'a nul besoin de Ses créatures et Il est Digne de louange envers Ses alliés et ceux qui lui obéissent ». [Tafsîr al Baghawî]

🔷 « Dis : « Ô vous les infidèles ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. À vous votre religion, et à moi ma religion » ». [trad. S109]

« Nawfal vint auprès du Prophète ﷺ et dit : « Ô Messager d'Allah, enseigne-moi une chose que je puisse dire lorsque je vais me coucher ». Le Prophète ﷺ répondit : « Récite : « Dis : « Ô vous les mécréants » » (Sourate al Kâfirûn), car en vérité, elle est un désaveu du shirk » ». [Tirmidhî 3403]

D'après 'Abd ar Raḥmân ibn Nawfal al-Ashja'î, son père a dit : « « Ô Messager d'Allah, je suis récemment sorti du polythéisme, ordonne-moi une chose par laquelle je me désavoue totalement du shirk ». Il ﷺ répondit : « Récite : « Dis : « Ô vous les mécréants » » ». Et mon père ne cessa de la réciter chaque jour et chaque nuit jusqu'à ce qu'il quitte ce bas monde ». [Tafsîr Sa'îd ibn Manṣûr n°128]

Abû al Ḥasan at Taymî a dit : « J'ai entendu un homme dire : « Je marchais aux côtés du Messager d'Allah ﷺ par une nuit sombre, lorsqu'il entendit quelqu'un réciter : « Dis : « Ô vous les mécréants » ». Le Messager d'Allah ﷺ a alors dit : « Quant à celui-là, il s'est certes désavoué du shirk » » ». [Tafsîr Sa'îd ibn Manṣûr n°129]

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il n'y a pas de Sourate dans le Coran qui mette Iblîs plus en colère que la Sourate al Kâfirûn, car c'est une déclaration du Tawḥîd et un désaveu (barâ'ah) du polythéisme ». [Tafsîr al Mâwardî]

Al Bukhârî dit : « « À vous votre religion et à moi ma religion », le sens du verset est le suivant : « À vous votre religion qui est celle de la mécréance et à moi ma religion qui est celle de l'Islam » ». [Tafsîr Ibn Kathîr]

La Sourate al Kâfirûn est l'une des preuves les plus probantes de l'obligation de faire takfîr al mushrikîn pour rentrer en Islam, il est triste de voir à notre époque qu'elle est apprise dès le plus jeune âge dans tout le monde arabe mais que personne ne médite sur elle et ce qu'elle ordonne. Après avoir su par les narrations précédentes que cette Sourate est un désaveu du polythéisme qui est la condition pour rentrer en Islam, on en déduit que seul celui qui respectera tous les ordres des versets de cette Sourate sera consideré comme monothéiste, d'ou le fait d'ailleurs qu'Ibn Kathîr a dit dans son tafsîr : « Cette sourate ordonne le monothéisme ».

Voici donc les ordres à respecter pour être considéré comme ayant désavoué le polythéisme et rentrer en Islam :

« Dis : « Ô vous les infidèles ! » »

Il faut donc obligatoirement considérer les polythéistes comme tels.

« Je n'adore pas ce que vous adorez . Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore ».

Il faut unifier Allah dans l'adoration tout en sachant que les polythéistes adorent autre que Lui.

« À vous votre religion, et à moi ma religion ».
Il faut attester que les polythéistes ont une religion qui n'est pas celle de l'Islam et que nous suivons une religion différente de la leur qui est l'Islam.

🔷 Ṭâriq ibn Shihâb a dit : « Lorsqu'Abû Bakr conclut un accord avec les gens de la riddah (apostasie), il leur proposa soit une guerre décisive et écrasante, soit une paix humiliante. On lui demanda alors : « Nous connaissons la guerre écrasante, mais qu'est-ce que la paix humiliante ? » Il répondit : « Vous devrez attester que nos morts sont au Paradis, que vos morts sont en Enfer, que vous paierez la compensation pour nos tués, mais que nous ne la paierons pas pour les vôtres, que tout ce que nous avons pris de vous est à nous, tandis que ce que vous avez pris de nous devra être rendu à ses propriétaires » ». [Faḍâ'il as Ṣaḥâbah 2/893]

Cette histoire prouve que takfîr al mushrikîn est obligatoire pour être considéré comme musulman. En effet, Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) n'a accepté le repentir des apostats et leur retour à l'Islam qu'à la condition qu'ils attestent que ceux morts dans leurs rangs étaient voués à l'Enfer éternel, ce qui équivaut à leur takfîr comme tout un chacun sait.

🔷 Al Ḥasan ibn Abî al Ḥasan a dit : « La plume a été levée, le décret est scellé, et le destin s'est accompli, par la confirmation du Livre, la véracité des Messagers, le bonheur promis à celui qui agit avec piété, et la damnation pour celui qui est injuste et transgresse, par l'alliance en Allah en faveur des croyants, et par le désaveu en Allah envers les mushrikîn ». [Ash Sharî'ah 1/523]

Comment peut-on confondre le désaveu avec l'alliance ? Mettre les croyants au même niveau que les mushrikîn ?! Celui qui appelle un mushrik « musulman » annule en réalité son désaveu du shirk et prend parti contre les gens du Tawḥîd.

🔷 Yaḥyâ a dit : « Puis, je suis allé à Miṣr (Égypte) et j'ai rencontré al Layth ibn Sa'd et Ibn Lahî'ah. Je leur ai donc demandé : « Que dites-vous de celui qui prétend que le Coran est créé ? » Ils ont tous deux répondu : « C'est un mécréant ». Puis, je suis allé à Kûfah et j'ai rencontré Abû Bakr ibn 'Ayyâsh. Je lui ai posé la même question et il a répondu : « C'est un mécréant et quiconque ne dit pas qu'il est un mécréant est également un mécréant ».

Abû Bakr ajouta : « Quelqu'un doute-t-il que les juifs et les chrétiens sont des mécréants ? Donc, quiconque doute que ces individus [juifs et chrétiens] sont des mécréants est lui-même un mécréant. De même, celui qui prétend que le Coran est créé est comme eux (les juifs et les chrétiens) » ». [Kitâb as Sunnah p 234]

On voit ici que cet athar détruit le minhâj de beaucoup de personnes qui sont d'accord avec nous quand nous disons que celui qui considère un chrétien comme un musulman devient mécréant mais qui ne sont pas d'accord avec nous quand nous disons que celui qui considère un polythéiste affilié à l'Islam comme un musulman devient aussi mécréant, en réalité ils opèrent une distinction qui n'a jamais été pratiquée par les salafs comme nous venons de le voir.

🔷 Sufyân ibn 'Uyaynah a dit : « Le Coran est la parole d'Allah ('azza wa jal). Quiconque affirme qu'il est créé est un mécréant. Et quiconque doute de sa mécréance est, lui aussi, un mécréant ». [Kitâb as Sunnah n°25]

🔷 Un tâbiʿî rapporte : « 'Umar ibn Shabbah a été mis à l'épreuve à Samarra en ma présence. On lui a dit : « Le Coran est la parole d'Allah, il n'est pas créé ». [Les gens] lui dirent alors : « Dis-tu que celui qui s'arrête [sans prendre position] est un mécréant ? » Il répondit : « Je ne déclare personne mécréant ». Ils lui dirent : « Alors, tu es un mécréant ». Ils déchirèrent ses livres, il resta chez lui et jura de ne pas rapporter de hadith pendant un mois ». [Tarîkh Baghdâd 13/47]

🔷 Abû Bakr ibn 'Abd al Khâliq a dit : « J'ai interrogé 'Abd al Wahhâb au sujet de ceux qui ne déclarent pas les jahmiyyah comme étant des mécréants. Je lui ai dit : « Ô Abâ al Ḥasan, est-il permis de prier derrière lui ? » Il répondit : « Ne prie pas derrière lui. Il est égaré (ḍâll) et égarant (muḍill). Ils [ces gens-là] sont opposés à l'Islam » ». [Al wara' de l'Imâm Aḥmad 1/89]

🔷 Abû Bakr al Marwazî a dit : « J'ai interrogé 'Abd al Wahhâb : « Fréquente-t-on celui qui ne déclare pas les jahmiyyah mécréants ? » Il dit : « On ne les fréquente pas et on ne leur parle pas, l'homme est sur la religion de son ami ». [Al wara' p 89]

🔷 'Awn ibn Muḥammad al Kindî a dit : « Je me souviens du quartier d'al Karkh à Baghdâd, à une époque où, si un homme disait : « Ibn Abî Du'âd (un jahmî) est musulman », il aurait été tué sur-le-champ ». [Târîkh Baghdâd 5/233]

🔷 Abû Sulaymân Dâwûd ibn al Ḥusayn al Bayhaqî a dit : « Il m'est parvenu qu'al Ḥulwânî al Ḥasan ibn 'Alî a dit : « Je ne déclare pas mécréant celui qui s'abstient de se prononcer sur le Coran (dire qu'il est crée ou incréé) ». Alors, on délaissa sa science ».

Il dit ensuite : « J'ai demandé à Abû Salamah ibn Shabîb au sujet de la science d'al-Ḥulwânî. Il dit : « Qu'elle soit jetée dans les latrines ! » Puis Abû Salamah ajouta : « Celui qui ne témoigne pas de la mécréance du mécréant est lui-même mécréant » ». [Târîkh Baghdâd 6/365]

🔷 Abû al Qâsim at Ṭabarânî a dit : « Quiconque prétend que ceux qui disent le Coran est créé sortiront du Feu est un mécréant tout comme celui qui prétend que les juifs et les chrétiens sortiront du Feu, c'est également un mécréant ». [Al ḥujjah 'alâ ṭarîq al maḥajjah 2/484]
Affirmer qu'une personne sortira de l'Enfer, c'est affirmer qu'elle est musulmane car seuls les musulmans auteurs de grands péchés sortiront du Feu après y être rentrés, ainsi celui qui atteste de l'Islam d'un affilié démocrate, nationaliste, adorateur de tombe etc. rentre dans le jugement de cet athar.

🔷 Ibn Baṭṭah a dit : « Celui qui affirme que la parole d'Allah est créée est un mécréant dont le sang est licite. Et quiconque doute de sa mécréance ou suspend son jugement à son sujet est lui aussi un mécréant ». [Al ibânah al kubra n°129]

🔷 « Abû Muḥammad al Qayrawânî éprouvait une haine intense à l'égard [des Fatimides] et ne cessait de les dénoncer. L'un de ses compagnons raconte : « Un jour, j'étais avec lui à al Munastîr, le jour de 'Âshûrâ. Cette année-là, il y avait une foule immense, estimée à environ 70 000 personnes. Lorsqu'il vit cette grande assemblée, il se mit à pleurer. On lui demanda : « Qu'est-ce qui te fait pleurer ? » Il répondit : « Par Allah, je ne crains pas les péchés pour eux, car leur Seigneur est Généreux. Mais je crains qu'ils doutent de la mécréance des

Banû 'Ubayd (les Fatimides), et qu'ils entrent en Enfer » » ». [Tartîb al madârik 6/252]

Ô Allah, permet-nous de ne pas douter de la mécréance des mushrikîn ! Et fais-nous mourir soumis à Toi !

🔷 Abû Ḥusayn al Malâṭî a dit : « Les mu'tazilah de Baghdâd et de Baṣrah, ainsi que tous les Gens de la qiblah, sont tous d'accord sur le fait que : Quiconque doute de la mécréance du kâfir est lui-même un kâfir. Et cela parce que celui qui doute [de la mécréance du mécréant] ne possède pas la foi car il ne parvient pas à distinguer entre la mécréance et la foi. Ainsi, il n'existe aucune divergence au sein de la Communauté ni chez les mu'tazilah ni chez d'autres sur le fait que : Quiconque doute de la mécréance du mécréant est lui-même mécréant ». [At tanbîh wa radd 'alâ ahl al ahwâ wal bida' p39-41]
Le terme « Ahl al qiblah » désigne tous les musulmans dans le sens large : les gens du commun, les étudiants, les savants qui prient en direction de la Kaʿbah. Même les groupes déviants comme les mu'tazilah ont reconnu ce consensus. Cela ne signifie pas qu'ils sont sur l'Islam, mais que même les gens de l'innovation ont reconnu cette règle.

🔷 Al Qâḍî 'Iyâḍ a dit : « Nous rendons mécréant celui qui ne fait pas le takfîr :
- de ceux qui ont emprunté une religion autre que celle des musulmans.
- de celui qui s'abstient de les rendre mécréants.
– de celui qui doute de leur mécréance.
- de celui qui considère leur religion authentique même s'il montre l'Islam, y croit fermement et qu'il croit fermement que toutes les autres religions sont nulles. Celui-ci est mécréant car il a contredit ce en quoi il croit ». [Ash shifâ 2/286]

🔷 Ibn Taymiyyah a dit : « Ceci car il est connu dans la religion, et c'est élémentaire, que les Messagers considéraient que ce qu'adoraient les idolâtres n'est pas Allah, et considéraient ceux qui adoraient ces choses comme des adorateurs d'un autre qu'Allah, comme des polythéistes qui donnent des associés à Allah et qui Lui donnent des rivaux. [Les Messagers] ont certes appelé les créatures à n'adorer qu'Allah seul sans associé, et c'est cela la religion d'Allah, pour laquelle Il fit descendre les Livres Saints, pour laquelle Il envoya les Messagers. Et ceci est l'Islam général [de tous les Prophètes] dont Allah n'en accepte aucun autre ni pour les premiers ni pour les derniers ». [Majmû' al fatâwâ 2/256]

🔷 Muḥammad ibn 'Abd al Wahhâb a dit : « Celui qui ne bannit pas de l'Islam ceux qui donnent des associés à Allah ou doute de leur mécréance ou valide leur religion, c'est un mécréant à l'unanimité ». [Durar as saniyyah 2/22]

🔷 Muḥammad ibn 'Abd al Wahhâb a dit : « Ce qui arriva à l'époque des Compagnons aussi, c'est l'histoire de Mukhtar ibn Abî 'Ubayd ath Thaqafî, qui était un homme parmi les disciples des Compagnons, lié par le mariage à 'Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée), et c'était un homme manifestant une certaine piété. Il apparut en Irak et réclama le sang de l'assassin d'Al Ḥusayn et de sa famille. Ibn Ziyâd fut tué, et donc des victimes d'Ibn Ziyâd le rejoignirent car il réclamait le sang de l'assassin d'Al Ḥusayn. Il domina l'Irak et y manifesta les lois de l'Islam et établit des juges religieux, des imams parmi les disciples d'Ibn 'Mas'ûd (qu'Allah l'agrée).

Et c'était lui qui présidait les prières du vendredi et la prière en commun. Mais à la fin, il finit par prétendre recevoir la révélation. Alors 'Abdullah ibn Zubayr envoya une armée contre lui, il fut défait par cette armée et ils le tuèrent. Le chef de cette armée était Mus'ab ibn Zubayr, et il y avait sous son autorité une femme dont le père était un Compagnon du Prophète ﷺ. Mus'ab l'appela donc à attester de la mécréance [de Mukhtar], mais elle refusa. Alors il écrivit à son

frère 'Abdullah pour lui demander son avis, il lui répondit que si elle ne se désavouait pas de lui, il fallait l'exécuter. Elle refusa, alors Mus'ab l'exécuta et absolument tous les savants furent unanimes sur la mécréance de Mukhtar malgré qu'il pratiquait les rites islamiques, pour avoir prétendu être prophète.

Et si on sait que les Compagnons ont tué cette femme qui est une fille d'un Compagnon du Prophète ﷺ, à cause du fait qu'elle a refusé d'attester de la mécréance [de Mukhtar], alors que dire de celui qui ne témoigne pas de la mécréance des bédouins tout en avouant l'état dans lequel ils sont arrivés ?! Que dire alors de celui qui prétend qu'ils sont des gens adeptes de l'Islam et que celui qui les appelle à l'Islam est un mécréant ?! Ô Seigneur ! Nous t'implorons d'avoir pitié de nous ! ». [Durar as saniyyah 9/391]

🔷 Ḥammâd ibn 'Âtiq a dit : « Le fondement de la religion de tous les Messagers, c'est d'adhérer au monothéisme, de l'aimer et d'aimer ses adeptes, s'unir à eux, rejeter le polythéisme et bannir de l'Islam ses adeptes, les détester et leur exprimer la rupture avec leur religion ». [Durar as saniyyah 8/418]

🔷 'Abd ar Raḥmân ibn Ḥasan a dit : « Il y a un consensus parmi la Communauté des anciennes générations, commençant par les Compagnons, les tâbi'în, les imams et tous les savants d'Ahl as Sunnah wal Jamâ'ah, qu'un homme n'est pas musulman s'il ne délaisse pas le grand shirk, ne se désavoue pas de lui et de celui qui le commet en leur montrant l'inimitié selon les moyens (ou la force) ». [Durar as saniyyah 8/338]

On voit donc, au final, que le takfîr des mushrikîn fait partie du fondement de la religion nécessaire pour entrer en Islam, et que les salafs excommuniaient même celui qui doutait de la mécréance d'un mushrik, alors que dire de celui qui est convaincu qu'il est musulman !

3/ Celui qui déclare être musulman en dâr al kufr (terre de mécréance), on doit lui attribuer l'Islam car c'est ce qui est apparent.

Cette 'aqîdah a malheureusement été adoptée par de nombreuses personnes affiliées à l'Islam. Tu en trouves qui rendent musulman celui qui déclare son Islam en dâr al kufr, tu en trouves qui rendent musulman celui qui passe le salâm en dâr al kufr, tu en trouves qui rendent musulman celui qui porte la barbe en dâr al kufr, tu en trouves qui rendent musulman celui qui ressemble à un arabe en dâr al kufr…En réalité, tout cela n'est qu'égarement et dévoiement car la personne dans notre religion prend le statut de la terre où elle vit jusqu'à preuve du contraire et la preuve du contraire peut différer selon les situations. J'aborderai en profondeur ce sujet dans un ouvrage qui est prévu prochainement si Allah me le permet, ce travail n'en étant qu'une toute petite partie. Le but de ce livre n'est que de donner quelques preuves sur ces 30 questions sans forcément plonger dans les sujets de long en large. Tout d'abord, il faut savoir qu'il y a deux types d'endroits sur terre, la terre d'Islam où ce sont les lois islamiques qui sont appliquées même si la population est majoritairement mécréante payant la jizyah, et la terre de mécréance où ce sont les lois de mécréances qui s'appliquent et où le shirk est répandu sans être combattu.

🔷 Ash Shaybânî a dit : « Toute terre (dâr) se rattache soit à l'Islam, soit à la mécréance. La demeure est rattachée à l'Islam lorsque les lois de l'Islam y sont appliquées. Et elle est rattachée à la mécréance lorsque les lois de la mécréance y sont appliquées. De même que l'on dit : Le Paradis est la demeure de la paix et l'Enfer est la demeure de la perdition, car il y a la sécurité dans le Paradis et la perdition dans l'Enfer. De même, l'Islam ou la mécréance apparaissent par la manifestation de leurs lois respectives ». [Badâ'i' as ṣanâ'i' p 4375 (au tome 9)]

🔷 Abû Ya'lâ a dit : « Tout état où le contrôle est aux lois de mécréance au lieu de l'Islam est une terre de mécréance ». [Al mu'tamad fi uṣûl ad dîn p 276]

🔷 Ibn Muflîḥ a dit : « Toute terre dominée (gouvernée) par les lois des musulmans est une terre d'Islam et toute terre dominée (gouvernée) par les lois des mécréants associateurs est une terre de mécréance. Il n'y a pas de terre autre que cela ». [Al adab ash shar'iyyah 1/163]

🔷 Al Mardâwî a dit : « La terre de guerre (dâr al ḥarb) est celle où les lois mécréantes priment en matière de jugement ». [Al inṣâf 4/121]

🔷 Al Buhûtî a dit : « La hijrah est obligatoire pour quiconque n'est pas capable de manifester ouvertement sa religion en dâr al ḥarb, qui est l'endroit où le contrôle est aux lois de mécréance ». [Kashshâf al qinâ' 3/43]

🔷 Abû Buṭayn a dit : « Nos amis ont dit qu'il existe deux sortes d'états, l'état islamique et l'état mécréant. L'état islamique est celui dans lequel les lois islamiques sont appliquées, même si ses habitants ne sont pas des musulmans. Et en dehors de celui-ci, c'est un état mécréant ». [Majmû' ar rasâ'il wal masâ'il an najdiyyah p 655]

🔷 Ḥamâd ibn 'Atîq s'adressant à un homme pour lui prouver que la région al Aḥsa est une terre de mécréance a dit : « Celui qui sait ce qu'ont constaté les grands savants, il sait que lorsque dans une région le shirk devient visible, se propage ce qui est illicite, cette région devient mécréante. Et les habitants de cette région ont rajouté à cela des insultes envers Allah et envers Sa religion, et ont mis en

place des lois contraires au Livre d'Allah et de Son Prophète ﷺ, qu'ils appliquent sur le peuple. Et toi, tu sais déjà, que rien que cela suffit pour appliquer le takfîr sur celui qui le fait ». [Durar as saniyyah 9/257]

🔷 On demanda à Muḥammad ibn Ibrâhîm Âl Sheikh : « Est-ce que la hijrah d'un pays gouverné par les lois forgées est obligatoire, il répondit : « Le pays gouverné par les lois forgées est une terre de mécréance, il est obligatoire de faire la hijrah vers une terre d'Islam, de même si le shirk est répandu et pas interdit, la hijrah est obligatoire ». [Commentaire des trois fondements d'Abû 'Umar al Madanî]

🔷 As Ṣallâbî a dit : « Quand les lois mécréantes s'imposent aux musulmans sur leur propre terre, cette terre devient alors une terre de mécréance et n'est plus terre d'Islam ». [La vie du Prophète Muḥammad 2/107]
Donc jusqu'ici, on voit que tous les pays sur terre actuellement sont des pays de mécréance, même beaucoup de nos opposants s'accordent avec nous sur ce fait qui est en accord avec la parole du Prophète ﷺ : « Certes, la terre se remplira d'iniquité et d'injustice. À ce moment-là, Allah enverra un homme de ma descendance dont le nom est le même que le mien qui remplira la terre d'équité et de justice comme elle avait été remplie d'iniquité et d'injustice ». [As silsilah as ṣaḥîḥah n°1529]

Maintenant, la question à se poser est : « Quelle doit-être la base des peuples qui vivent dans ces terres de mécréance ? »

🔷 « Et ils furent poursuivis, ici-bas, d'une malédiction, ainsi qu'au Jour de la Résurrection. En vérité, les 'Âd n'ont pas cru en leur Seigneur. Que s'éloignent (périssent) les 'Âd, peuple de Hûd ! » [trad. S11V60]

On voit ici qu'Allah ('azza wa jal) a attribué la mécréance au peuple des 'Âd, alors même qu'au verset 58 de la Sourate, il est précisé que le Prophète Hûd (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) avait des croyants de son peuple avec lui.

🔷 « Certes, les gens d'al Ḥijr ont traité de menteurs les Messagers ». [trad. S15V80]

Ainsi, ce verset prouve que la base pour les gens d'al Ḥijr est la mécréance.

🔷 « Et le peuple de Nûḥ, quand ils eurent démenti les Messagers, Nous les noyâmes et en fîmes pour les gens un signe d'avertissement. Et Nous avons préparé pour les injustes un châtiment douloureux ». [trad. S25V37]

Pareillement, malgré que selon Ibn 'Abbâs, il y avait 80 croyants du peuple de Nûḥ (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), Allah a attribué la mécréance à son peuple de manière générale car les règles juridiques ne sont pas établies à partir des cas rares ou particuliers, elles s'établissent sur la généralité.

🔷 « Il dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple me traite de menteur. Tranche donc clairement entre eux et moi, et sauve-moi ainsi que ceux des croyants qui sont avec moi ». [trad. S26V117-118]

On voit ici dans le même verset le takfîr général du peuple de Nûḥ (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), bien qu'il y ait pourtant des croyants de son peuple qui sont avec lui. Cela répond aux gens qui disent : « En faisant le takfîr des peuples, vous faites également le takfîr des muwaḥḥidîn qui vivent au sein de ces peuples ». Nous disons : « Gloire à Allah ! C'est une calomnie évidente ! Plutôt, nous jugeons le peuple mécréant selon son apparence, et si une personne nous montre l'opposé du shirk dans lequel se trouve son peuple, nous lui attribuons l'Islam. Et si nous sommes ignorants de l'Islam d'une personne vivant au sein de ces peuples polythéistes, alors Allah ne

nous reprochera pas d'appliquer le takfîr général sur eux car nous ne connaissons pas leur état tout comme Allah ne reprochera pas aux Compagnons (qu'Allah les agréé) d'avoir attribué la mécréance à certains musulmans vivant au sein des apostats durant les guerres menées par Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) comme cela est bien connu dans les livres d'histoires.

🔷 « Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs actions, et les a détournés du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés ». [trad. S27V24]

At Ṭabarî dit dans son tafsîr : « Ainsi, lorsque la huppe lui indiqua l'existence d'un royaume en un endroit de la terre appartenant à un autre que lui, et l'existence d'un peuple mécréant adorant autre qu'Allâh [...] ».

On voit ici que lorsque la huppe a survolé le territoire de Sabâ, elle a vu que le shirk y était répandu et que des gens y adoraient le soleil, elle n'a pas visité toutes les maisons des habitants du royaume pour savoir qu'absolument toutes les personnes du peuple adoraient le soleil, pourtant cela ne l'a pas empêchée d'affirmer de manière générale que celui-ci adorait le soleil au lieu d'adorer Allah. Ainsi, cela prouve que la base pour un peuple en terre de mécréance est la mécréance, et nul besoin de vérifier dans toutes les maisons qu'on a bien absolument tout le monde qui adore le soleil au sein de ce peuple.

🔷 Asmâ bint Abî Bakr (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai vu Zayd ibn 'Amr debout dos à la Ka'bah dire : « Ô habitants de Quraysh ! Par Allah, nul d'entre vous n'est sur la religion d'Ibrâhîm à part moi » ». [Bukhârî 3828]

Louange à Allah, encore une preuve probante sur ce sujet, malgré qu'il y avait quelques monothéistes au sein de Quraysh qui vivaient parmi les polythéistes, cela n'a pas empêché Zayd ibn 'Amr de faire le takfîr général de Quraysh, et certes, si cela était considéré comme de l'exagération, le Prophète l'aurait blâmé

tandis qu'au contraire, il a vanté le mérite de Zayd et a affirmé qu'il avait suivi la voie des Messagers, il a dit ﷺ : « Qu'Allah lui pardonne et lui fasse miséricorde, car il est certes mort sur la religion d'Ibrâhîm ». [Fatḥ al Bârî 7/143]

🔷 Jarîr ibn ʿAbdillah rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ envoya une expédition militaire contre Khath'am. Alors, certains d'entre eux cherchèrent protection en se prosternant (pour montrer qu'ils étaient musulmans), mais ils furent tués rapidement malgré cela. La nouvelle parvint alors au Prophète ﷺ, et il ordonna qu'on leur verse la moitié du prix du sang. Puis il dit : « Je me désavoue de tout musulman qui réside au milieu des polythéistes ». [Les Compagnons] dirent : « Ô Messager d'Allah, pourquoi cela ? » Il répondit : « Parce que leurs feux ne doivent pas se voir les uns les autres » ». [Tirmidhî 1604]

🔷 Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) a dit à propos des terres arabes qui ont apostasié : « La terre entière a mécru ». [Al bidâyah wa nihâyah 9/441]

On a encore ici un exemple de takfîr général.

🔷 'Umar ibn al Khaṭṭâb a dit : « Ô Calife du Messager d'Allah ﷺ, les Arabes sont revenus sur leurs pas en tant que mécréants, comme tu le sais, et tu veux exécuter l'expédition d'Usâmah ibn Zayd [...] ». [Kitâb ar riddah p 51]

🔷 Al Ḥasan al Baṣrî a dit : « Si un homme rejoint la dâr al ḥarb (terre de guerre) sans apostasier de l'Islam, il reste considéré comme un apostat (extérieurement) par son abandon de la terre d'Islam ». [Aḥkâm al Qur'ân]

🔷 Ash Shâfiʿî a dit : « C'est une terre (dâr al ḥarb) de licéité (la vie et les biens de ses habitants ne sont pas protégés) car c'est une terre d'association ». [Al umm 7/369]

🔷 Saḥnûn ibn Saʿîd a dit : « J'ai demandé à Ibn al Qâsim : « Est-ce que Mâlik réprouvait qu'un homme s'engage dans le commerce avec dâr al ḥarb (la terre de guerre) ? » Il répondit : « Oui, Mâlik le réprouvait fortement et il avait l'habitude de dire : « Un homme ne doit pas sortir vers leurs terres, car les jugements du shirk s'appliquent à lui » » ». [Al mudawwanah 3/294]

Quel belle parole de l'Imam Mâlik ! Qu'il est loin de partager la même religion que ceux au Maghreb qui s'affilient à lui tout en adorant les tombes et en suivant la voie des ashâ'irah négateurs des Attributs d'Allah ('azza wa jal)...

🔷 Al Jassâs a dit : « Ce qui se trouve en dâr al ḥarb n'est pas réellement une propriété car c'est une terre de licéité et les biens de ses habitants sont licites ». [Aḥkâm al Qur'ân 4/76]

🔷 Ibn Taymiyyah a dit (sur le musulman qui rentre en dâr al ḥarb) : « Il en est de même s'il les enlève eux ou leurs enfants ou les domine de quelque manière que ce soit. En effet, le mécréant ḥarbî (ceux qui n'ont pas de pacte avec les musulmans) et leurs biens sont licites pour les musulmans ». [Majmû' al fatâwâ 29/224]

🔷 Ibn Kathîr a dit : « Lors de la bataille d'Al Mudhiḥ, deux hommes qui avaient embrassé l'Islam furent tués. Ils portaient avec eux une lettre de protection d'Abû Bakr, mais l'armée musulmane ne le savait pas. L'un d'eux était 'Abd al 'Uzza ibn Abî Ruhm ibn Qirwâsh, qui fut tué par Jarîr ibn 'Abdullah al Bajalî. L'autre était Labîd ibn Jarîr, tué par un autre musulman. Lorsque la nouvelle

parvint à Abû Bakr, il paya le prix du sang pour les deux et ordonna que l'on prenne soin de leurs enfants. 'Umar ibn al Khaṭṭâb parla avec sévérité à Khâlid ibn al Walîd au sujet de cette affaire, tout comme il l'avait fait au sujet de l'exécution de Mâlik ibn Nuwayrah. Abû Bakr répondit : « Telle est la destinée de ceux qui résident parmi les gens de la guerre, dans leurs terres ».
C'est-à-dire : Ils sont blâmables pour avoir vécu parmi les polythéistes ». [Al bidâyah wa nihâyah 6/351]

Maintenant qu'il est prouvé que la base en terre de mécréance est la mécréance, nous allons nous demander qu'est-ce qui nous permettra de discerner qui est musulman au sein de ces peuples, est-ce que pratiquer certains rites de l'Islam suffira à attester da la foi des gens ?

🔷 « [...] Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain ». [trad. S6V88]

On voit ici que les mushrikîn ont à leur actif des oeuvres pies, mais leur shirk les empêche d'être acceptées, on retrouve aussi cela dans S25V23 [dont voici une traduction rapprochée] : « Nous avons considéré l'oeuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée ».

🔷 « Et leur prière, auprès de la Maison (la Ka'bah), n'est que sifflement et battements de mains ». [trad. S8V35]

Ce verset prouve que les mushrikîn accomplissaient la prière pour Allah ('azza wa jal), mais ce rite-là n'a pas été pris en compte à partir du moment où ils étaient associateurs, alors pourquoi la prière des gens qui commettent du shirk aujourd'hui serait prise en compte pour les rentrer en Islam mais pas la prière de Quraysh ?

🔷 Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le jour du sacrifice (le 10 de Dhul Ḥijjah), dans l'année qui précéda le dernier pélerinage du Messager d'Allah ﷺ, Abû Bakr (qui était alors le chef des pèlerins) m'envoya avec d'autres proclamateurs à Minâ pour faire une annonce publique : « Aucun polythéiste ne fera le pèlerinage après cette année, et nul ne tournera autour de la Ka'bah en étant nu ». Puis, le Messager d'Allah ﷺ envoya 'Alî (ibn Abî Ṭâlib) pour réciter aux gens la sourate Barâ'ah (at Tawbah). Ainsi, 'Alî fit l'annonce avec nous, le jour du sacrifice à Minâ : « Aucun polythéiste ne fera le pèlerinage après cette année, et nul ne fera le ṭawâf autour de la Ka'bah en étant nu » ». [Bukhârî 369]

Ainsi, les polythéistes accomplissaient le pèlerinage à la Mecque avant son interdiction pour eux dans la Sourate 9. Malgré ce rite vestige de la religion d'Ibrâhîm (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), aucun musulman n'a rentré en Islam les polythéistes qui accomplissaient ce rituel religieux, car ce n'était pas un signe distinctif, comme aujourd'hui. Alors comment donc à notre époque rentrer un pèlerin en Islam du fait de son pèlerinage alors que le jahmî fait le pèlerinage, le démocrate fait le pèlerinage, le râfiḍî qui insulte 'Âishah fait le pèlerinage, celui qui adore les tombes fait le pèlerinage, MBS fait le pèlerinage, Charles Goumi fait le pèlerinage etc.

🔷 'Umar ibn al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ô Messager d'Allah ! J'ai fait, durant la période de l'ignorance (avant l'Islam), le vœu de faire une retraite spirituelle (i'tikâf) une nuit dans la Mosquée sacrée ». Le Prophète ﷺ répondit : « Accomplis ton vœu ». [Bukhârî 6696]

On voit ici que les Qurayshites vouaient des adorations à Allah dans la jâhiliyyah, mais vu que ces rites étaient partagés par les monothéistes et les polythéistes, ils ne pouvaient pas prouver l'Islam de celui qui les pratiquait (nous y reviendrons) car ils n'étaient pas distinctifs.

🔷 « On posa la question à Muḥammad ibn Ibrâhîm Âl Sheikh sur le statut de la viande d'un boucher qui s'appelait Fatḥ ad Dîn venant du Pakistan, il répondit : « Il est une condition pour ce boucher qu'il soit musulman, qu'il ait une bonne croyance ('aqîdah), qu'il rejette l'adoration des tombes et tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, il doit renier les qadiyânî (secte indienne qui croit à un nouveau prophète) et les rawâfiḍ, il ne suffit pas pour que son sacrifice soit ḥalâl qu'il se prétende seulement de l'Islam, qu'il prononce la shahâdah, accomplisse la prière etc. » ['Aqîdah al muwaḥḥidîn p 453]

On voit donc qu'il ne suffit pas de pratiquer certains rites islamiques pour être jugé musulman car de nombreux polythéistes pratiquent ces rites comme le ṭawâf, l'invocation, le pèlerinage, l'aumône etc.

À ce stade, une objection pourrait être soulevée : « Dans le cas de Quraysh, ils ne se réclamaient pas de l'Islam, il était donc logique que les Compagnons prononcent le takfîr sur eux. Or, nos peuples, aujourd'hui, attestent de l'Islam ».

On répondra donc que ce propos traduit de la part de son auteur une ignorance de ce qu'était Quraysh car en réalité, le peuple de Quraysh dans la jâhiliyyah prétendait être sur la religion d'Allah et suivre la voie d'Ibrâhîm (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), Al Walîd ibn al Mughîrah a dit durant la reconstruction de la Ka'bah : « Ô Allah, nous n'avons pas mécru (en ta religion), nous ne voulons que le bien ». [Sîrah Ibn Hishâm p 29]

On voit ici que les Qurayshites revendiquaient suivre la religion d'Allah, or le Prophète ﷺ s'est-il abstenu du takfîr d'Ibn al Mughîrah pour cela ?

🔷 Al Ḥasan ibn Ṣâliḥ (m. 169 H) a dit : « Celui qui réside dans le territoire de l'ennemi, même s'il prétend l'Islam, alors qu'il est capable de se rendre dans le territoire des musulmans, il est jugé par les règles appliquées aux polythéistes. Et si un ḥarbî (mécréant vivant en terre ennemie) embrasse l'Islam mais demeure parmi eux alors qu'il a la capacité d'en sortir, il n'est pas considéré comme musulman. Il est jugé comme les gens de la guerre sont jugés concernant ses biens et sa personne ». [Aḥkâm al Qur'ân]

On voit encore ici avec la parole d'un salaf que la prétention à l'Islam n'est pas prise en compte dans les jugements apparents.

🔷 Ḥamad ibn 'Atîq a dit : « Quant à la question de pratiquer sa religion, beaucoup de gens pensent que tant qu'on le laisse prononcer les deux témoignages de foi, accomplir la prière et ne pas être exclu des mosquées, alors il aura pratiqué sa religion, même s'il se trouve dans un pays d'associateurs. Et ils se sont trompés à ce sujet et ont commis une affreuse erreur. Celui dont la mécréance consiste à donner un associé à Allah : pratiquer sa religion chez lui consistera à appeler franchement au Tawḥîd et à interdire de donner des associés à Allah et d'avertir contre cela. Celui dont la mécréance est causée par le rejet de la prophétie de Muḥammad ﷺ, pratiquer la religion chez lui consistera à déclarer franchement que Muḥammad ﷺ est le Messager d'Allah. Celui dont la mécréance est causée par l'abandon de la prière : pratiquer la religion chez lui consistera à faire la prière. Celui dont la mécréance est causée par l'union avec ceux qui donnent des associés à Allah et d'entrer dans leur obéissance : pratiquer la religion consistera à déclarer franchement sa séparation et sa rupture avec eux ainsi que ceux qui donnent des associés à Allah ». [Durar as Saniyyah 12/418]

Pour conclure, le critère qui permettra au sein de nos peuples polythéistes de juger une personne comme musulmane, c'est sa manifestation de l'opposé de la pratique dominante de son peuple en matière de shirk. Nous prendrons ainsi en

compte les rites et les signes distinctifs qui attestent véritablement de sa foi, tels qu' al kufr bi ṭâghût, le désaveu de toutes les sectes héritées des jahmiyyah, des peuples mécréants etc. En effet, si l'on commence à rentrer en Islam toute personne qui voue des adorations à Allah, alors pourquoi ne pas rentrer en Islam le chrétien qui invoque Allah qui est aux cieux avant son repas ? Pourquoi ne pas rentrer le juif orthodoxe qui dit : « Au nom d'Allah » avant de sacrifier sa bête ?

Prenons l'exemple des personnes qui résidaient sur la terre de mécréance de Musaylimah. Elles n'étaient considérées musulmanes qu'à condition de désavouer publiquement l'adoration de Musaylimah. En effet, le simple fait de prier n'était pas un critère suffisant, car les suiveurs de Musaylimah priaient aussi.

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent « Il n'y d'autre divinité qu'Allah ». Donc, celui qui dit « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah », je préserverai ses biens et sa vie, sauf par un droit de l'Islam, et son compte est entre les mains d'Allah ». [Bukhârî 3/1077]

Al Khaṭṭâbî a dit : « Il est connu que ceux qui sont visés ici, ce sont les adorateurs d'idoles, et pas les Gens du Livre car ils disent « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah » et ils sont combattus et ne sont pas épargnés par les épées ». [Sharḥ Ṣaḥîḥ Muslim]

Al Baghawî a dit : « Ce hadith est d'une authenticité attestée. Lorsqu'il dit : « jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah », il vise les adorateurs d'idoles, et non pas les Gens du Livre, car ceux-là disent « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah ». Donc, les épées ne les épargneront pas tant qu'ils n'auront pas reconnu et attesté la prophétie de Muḥammad ﷺ, ou qu'ils n'auront pas versé la jizyah ». [Sharḥ as Sunnah 1/66]

Al Qâdî 'Iyâd a dit : « La clause de préservation de l'individu et de ses biens pour quiconque prononce « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah » est une réponse à l'expression de la foi. Ceux qui sont visés ici sont les polythéistes arabes et les adorateurs d'idoles, et ceux qui ne professent pas l'Unicité [d'Allah]. Ce sont à eux en premier que s'adressait l'appel à l'Islam, et ce sont eux qui furent combattus dans ce but. Quant aux autres, parmi ceux qui attestent de l'Unicité, il ne suffit pas pour qu'ils soient épargnés qu'ils prononcent « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah », car ils prononçaient déjà cela dans leur état de mécréance, et cela faisait partie de leur doctrine ». [Sharḥ Ṣaḥîḥ Muslim]

Ibn Ḥajar a dit : « Le mécréant, s'il est idolâtre ou polythéiste, il n'est pas rattaché au dogme de l'Unicité. Par conséquent, s'il prononce « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah », on jugera de son Islam, puis il sera contraint d'assimiler l'ensemble des règles de l'Islam, et devra se montrer exempt de toute autre religion que l'Islam. Quant à celui qui est rattaché au dogme de l'Unicité tout en abjurant la prophétie de Muḥammad ﷺ. Il ne sera pas jugé de son Islam jusqu'à ce qu'il dise « Muḥammad est le Messager d'Allah ». Et s'il était persuadé que le message de Muḥammad ﷺ s'adressait spécifiquement aux Arabes, il faudrait qu'il ajoute : « et pour l'ensemble de la création ». S'il s'agit d'une mécréance par apostasie, il faut qu'il fasse à nouveau allégeance à ce qui est sacré, et revienne sur ce à quoi il croyait ». [Fatḥ al Bârî]

Ainsi en est-il des peuples, s'ils sortent de la religion par la porte de l'adoration du ṭâghût, ils ne reviendront à l'Islam qu'en refermant cette porte. Imaginons une assemblée de mécréance où une personne dit : « Ibrâhîm (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) n'était pas un Prophète d'Allah ». Une personne au sein de l'assemblée lui répond : « Muḥammad ﷺ était le meilleur des Prophètes ». Celle-ci aura-t-elle désavoué la parole de mécréance ? Bien sûr que non ! Alors pourquoi, dans des peuples qui adorent le ṭâghût, certains rentrent les gens en Islam sur la base de la prière par exemple ? Depuis quand notre divergence avec ces peuples porte sur la prière ?!

Al Kâsânî a dit : « Il y a 4 catégories de mécréance :

- Celle dont les membres abjurent le Créateur : ce sont les athées négationnistes.
- Celle dont les membres croient au Créateur mais refusent de professer Son Unicité : ce sont les idolâtres et les majûs païens.
- Celle dont les membres croient au Créateur et à Son Unicité, mais abjurent l'ensemble de la révélation prophétique : ce sont les philosophes.
- Celle dont les membres croient au Créateur et à Son Unicité, et à l'ensemble de la révélation prophétique, mais abjurent le Message de Muḥammad ﷺ : ce sont les juifs et les chrétiens.

Donc, s'il appartient à la première ou deuxième catégorie, et qu'il dit « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah », on pourra juger qu'il appartient à l'Islam. En effet, on sait que cela ne faisait pas partie de sa doctrine avant cela. Donc, s'il se tient à ce témoignage, c'est une preuve de sa foi. Ainsi, s'il dit « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Muḥammad est Son Messager », alors que sa religion d'origine lui interdit la première comme la deuxième phrase de la profession de foi, l'une ou l'autre d'entre elles est suffisante pour attester sa foi. S'il appartient à la troisième catégorie, et qu'il dit : « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah », on ne pourra pas juger de son Islam, car sa religion d'origine abjure le message de Muḥammad ﷺ, tout en attestant cette parole. Mais s'il dit : « Je témoigne que Muḥammad est le Messager d'Allah », on jugera qu'il appartient à l'Islam, car c'est un témoignage que dénie sa religion d'origine. C'est donc une preuve de sa foi. S'il appartient à la quatrième catégorie (et donc qu'il a pour croyance les deux parties du témoignage), et qu'il dit : « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Muḥammad est Son Messager », on ne pourra pas juger de son Islam, jusqu'à ce qu'il ait été exempté de la religion à laquelle il appartenait, celle des juifs ou des chrétiens. Car il y en a parmi eux qui croient à la prophétie de Muḥammad tout en disant : « Il a été envoyé spécifiquement aux Arabes et à eux seuls ». Donc le fait qu'il prononce les deux parties du témoignage, sans qu'il soit exempté de cette croyance ne suffit pas à valider sa foi. Et ainsi, si un juif ou un chrétien dit : « Je suis croyant et soumis à Allah », nous ne jugerons pas de son Islam, car ils ont pour usage de se proclamer croyants et soumis à Allah. Dans ce cas, cette parole n'est pas spécifique au musulman. Et si un juif ou un chrétien dit : «

Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, et je suis exempt de judaïsme et de christianisme », on ne jugera pas de son Islam car leur religion ne leur interdit pas de professer l'Unicité d'Allah, et le fait qu'il dise qu'il est exempt de judaïsme et de christianisme ne constitue pas une preuve d'Islam. En effet, il se pourrait qu'il se soit détaché de ces religions pour en adopter une autre, qui n'est pas forcément l'Islam. Donc, on ne peut pas fonder le jugement sur une hypothèse. Mais s'il renforce son serment en disant : « J'entre dans la religion de l'Islam ou dans la religion de Muḥammad », on jugera qu'il appartient à l'Islam, car il n'y a là aucune ambiguïté. [Badâ'i' as ṣanâ'i' 7/102-103]

Ash Shaybânî a dit : « Cela concerne les manichéens et tous ceux qui adorent plusieurs divinités. Si l'un d'entre eux dit « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah », cela est la preuve de son Islam. Quant aux juifs et aux chrétiens, ils disent « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah », mais cette parole n'est pas le signe de leur Islam. À l'époque du Messager d'Allah, ils ne croyaient pas à son message. Donc une preuve de leur allégeance à l'Islam était qu'ils attestent que Muḥammad ﷺ est le Messager d'Allah. On raconte au sujet du Prophète ﷺ qu'il se rendit chez son voisin juif qui était souffrant pour lui faire une visite et lui dit : « Atteste : Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muḥammad est Son Envoyé ». L'homme regarda son père qui lui dit : « Réponds à Abû al Qâssim ». Alors le fils témoigna qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muḥammad est Son Messager, puis il mourut. Le Prophète ﷺ dit alors : « Louange à Allah qui par moi a sauvé cette âme de l'Enfer ». Puis il dit à ses Compagnons : « Enterrez votre frère ». Quant aux juifs d'Irak, ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muḥammad ﷺ est Son Messager, sauf qu'ils prétendent que le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé seulement aux Arabes, et pas aux Enfants d'Israël [...]. Donc celui parmi eux qui atteste que Muḥammad est le Messager d'Allah, il n'est pas musulman jusqu'à ce qu'il ait montré qu'il renonce à son ancienne religion, ou qu'il atteste qu'il est entré dans l'Islam. Même si le juif ou le chrétien dit : « Je suis soumis à Allah », on ne jugera pas de son Islam, car les juifs et les chrétiens ont aussi ce dogme [...]. De plus, ils prétendent que la vérité est de leur côté. Donc, le fait qu'ils disent cela, ne peut pas être considéré comme une preuve de leur Islam, jusqu'à ce qu'ils montrent un abandon

de leur ancienne religion. Si un majûs dit : « Je me soumets et je suis musulman », on jugera de son Islam, car les majûs n'emploient pas cette façon de s'exprimer [...]. Ainsi, cela constitue dans ce cas une preuve d'Islam ». [Sharḥ kitâb as siyar al kabîr 1/106]

J'ai mis tous ces commentaires du hadith vu l'importance du sujet, cela permettra ainsi de mieux comprendre pourquoi le Prophète ﷺ a accepté l'Islam de certaines personnes après leur prononciation de la première partie de la shahâdah (les polythéistes arabes) et l'a refusé pour d'autres (les juifs), cela montre également que les signes d'Islam ne sont pas fixes mais évoluent selon les contextes.

🔷 « 'Ubaydullah ibn 'Abdillah ibn 'Utbah rapporte que 'Abdullah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) appréhenda à Kûfah des hommes qui faisaient revivre les enseignements de Musaylimah le menteur et appelaient les gens à lui. Il écrivit au sujet de ces hommes à 'Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée), et 'Uthmân répondit : « Proposez-leur la vraie religion et l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah. Celui qui l'accepte et se désavoue de Musaylimah, ne le tuez pas. Mais celui qui reste sur la religion de Musaylimah, alors tuez-le ». Certains d'entre eux acceptèrent, et on les laissa, tandis que d'autres restèrent sur la religion de Musaylimah et furent exécutés ». [Nasâ'î]

On voit ici encore une fois que l'acceptation de l'Islam est acquise suite à la manifestation des rites non-partagés, ainsi le désaveu de Musaylimah étant le rite qui différenciait les musulmans des mécréants dans cette histoire, ce fut le rite pris en compte par les Compagnons et non la prière par exemple.

🔷 Abû Bakr Ibn al Mundhir a dit : « Il y a consensus parmi tous ceux dont nous avons rapporté que si un mécréant dit : « Il n'y a de divinité (digne d'être adorée) qu'Allah, et Muḥammad est Son serviteur et Son Messager » et qu'il

accepte tout ce que le Messager a apporté, et qu'il rejette toutes les religions (de shirk) qui contredisent l'Islam, et qu'il est une personne pubère, responsable (mukallaf) et saine d'esprit, alors il est musulman. Cependant, s'il revient ensuite (après cela) et manifeste ouvertement la mécréance, alors il est apostat, et le jugement de l'apostat s'applique à lui ». [Al ishrâf]

Louange à Allah, la vérité est claire.

4/ Le takfîr sème la fitnah, il vaut donc mieux l'éviter.

Déjà, à l'époque du Prophète ﷺ, les partisans du faux accusaient les musulmans de semer la zizanie par leur désaveu du shirk et de ses adeptes. C'est pour cela qu'ils mettaient en garde contre le Prophète ﷺ les délégations venues accomplir le pèlerinage en disant : « C'est un magicien qui vous apporte une parole magique, séparant l'homme de son père, de son frère, de sa femme et de son clan ». [Sîrah Ibn Hishâm p 100]

'Amr Ibn al 'As (qu'Allah l'agrée) a dit : « En parlant de Muḥammad, [les notables de Quraysh] disaient : cet homme a insulté nos pères et nos divinités, il a dénigré notre religion et il a semé la discorde parmi nous. Nous n'avons jamais souffert de pareille chose avant lui ». [Sîrah Ibn Hishâm p 74]

Abû Jahl a dit avant Badr : « Ô Seigneur ! N'accorde pas la victoire ce matin à celui qui a rompu les liens du sang [...] ». [Asbâb an nuzûl p 230]

Je répondrai donc à ce propos en m'appuyant sur la parole d'Allah [dont voici une traduction rapprochée] : « Et ceux qui n'ont pas cru sont alliés les uns des autres. Si vous n'agissez pas ainsi [en rompant les liens avec les infidèles], il y aura discorde sur terre et grand désordre ». [trad. S8V73]

Ibn Kathîr dit dans son tafsîr : « Si vous ne vous teniez pas à l'écart des associateurs, en établissant des liens avec les croyants, il y aurait confusion chez les gens, à cause de l'association des croyants avec les mécréants, cela serait certainement source de dégâts considérables ».

Donc Allah le Très-Haut a dit que la fitnah, c'est le fait de ne pas s'écarter des mécréants et des associateurs et non pas le contraire comme beaucoup le croient. Mais Sheyṭân de par sa ruse fait croire à la majorité des gens que le takfîr est une fitnah, alors que c'est avec cet acte que l'on purifie la religion d'Allah le Très-Haut des associateurs et des mécréants. Dans le commentaire de S15V39, Ibn Qayyîm dit : « Parmi ses astuces, Sheyṭân ensorcelle continuellement l'esprit de l'homme jusqu'à le faire tomber dans ses filets. Nul n'échappe à son ensorcellement, sauf celui qu'Allah veut [sauver]. Il enjolive donc aux yeux de l'homme l'acte qui lui est néfaste jusqu'à ce qu'il s'imagine qu'il est l'une des choses les plus utiles, et il rend détestable à ses yeux le plus utile des actes, jusqu'à ce qu'il s'imagine qu'il va lui nuire ».

Comme aujourd'hui, Sheyṭân fait croire aux hommes que le takfîr [des mushrikîn] est une fitnah et un grand danger, alors que c'est le contraire.

Enfin, je te rappelle, ô lecteur, qu'Allah te guide sur la vérité, que le takfîr de celui qui commet du shirk majeur est une obligation qui incombe à toute personne professant l'Islam, comme nous l'avons vu dans la fausse croyance n°2. Ainsi, il est impossible pour une personne de rentrer en Islam sans faire le takfîr du

mushrik tout comme il est impossible pour un chameau de rentrer dans le chas d'une aiguille.

Ô Allah, protège-nous des ruses de Sheyṭân et des savants du ṭâghûṭ qui enjolivent le faux à l'aide de leurs paroles trompeuses. Il n'y a de force et de puissance qu'en Toi !

5/ Seul le mujtahîd peut argumenter à partir du Coran et de la Sunnah, et l' ijtihâd s'est interrompu. Il convient donc de se conformer à l'un des quatre imams, car ils connaissent mieux que nous les subtilités du hadith, et ce qui l'abroge ou est abrogé par lui.

Cette fausse croyance s'est malheureusement implantée dans l'esprit de nombreux ignorants. J'en ai moi-même fait l'expérience quand, argumentant contre un mushrik par la parole du Prophète ﷺ, il me répondit : « Tu devrais plutôt te conformer à l'un des quatre imams ! » Gloire à Allah ! Comment peut-on tenir un tel propos tout en prétendant appartenir à la Communauté de Muḥammad ﷺ ? Certes, les trois imams et même Abû Ḥanîfah ne manqueront pas de répliquer à cet individu d'ici quelques pages. Petite précision, j'ai écris telle quelle la parole habituelle de ceux qui suivent cette fausse croyance, cela ne veut pas dire que j'utilise moi-même cette expression des « quatre imams », il faut différencier l'Imam Mâlik, l'Imam ash Shâfiʿî et l'Imam Aḥmad, qu'Allah leur fasse miséricorde et Abû Ḥanîfah qui faisait partie d'ahl ar raʾy et dont il y a

énormément de paroles de salafs sur son takfîr (voir n°227 à n°410 dans Kitâb as Sunnah de 'Abdullah ibn Aḥmad).

Pour revenir au sujet, je trouve étonnant que ces gens blâment celui qui ne se conforme pas stricto sensu à l'un des quatre madhâhib. Et tu les vois ensuite adopter des avis miteux, calamiteux, en totale contradiction avec ce qu'ils prétendent suivre, comme quand ils affirment que celui qui gouverne avec des lois forgées ne sort pas de l'Islam, ou encore qu'invoquer les morts n'est pas du shirk (comme certains prétendus adeptes de l'école malikite au Maghreb). Je leur dis donc : Vous mentez, si vous suiviez réellement l'Imam Mâlik, vous auriez fait le takfîr de ceux qui gouvernent par les lois forgées et de celui qui invoque les morts, comme il le faisait. De plus, si vous le suivez réellement, pourquoi avez-vous une croyance ash'arî, qu'est-ce que ce taqlîd à géométrie variable ?

Pourquoi dites-vous qu'il est obligatoire de suivre l'un des « quatre imams » sans dévier de ses avis, et après cela, vous adoptez des positions qu'ils n'ont jamais soutenues, qui contredisent le consensus des savants de la Communauté ? Est-ce le suivi des « quatre imams » qui vous a poussé à cela ? Ou le suivi de vos passions ?

Pour que tu puisses voir par toi-même, ô lecteur, qu'Allah te guide sur la vérité, jusqu'où ce suivi aveugle a mené, voici un propos édifiant de 'Abd ar Razzâq al 'Afîfî dans ses Fatâwâ wa rasâ'il 1/55, il dit [sur le livre ḥanbalite Al inṣâf d'al Mardâwî] : « J'ai remarqué que son auteur n'a cité le Prophète ﷺ du début à la fin du livre qu'à 3 reprises ».

Voici un autre exemple que j'ai vécu dans ma vie personnelle : un jeune homme était incarcéré en France dans la prison du ṭâghût sans possibilité d'acheter les livres nécessaires pour étudier l'Islam, il demanda donc à sa famille de lui

envoyer des livres sur le Tawḥîd entre autres et sa famille répondit : « Nous avons peur que tu fasses ton propre ijtihâd des textes si nous te laissons les lire seul ». Mais quelle folie !

Après avoir dit cela, voici maintenant quelques preuves issues du Coran, de la Sunnah, et des paroles de savants pour déconstruire cette fausse croyance et montrer que la seule personne à suivre aveuglément est le Prophète ﷺ :

🔷 « [Et les Gens du Livre disent à leurs coreligionnaires] : « Et ne croyez que ceux qui suivent votre religion ! » Dis : « La vraie direction est la direction d'Allah » [...] ». [trad. S3V73]

🔷 « Et obéissez à Allah et au Messager, afin qu'il vous soit fait miséricorde ». [trad. S3V132]

On voit dans ce verset la corrélation entre le suivi du Prophète ﷺ et le succès dans l'au-delà par l'obtention de la miséricorde d'Allah.

🔷 « Ce jour-là, ceux qui n'ont pas cru et ont désobéi au Messager, préfèreraient que la terre fut nivelée sur eux et ils ne sauront cacher à Allah aucune parole ». [trad. S4V42]

🔷 « Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement) ». [trad. S4V59]

Si l'on observe attentivement le verset, on verra que le verbe « obéissez » n'est pas cité à la troisième reprise de sorte à donner « Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et obéissez à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement ». Ceci, comme le dit Ibn al Qayyim pour attirer l'attention sur le fait que l'obéissance aux détenteurs du commandement qui sont d'après Ibn 'Abbâs les dirigeants et les savants n'est pas générale, elle est uniquement dévolue envers ceux qui se conforment au suivi du Prophète ﷺ. Ce verset avec le tafsîr d'Ibn 'Abbâs est donc la preuve que l'obéissance aux savants ne se fait qu'avec leur conformité à la voie du Prophète ﷺ.

🔷 « Nous n'avons envoyé de Messager que pour qu'il soit obéi, par la permission d'Allah [...] ». [trad. S4V64]

🔷 « Et quiconque fait scission avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le livrerons à ce qu'il a choisi, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! » [trad. S4V115]

🔷 « Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu ». [trad. S7V3]

🔷 « [...] Et suivez-le, afin que vous soyez bien guidés ». [S7V158]

🔷 « Ô vous qui croyez ! Obéissez à Allah et à Son Messager, et ne vous détournez pas de lui quand vous l'entendez (parler) ». [trad. S8V20]

🔷 « Et quiconque obéit à Allah et à Son Messager, alors voilà ceux qui récoltent le succès ». [trad. S24V52]

Après la miséricorde et la guidance, c'est au tour du succès d'être dévolu à celui qui suit le Prophète ﷺ.

🔷 « Le jour où l'injuste se mordra les deux mains et dira : « (Hélas pour moi !) Si seulement j'avais suivi chemin avec le Messager ! » » [trad. S25V27]

🔷 « En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment ». [trad. S33V21]

🔷 « Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident ». [trad. S33V36]

🔷 « Ô vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres, sinon vos oeuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte ». [trad. S49V2]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Ce que je vous ai interdit, évitez-le et ce que je vous ai enjoint de faire, accomplissez-le selon votre capacité. Car ce qui entraîna la perte de ceux qui vous ont précédés, ce fut bien leurs questions excessives et leurs divergences à l'égard de leurs Messagers ». [Tirmidhî 2679]

🔷 'Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque le Prophète ﷺ revint de la bataille d'al Aḥzâb (la bataille du Fossé), il nous dit : « Que personne n'accomplisse la prière du 'Asr si ce n'est chez Banû Quraydhah ». Or, l'heure de la prière du 'Asr arriva pour certains d'entre eux en chemin. Certains dirent : « Nous ne prierons qu'une fois arrivés chez Banû Quraydhah », tandis que d'autres dirent : « Non, nous allons prier maintenant, car telle n'était pas l'intention du Prophète ﷺ ». Quand cela fut rapporté au Prophète ﷺ, il ne blâma aucun d'eux ».

On voit ici que les Compagnons, y compris les nouveaux convertis, ont appliqué la Sunnah du Prophète ﷺ selon ce qu'ils avaient compris de sa parole, et aucun n'a dit : « Je dois d'abord demander à un savant, je ne peux pas appliquer la Sunnah par moi-même en me basant directement sur la parole du Prophète ﷺ ».

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Qu'aucun d'entre vous n'imite la religion d'un homme (comme lui). S'il croit, il croit et s'il mécroit, il mécroit. Il n'y a pas de modèle [à suivre] dans le mal ». [Al i'tiṣâm p 444]

🔷 Dans son chapitre de Fatḥ al Majîd « Celui qui obéit aux savants et aux émirs dans l'interdiction de ce qu'Allah a permis et l'autorisation de ce qu'Allah a interdit les a pris pour Seigneurs en dehors d'Allah » à la page 383, 'Abd ar Raḥmân ibn Ḥasan rapporte la parole d'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) : « Peu s'en faut que des pierres tombent du ciel sur vous. Je vous dis : « Le Prophète ﷺ a dit » et vous me dites : « Abû Bakr et 'Umar ont dit » ».

Il dit à la suite : « La parole d'Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) indique que celui qui est atteint par le dalîl (preuve) et ne le prend pas en compte en suivant son madhhab, alors il convient de désapprouver cela avec force car il contrevient au dalîl ».

Je dis : Si cela fut la réponse d'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) quand les Compagnons s'écartèrent d'un hadith authentique du Prophète ﷺ sur le pèlerinage en prenant la parole des deux plus grands Compagnons, alors que dire de celui qui laisse la parole du Prophète ﷺ pour l'avis de Fawzân ou Ruḥaylî ?

🔷 Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il n'y a personne parmi nous sans qu'on puisse prendre son avis ou le délaisser si ce n'est le Prophète ﷺ ». [Fatḥ al Majîd p 385]

🔷 'Amr ibn al 'Âs (qu'Allah l'agrée) a rapporté : « Lors de la bataille de Dhât as salâsil, j'avais eu une pollution nocturne. Mais en raison du froid et par crainte pour ma santé, je n'avais pas procédé à un lavage rituel. J'ai donc accompli l'ablution pulvérale (tayammum) avant de diriger la prière en commun au matin. On rapporta cela au Messager d'Allah ﷺ qui me dit alors : « Ô 'Amr, tu as dirigé la prière en état d'impureté rituelle ! » Je lui faisais alors part de ce qui m'avait empêché de me purifier et j'ajoutai que j'avais agi ainsi, car Allah a dit [dans S4V29 dont voici la traduction rapprochée] : « [...] Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous ». Le Prophète ﷺ se mit alors à rire, mais ne désapprouva pas ma conduite ». [Abû Dawûd 334]

D'après as Ṣallâbî, 'Amr ibn al 'Âs ne s'était converti que quatre mois avant cet incident, on voit ici donc une situation où un nouveau Compagnon avec une science limitée agit selon le Livre d'Allah sans avoir au préalable demandé à un savant, puis quand il a eu possibilité de parler avec le Prophète ﷺ, il a vu qu' il avait bien agit.

🔷 Al Barâ ibn 'Azîb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque le Prophète ﷺ arriva à Médine, il logea d'abord chez ses ancêtres — ou il dit : chez ses oncles maternels — parmi les Anṣârs. Il pria en direction de Bayt al Maqdis (Jérusalem) pendant 16 ou 17 mois, et il souhaitait que sa qiblah soit en direction de la

Maison (Ka'bah). La première prière qu'il accomplit en direction de la Ka'bah fut la prière du 'Asr, qu'il effectua avec un groupe de gens. Puis un homme qui avait prié avec lui sortit et passa devant les habitants d'une mosquée alors qu'ils étaient en inclinaison dans leur prière (vers Jérusalem). Il leur dit : « Par Allah ! Je témoigne que j'ai prié avec le Messager d'Allah ﷺ en direction de la Mecque ! » Alors, eux aussi se tournèrent tels qu'ils étaient (dans la prière) en direction de la Maison (la Ka'bah) [...] ». [Bukhârî 40]

On voit ici que dès que les Compagnons ont entendu la parole sur le changement de la qiblah du Prophète ﷺ, ils se sont empressés de faire la même chose, alors pourquoi nous aurions à avoir un comportement différent en entendant un hadith du Prophète ﷺ sous prétexte qu'il faudrait demander à un savant si l'on doit le prendre en compte ?

🔷 L'Imam Aḥmad a dit : « Je suis étonné des gens qui savent que l'isnâd (chaîne) est authentique, et avec cela, ils prennent l'avis de Sufyân [ath Thawrî ?] alors qu'Allah (ta'âla) dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Que ceux donc, qui s'opposent à Son commandement prennent garde qu'une épreuve (fitnah) ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux ». Sais-tu ce qu'est la fitnah ? C'est le shirk ».

'Abd ar Raḥmân en commentant la parole de l'Imam Aḥmad dit : « Et cette épreuve haïssable s'est généralisée, en particulier chez ceux qui prétendent la science. Ils ont tendu leurs pièges pour inciter à rompre la prise [d'arguments] à partir du Coran et de la Sunnah. Et ils se sont détournés du suivi du Prophète ﷺ et de l'exaltation de son ordre et de son interdiction, et parmi cela, leurs paroles : « Seul le mujtahîd peut argumenter à partir du Coran et de la Sunnah et l'ijtihâd s'est interrompu » ou encore « [Le savant] imité connaît mieux que toi le hadith et ce qui l'abroge ou ce qui est abrogé par lui » et d'autres paroles dont le but est le détournement du suivi du Prophète ﷺ qui ne prononce rien sous l'effet de la passion, et de s'appuyer sur la parole de celui qui peut se tromper [...]. Il n'y a pas d'imam sans qu'il ne dispose d'une partie de la science

mais pas sa totalité. Il est donc obligatoire pour chaque mukallaf (individu responsable) si le dalîl (la preuve) du Coran et de la Sunnah lui est parvenu de s'y arrêter et de le pratiquer, même s'il diffère de qui il diffère. Comme Allah dit [dans deux versets dont voici la traduction rapprochée] : « Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui [...] » et « Ne leur suffit-il donc point que Nous ayons fait descendre sur toi le Livre et qu'il leur soit récité ? Il y a assurément là une miséricorde et un rappel pour des gens qui croient ». Et l'unanimité (ijmâ') a été rapportée sur ce sujet. Et ne s'écarte de cela que les ignorants imitateurs, à cause de leur ignorance du Coran et de la Sunnah, et de leur refus de ces sources. Et même s'ils pensent suivre les imams [des madhâhib], ils les ont en réalité contredits et ont suivi une autre voie que la leur comme nous l'avons montré avec la parole de Mâlik, ash Shâfi'î et Aḥmad, mais il y a une indication dans la parole de l'Imam Aḥmad que le taqlîd (imitation) avant l'arrivée de la preuve n'est pas blâmé ». [Fatḥ al Majîd p 386-387]

🔷 Muḥammad ibn 'Abd al Wahhâb a dit : « Le sixième fondement : lever l'ambiguïté que Sheyṭân a introduite dans l'esprit des gens consistant à renoncer au Coran et à la Sunnah pour se tourner vers les opinions diverses et variées et écouter ses passions, sous prétexte que le Coran et la Sunnah ne peuvent être connus que de celui qui est capable d'un effort d'interprétation et qui possède telle et telle qualité qui ne se trouvent même pas de façon parfaite chez Abû Bakr ou 'Umar. Et selon eux, quiconque ne possède pas ces qualités doit obligatoirement se détourner de ces deux sources, jusqu'à ce que doutes et ambiguïtés soient levés. Quant à celui qui cherche à être guidé à travers ces deux sources, il est considéré soit comme un zindîq (hérétique), soit comme un fou, sous prétexte qu'elles seraient trop difficile à comprendre ! » [Commentaire des quatre règles et des six principes fondamentaux - An Najmî]

🔷 'Abd ar Raḥmân ibn Ḥasan a dit : « Quand les savants disposaient du dalîl, ils le prenaient et abandonnaient leur ijtihâd. Et si le hadith ne les avait pas

atteint, ou qu'ils croyaient qu'il n'était pas authentique, ou qu'ils avaient un hadith le contredisant ou le particularisant etc. Alors l'imam avait permission de faire l'ijtihâd ». [Fatḥ al Majîd p 385]

🔷 'Abd ar Raḥmân ibn Ḥasan a dit : « Et il y a dans le hadith [de 'Adiyy] la preuve que l'obéissance aux moines et aux rabbins dans la désobéissance à Allah est une adoration envers eux en dehors d'Allah et du shirk majeur qu'Allah ne pardonne pas [...]. Et cela est arrivé pour beaucoup de gens avec ceux qu'ils ont imité, et pour leur manque de considération envers le dalîl s'il contredit l'avis du savant imité, et cela est du shirk. Et parmi eux, il y a celui qui a un avis extrême en pensant que prendre le dalîl est détestable voire interdit, ainsi la fitnah s'est renforcée. Et il dit : « Les savants connaissent mieux les preuves et seul le mujtahîd peut prendre le dalîl », et peut-être qu'ils vont jusqu'à blâmer celui qui agit en fonction du dalîl. Nul doute que cela fait partie de l'étrangeté de l'Islam ». [Fatḥ al Majîd p 390]

🔷 'Abd ar Raḥmân ibn Ḥasan a dit : « Il convient à celui qui est occupé [à étudier] les ouvrages des gens de son madhhab qu'il regarde les paroles de ceux qui divergent [de son madhhab] et leur argumentaire pour ensuite qu'il suive le dalîl et celui qui est en accord avec lui ». [Qurratu 'uyûn]

🔷 An Najmî a dit : « Sheyṭân a suggéré à ceux qui portaient un tel jugement (les gens qui sont en faveur de l'imitation aveugle) que chacun d'eux devait suivre aveuglément un imam parmi les quatre imams, sans jamais contredire ses paroles, ses avis et ses efforts d'interprétation. Puis s'il adhérait à l'un de ces madhâhib, il ne lui était plus permis de dévier d'un iota de ses opinions et de se ranger à l'avis d'un autre que lui. Et s'il constatait que la preuve allait à l'encontre de l'opinion de son imam, il devait interpréter cette preuve de façon à la faire concorder avec l'avis de son imam ». [Commentaire des quatre règles et des six principes fondamentaux - An Najmî]

On pourrait aisément s'arrêter là concernant cette fausse croyance, mais je ne peux terminer cette partie sans citer quelques propos des trois imams et d'Abû Ḥanîfah qui contredisent les adeptes du suivi aveugle :

🔷 Abû Ḥanîfah a dit : « Si je tiens des propos en désaccord avec le Coran et la Sunnah, alors délaissez ma parole ». [Ṣifât salât an nabî]

🔷 Abû Ḥanîfah a dit : « Si le hadith est authentique, alors c'est mon opinion ». [Rapporté par Ibn 'Âbidîn dans al Ḥâshiyah 1/63]

🔷 Abû Ḥanîfah a dit : « Il n'est permis à personne de pratiquer notre opinion sans savoir d'où nous l'avons tirée ». [Rapporté par Ibn 'Abd al Barr]

🔷 L'Imam Mâlik a dit : « Il n'existe personne après le Prophète ﷺ sans que ses opinions puissent être acceptées ou rejetées ». [Ṣifât salât an nabî]

🔷 L'Imam Mâlik a dit : « Je suis un être humain qui peut se tromper ou voir juste. Étudiez donc mes opinions : adoptez tout ce qui est en accord avec le Coran et la Sunnah et rejetez tout ce qui est en désaccord avec eux ». [Rapporté par Ibn 'Abd al Barr]

🔷 Ibn Wahb a dit : « J'ai entendu Mâlik répondre à une question à propos du fait de se laver l'espace entre les doigts de pieds pendant les ablutions. Celui-ci répondit : « Cela n'est pas nécessaire ». J'attendis alors jusqu'à ce qu'il ne reste plus grand monde autour de lui, puis je lui dis : « Pour nous, c'est une Sunnah ». Il

me répondit : « Et quelle est cette Sunnah ? » Je lui dis : « [Longue chaîne de transmission], qu'Ibn Shaddâd (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai vu le Prophète ﷺ frotter l'espace entre ses doigts de pieds avec son auriculaire. L'Imam Mâlik me dit alors : « Ce hadith a une bonne chaîne de transmission et jamais je ne l'avais entendu auparavant, si ce n'est aujourd'hui. Plus tard, j'entendis Mâlik répondre à cette question en ordonnant de se laver entre les doigts de pieds ». [Al jarḥ wa ta'dîl p 31]

On voit ici qu'il est tout à fait possible que les grands savants ne connaissent pas certains hadiths, d'où le fait qu'ils puissent émettre des avis en opposition avec les hadiths authentiques, l'argument qui consiste à dire : « Oui mais, l'Imam Mâlik devait connaître le hadith authentique mais ne l'a pas pris en compte » est totalement ridicule sachant qu'à son époque, tous les hadiths n'avaient même pas étaient rassemblés dans les recueils, si même les Compagnons ont ignoré de nombreux hadiths, comment venir après dire que les imams connaissaient forcément tous les hadiths avec leur science ?

🔷 L'Imam ash Shâfi'î a dit : « Les musulmans s'accordent à dire qu'il est interdit à toute personne en présence d'une Sunnah du Prophète ﷺ de la délaisser pour la parole de qui que ce soit ». [Ṣifât salât an nabî]

🔷 L'Imam ash Shâfi'î a dit : « Quand je vous dis quelque chose qui contredit une tradition du Messager d'Allah ﷺ, jetez ma parole contre le mur ». [Ṣifât salât an nabî]

🔷 L'Imam ash Shâfi'î a dit : « Si j'avance un avis alors qu'il existe un hadith authentique contredisant ma parole, sachez que j'ai perdu la raison (si c'est en connaissance de cause) ». [Ṣifât salât an nabî]

🔷 L'Imam ash Shâfi'î a dit : « Il n'est pas une personne sans qu'une Sunnah du Prophète ﷺ ne lui échappe ou ne lui parvienne. Alors quel que soit l'avis que j'émet, ou quelle que soit la règle que j'énonce, s'il existe une Sunnah du Prophète ﷺ qui contredit ma parole, il faut alors revenir à la parole du Prophète ﷺ que j'adopte moi-même ». [Rapporté par al Ḥâkim]

🔷 L'Imam ash Shâfi'î a dit : « Suivez la Sunnah du Prophète ﷺ et n'accordez après elle aucune importance aux paroles des hommes, quels qu'ils soient ». [Dhamm al kalâm 3/47]

🔷 L'Imam ash Shâfi'î a dit : « Si dans tout ce que je dis, il existe un hadith authentique qui me contredit, alors le hadith du Prophète ﷺ est plus en droit d'être suivi, ne m'imitez donc pas ». [Rapporté par Ibn Abî Ḥâtim]

🔷 L'Imam Aḥmad a dit : « N'imite ni moi, ni Mâlik, ni ash Shâfi'î, ni al Awzâ'î, ni ath Thawrî, mais prends d'où ils ont pris ». [Al i'lâm 2/302]

Je pourrais encore continuer la liste de leurs paroles mais avec l'aide d'Allah, ce que j'ai mis suffit amplement. Pour conclure, je te conseille, ô lecteur, si tu cherches à être guidé sur la vérité, de ne pas t'écarter de la parole du Prophète ﷺ qui ne prononce rien sous l'effet de la passion.

Et quelle belle fin pour clôturer ce chapitre que le propos de l'Imam Mâlik (qu'Allah lui fasse miséricorde) : « La Sunnah est comme l'arche de Nûḥ, celui qui y embarque sera sauvé et celui qui ne monte pas sera perdu ». [Târîkh Baghdâd 3850]

6/ Vous faîtes le takfîr des gouverneurs actuels, vous êtes donc des khawârij

Effectivement, nous faisons le takfîr des ṭawâghît qui gouvernent actuellement sur terre sans aucun doute, et nous faisons également le takfîr de celui qui ne les désavoue pas. Devrait-on, comme vous, considérer comme frères des gens qui se moquent de la Sharī'ah, qui édictent des lois forgées qu'ils appliquent sur le peuple, qui appellent celui-ci à les adorer, qui enferment nos frères et sœurs dans leurs geôles, voire les torturent, voire les tuent ? Quels mauvais frères que ceux-là pour un peuple d'infidèles !

Tout d'abord, examinons les caractéristiques connues des khawârij pour voir si elles correspondent aux nôtres.

🔷 Premièrement, les khawârij font le takfîr pour les grands péchés comme le meurtre, le vol ou l'adultère.

Al Qâḍî 'Iyâḍ a dit : « Les murji'ah disent que la désobéissance ne nuit pas à la foi, alors que les khawârij disent qu'elle lui nuit, et que l'auteur devient mécréant par cela ». [Sharḥ Muslim 1/100]

Quant à nous, nous disons comme les Gens de la Sunnah que l'auteur de grands péchés parmi les musulmans est sous la volonté d'Allah, s'Il veut, Il lui pardonne et s'Il veut, Il le châtie.

Le Prophète ﷺ a dit : « L'ange Jibrîl est venu à moi et m'a annoncé la bonne nouvelle que quiconque de ma Communauté meurt sans rien associer à Allah entrera au Paradis ». « Même s'il a commis l'adultère et volé ? » « Même s'il a commis l'adultère et volé ». [Bukhârî 1237]

🔷 Deuxièmement, les khawârij autorisent la rébellion contre le gouverneur musulman injuste tandis que nous optons pour la patience, comme a dit le Prophète ﷺ dans le hadith : « [...] Écoute et obéis, même si l'on te frappe le dos et qu'on te prend ton bien ». [Muslim 1847]

🔷 Troisièmement, les khawârij s'en prennent aux musulmans tout en épargnant les mushrikîn.

Ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit à leur propos : « Ils ont pris les versets révélés sur les mécréants et les ont appliqués aux croyants ». [Bukhârî 6531]

Ibn al Jawzî mentionne dans at Târîkh (64/8) : « Les khawârij rencontrèrent sur leur route 'Abdullah ibn Khabbâb et lui demandèrent s'il avait entendu son père rapporter une parole du Messager d'Allah ﷺ. Il répondit : « Oui, j'ai entendu mon père rapporter du Messager d'Allah ﷺ qu'une période de troubles viendra, dans laquelle celui qui s'assoit sera meilleur que celui qui est debout, et celui qui se trouve debout sera meilleur que celui qui marche, et celui qui marche sera meilleur que celui qui court ». Puis, il ajouta : « Si tu es vivant à cette époque, sois un serviteur d'Allah qui est assassiné ». Ils lui demandèrent ensuite s'il avait réellement entendu cela de son père qui le rapportait du Messager d'Allah ﷺ, et il répondit par l'affirmative. Ils l'amenèrent vers le bord d'une rivière et lui coupèrent la tête. Son sang coula tel le lacet d'une sandale. Puis ils se tournèrent vers son épouse enceinte et ouvrirent son ventre pour en retirer le fœtus. Plus tard, alors qu'ils campaient dans une palmeraie de Nahrawân, une datte mûre tomba. L'un d'eux la ramassa et la jeta dans sa bouche. Quand un autre l'informa qu'il n'avait pas le droit de la manger sans l'avoir payée, il la cracha immédiatement. Un autre, qui aiguisait son sabre, commença à l'agiter en l'air. Quand le porc d'un mécréant passa, il le frappa de son sabre pour l'essayer. Ses compagnons lui dirent alors que ce qu'il avait fait était une corruption sur terre. Il chercha aussitôt le propriétaire du porc pour lui donner son prix ».

Quant à nous, nous affirmons la sacralité du musulman et nous nous abstenons rigoureusement de porter atteinte à son intégrité, contrairement aux khawârij. Le Prophète ﷺ a dit : « [...] Le musulman est sacré pour le musulman, que ce soit son sang, ses biens ou son honneur ». [Muslim 2564]

🔷 Quatrièmement, les khawârij font le takfîr des Compagnons comme Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée), 'Âlî ibn Abî Ṭâlib (qu'Allah l'agrée) et d'autres (notamment ceux qui ont participé à l'arbitrage).

Quant à nous, nous nous désavouons des khâwarij pour cette parole pleine d'ignominie et nous demandons à Allah ('azza wa jal) de faire miséricorde à tous les Compagnons et de leur pardonner les différents qu'il y a eu entre eux, ils sont certes l'élite de cette Communauté et les meilleurs des gens après les Prophètes. Allah ('azza wa jal) a dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Les tous premiers (croyants) parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! » [trad. S9V100]

🔷 Cinquièmement, les khawârij délaissent l'apprentissage de la science et passent leur temps à accomplir des adorations.

Le Prophète ﷺ a dit : « Il surgira de ma Communauté un peuple qui récitera le Coran, et votre récitation paraîtra insignifiante comparée à la leur, votre prière insignifiante comparée à la leur, et votre jeûne insignifiant comparé à leur jeûne [...] ». [Muslim 1066]

Ibn Sîrîn a dit en parlant d'eux : « Des gens ont délaissé la science et se sont attribués des lieux où ils ont accompli la prière et le jeûne jusqu'à ce que leur peau sèche sur leurs os. Puis, ils ont contredit la Sunnah et ont péri ». [Ainsi étaient nos pieux prédécesseurs]

Quant à nous, nous passons une grande partie de notre temps à la recherche de la science car nous savons que nous vivons à une époque où la fitnah n'a jamais été aussi grande et seul sera sauvé celui qui fournit de grands efforts dans l'apprentissage de la science pour savoir ce qu'Allah exige de lui comme unification. Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Il y aura des troubles où l'homme se lèvera le matin croyant et se couchera le soir mécréant, sauf celui qu'Allah aura comblé de science ». [Ṣifat an nifâq wa dhamm al munâfiqîn]

En réalité, je conseille même à notre époque pour celui qui cherche la vérité de privilégier l'apprentissage de la science par rapport aux autres adorations, car cela est en accord avec ce qui est rapporté du Prophète ﷺ : « Vous vivez en ce moment une époque où les savants sont nombreux, les prêcheurs peu nombreux, où les donateurs sont nombreux, les demandeurs peu nombreux, et dans cette époque, l'action est meilleure que la science. Mais viendra un temps où les savants seront peu nombreux, les prêcheurs nombreux, les demandeurs seront nombreux, les donateurs peu nombreux, et dans cette époque, la science sera meilleure que l'action ». [Majma' az zawâ'id n°529 - Rapporté par at Ṭabarânî dans al Kabîr n°3111]

🔷 Sixièmement, une des caractéristiques des khâwarij est le fait qu'ils se rasent systématiquement la tête.

Anas ibn Mâlik a dit : « [...] Les gens demandèrent [sur les khawârij] : « Quel est leur signe ? » Le Prophète ﷺ répondit : « Ils se rasent la tête » ». [Abû Dâwûd 4765]

Quant à nous, nous ne nous rasons plus plus que d'autres la tête (sachant que cet acte à la base n'est pas interdit), bien au contraire, il peut arriver aux musulmans de délaisser cet acte licite pour éviter la ressemblance avec les khawârij ou que les ignorants n'utilisent faussement cet argument.

🔷 Septièmement, les khawârij combattent souvent l'élite de la création. Abû Umâmah (qu'Allah l'agrée) a dit : « [Les khawârij] sont les pires des tués sous le ciel, et les meilleurs des tués sont ceux qui ont été tués par eux ».

Quant à nous, même si la Communauté musulmane n'a plus de groupe uni qui lutte dans le sentier d'Allah et que la situation actuelle est similaire à celle avant l'arrivée du Prophète ﷺ, avec quelques musulmans éparses sur la terre qui vivent au sein de peuples polythéistes, il est évident que si un groupe de croyants possédant la force nécessaire était présent, il serait très loin de combattre des gens qui seraient les meilleurs de la création, on ne peut qu'être étonné quand on entend des pseudo-salafis nous dire que les soldats des ṭawâghît qui ont été tués par certains qitâlis (qu'eux considèrent comme des khawârij) sont les meilleurs des tués sous le ciel…

Surtout qu'il y a plusieurs narrations sur la corruption et la mécréance des gouverneurs à la fin des temps qui deviendront des ṭawâghît adorés en dehors d'Allah. Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il y aura des rois, puis des tyrans, puis des ṭawâghît ». [Al muṣannaf n°29 970]

Nous voyons donc que ces accusations envers les musulmans qui désavouent le shirk et ceux qui le commettent sont telles des flèches tirées d'un arc sans corde, ceux qui les profèrent n'ont aucune preuve de leurs fausses assertions, il ne nous reste plus donc qu'à avoir la même réaction de l'Imam Aḥmad, qu'Allah lui fasse miséricorde, quand on lui rapporta cette accusation : « Un homme se présenta à l'Imam Aḥmad alors que ce dernier était allongé et lui dit : « Les gens disent de toi que tu es un khârijî ». L'Imam Aḥmad se mit à rire ». [Al fatâwa al kubrâ]

Alors, ahahahahahahahahahaha…

7/ L'Islam est une religion d'amour, il convient donc d'aimer son prochain, quel qu'il soit, même mécréant.

Encore une fois chez les polythéistes affiliés à l'Islam (une fois est coutume), voici une croyance totalement incongrue, à rebours de ce qu'a enseigné le Prophète ﷺ.

Cette fausse croyance s'est implantée progressivement dans l'esprit des gens influencés par le christianisme, le soufisme idolâtre et le pseudo-humanisme contemporain. Ibn 'Arabî (le soufi) en est l'un des précurseurs, lui qui disait : « Auparavant, je méconnaissais mon compagnon lorsque nous n'avions pas la même religion. À présent, mon cœur est devenu capable d'accueillir toute forme. Il est pâturage pour gazelles et abbaye pour les moines ! Il est un temple pour idoles et la Ka'bah pour qui en fait le tour. Il est les tables de la Torah et aussi les feuillets du Coran ! La religion que je professe est la religion de l'amour où que se dirigent ses montures. Les êtres créés se sont formés au sujet d'Allah des croyances, et moi je professe tout ce qu'ils ont cru ». [Turjumân al ashwâq p 43]

Cet homme (qui prétendait également que les polythéistes bénéficieraient dans l'au-delà de la miséricorde d'Allah) fera malheureusement des émules dans le monde entier et sera sanctifié par de nombreux ignorants.
On peut aussi citer Jalâl ad Dîn ar Rûmî parmi ceux qui ont annulé le fondement de l'Islam en refusant l'ordre d'Allah de désavouer le shirk et ses adeptes, lui qui disait : « Viens, viens, viens ! Qui que tu sois, viens ! Que tu sois infidèle, idolâtre ou païen, viens ! Même si 100 fois, tu es revenu sur ton serment, viens ! Notre couvent est la porte de l'espoir, vient tel que tu es ! »
En réalité, cette 'aqîdah est en totale contradiction avec la Sharî'ah, de même qu'elle est en totale contradiction avec la raison saine.

Prenons un exemple : Un jeune homme a une mère qu'il prétend aimer. Celle-ci vit à côté d'une voisine malfaisante envers elle qui l'insulte, se moque d'elle, s'en prend à elle physiquement et moralement etc. Si le fils dit à sa mère : « Je vois bien le comportement abominable de la voisine envers toi et ce qu'elle t'inflige. Mais malgré tous ses agissements, je l'apprécie quand même ». Comment réagira la mère ? Il ne fait aucun doute qu'elle lui dira : « Tu mens donc dans ta prétention d'amour pour moi. Si tel était le cas, tu aurais été pris de colère contre la voisine pour son comportement envers moi, tu l'aurais détestée et prise pour ennemie ».

Ibn al Qayyim dit en commentaire de S18V50 : « Allah (ta'âla) dit à Ses serviteurs : J'ai honoré votre père, J'ai élevé son rang, Je l'ai favorisé par rapport à d'autres, et J'ai ordonné à tous Mes anges de se prosterner devant lui, par révérence et honneur pour Lui. Ils m'ont obéi, mais Mon ennemi et le sien a refusé et a désobéi à Mon ordre, sortant ainsi de Mon obéissance. Alors, comment pouvez-vous après cela le prendre, lui et sa descendance, comme alliés en dehors de Moi, et lui obéir tout en Me désobéissant, en le prenant pour allié en opposition à ce qui suscite Ma satisfaction, alors qu'il est le plus grand de vos ennemis ? Vous avez pris comme allié Mon ennemi, alors que Je vous ai ordonné d'en faire votre ennemi.

Celui qui prend pour allié les ennemis du Souverain est, auprès de Lui, semblable aux ennemis, car l'amour et l'obéissance ne se réalisent totalement que par l'inimitié vouée aux ennemis de Celui auquel on obéit, et l'alliance offerte à Ses alliés. Quant au fait de prendre pour alliés les ennemis du Souverain, pour ensuite prétendre que tu Le prends pour allié, cela n'est pas possible. Ceci, si l'ennemi du Souverain n'est pas votre ennemi, alors que dire s'il s'agit de votre véritable ennemi, et que l'inimitié qui existe entre vous est plus grande que celle entre le mouton et le loup ? Comment l'homme sensé peut-il prendre pour alliés son ennemi et l'ennemi de Celui qui est son seul Maître ?

Allah (ta'âla) a mentionné l'abomination de cette alliance en disant [dans un verset dont voici la traduction rapprochée] : « alors qu'ils vous sont ennemis » de la même manière qu'Il en a mentionné l'abomination en disant [dans un verset dont voici la traduction rapprochée] : « Il se révolta contre l'ordre de son Seigneur ». Ce qui montre que son inimitié envers son Seigneur et envers nous appellent toutes deux à le prendre pour ennemi, alors comment le prendre pour allié après cela ? Quel est cet échange ? Et quel mauvais échange pour les injustes !

Ces propos semblent également comporter une forme de blâme subtil et étonnant qui est : J'ai pris Iblîs pour ennemi, car il ne s'est pas prosterné avec les anges devant votre père Âdam. Je l'ai donc pris comme ennemi pour vous, et le résultat de cette inimitié est que vous avez conclu avec lui une conciliation ! » [Péchés et guérisons p 117]

De même, comment certaines personnes affiliées à l'Islam peuvent-elles aimer les mécréants non-affiliés, en étant fiers d'adhérer à leurs nations, d'être solidaires avec eux, alors même que ceux-ci passent leur existence à combattre l'Islam, à défendre ceux qui insultent le Prophète ﷺ et l'Islam comme Salman Rushdie, le journal danois Jyllands-Posten, Charlie Hebdo, etc.

Comment peuvent-ils aimer un peuple dont quatre millions de citoyens sont sortis manifester en faveur de Charlie avec de nombreuses personnes parmi eux qui arboraient la une « Tout est pardonné » qui représente le Prophète ﷺ avec un turban en forme de sexe ?
Comment peuvent-ils aimer ces mécréants, alors que ceux-ci font tout pour les éloigner de la religion, afin qu'ils demeurent éternellement en Enfer, où ils seront torturés par le feu, les os brisés, le châtiment permanent ?

Comment peuvent-ils aimer ces mécréants, alors que ceux-ci ne se gênent pas pour être les alliés de ceux qui massacrent leurs frères à Gaza, leur fournissant même plus ou moins discrètement des armes ?

Comment peuvent-ils aimer ces mécréants, alors que ceux-ci s'élancent à chaque fois qu'un groupe ou une entité politique tente de restaurer des bribes de la Sharî'ah pour annihiler cette tentative ? Comme lorsque la France soutenait l'avènement de la démocratie en Algérie, et que, lorsque le résultat ne parut pas les arranger, ils aidèrent les militaires dans un putsch organisé contre le F.I.S !

Comment peuvent-ils aimer ces mécréants alors que ceux-ci les ont colonisés depuis plusieurs siècles dans une grande partie du monde arabe, leur infligeant des massacres qui sont passés à la postérité ?

Pour réfuter cette fausse croyance, voici quelques preuves du Coran, de la Sunnah et des paroles de savants :

🔷 « [...] car les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré ». [trad. S4V101]

🔷 « Et Ibrâhîm ne demanda pardon en faveur de son père qu'à cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais, dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua [...] ». [trad. S9V114]

🔷 « Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager,

fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu [...] ». [trad. S58V22]

Ibn Jurayj rapporte à propos des circonstances de révélation du verset : « On m'a informé qu'Abû Quḥâfah avait insulté le Prophète ﷺ. Abû Bakr, son fils, le gifla d'un tel coup qu'il tomba sur le visage. Puis il se rendit auprès du Prophète et l'en informa. Celui-ci dit : « Tu as fait cela ? N'y reviens plus ». Abû Bakr répondit : « Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité comme Prophète, si l'épée avait été à ma portée, je l'aurais tué ». [Tafsîr Qurṭubî 17/307]

Petite parenthèse, il est important de noter qu'aimer un mécréant d'un amour naturel ou instinctif comme l'amour pour la mère, le père etc. n'est pas interdit. Nous lisons dans S28V56 [dont voici une traduction rapprochée] : « Tu ne guides pas celui que tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui il veut ». Ce verset fut révélé lorsque le Prophète ﷺ fut attristé que son oncle Abû Ṭâlib n'adhère pas à l'Islam. On voit donc que le Messager d'Allah ﷺ aimait son oncle. Par contre, il est interdit de prendre les mécréants pour alliés et de les aimer pour leur religion.

🔷 « Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont renié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez ? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier ». [trad. S60V1]

Al Qurṭubî a dit : « Cette Sourate constitue une référence qui confirme l'interdiction d'allégeance envers les mécréants, qui sont en fait les idolâtres et autres impies qui mènent combat contre Allah, Son Messager et les croyants. Allah a ainsi décrété envers eux l'animosité et l'adversité et a interdit au

musulman de faire d'eux ses alliés et ses amis ». [La vie du Prophète Muḥammad 3/163]

🔷 « Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre nous et vous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul [...] » ». [trad. S60V4]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Il y a trois choses qui, si elles se trouvent chez une personne, elle trouvera alors par ces choses la douceur de la foi : qu'Allah et Son Messager soient plus aimés de lui que tout autre qu'eux, qu'il aime la personne pour Allah uniquement et qu'il déteste retourner dans la mécréance comme il détesterait être jeté dans le feu ». [Bukhârî 16]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui aime pour Allah, déteste pour Allah, donne pour Allah et retient pour Allah a certes complété sa foi ». [Abû Dâwûd 4681]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « L'anse la plus solide de la foi est le fait de s'allier en Allah, de prendre en inimitié pour Allah, d'aimer en Allah et de détester pour Allah ». [As silsilah as ṣaḥîḥah n°1728]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « La meilleure action est l'amour en Allah et la haine en Allah ». [Ash Sharî'ah 5/2441]

🔷 Abû Mûsâ al Ash'arî a dit : « J'ai dis à 'Umar : « J'ai un scribe chrétien [qui travaille à mon service] ». Il répondit : « Que t'arrive-t-il ? Qu'Allah te

combatte ! N'as-tu pas entendu la parole d'Allah le Très-Haut [dont voici une traduction rapprochée] : « Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens, ils sont alliés les uns des autres ». Pourquoi n'as-tu donc pas pris un scribe monothéiste (ḥanîf) ? » Je me justifiais : « Ô Commandeur des croyants ! Je ne fais que profiter de ses services de scribe, quant à sa religion, c'est son affaire ». 'Umar rétorqua : « Jamais je ne les honorerai alors qu'Allah les a humiliés. Jamais je ne les estimerai alors qu'Allah les a méprisés. Jamais je ne les rapprocherai alors qu'Allah les a éloignés » ». [Iqtiḍâ ṣirât al mustaqîm p 84]

🔷 Sâlim ibn Abî Ḥafsah a dit : « J'ai interrogé Abû Ja'far Muḥammad ibn 'Alî (al Bâqir) et Ja'far ibn Muḥammad (aṣ Ṣâdiq), qu'Allah les agrée tous deux, au sujet d'Abû Bakr et 'Umar, qu'Allah les agrée. Ils dirent : « Ô Sâlim, prends-les pour alliés et désavoue leurs ennemis, car ils furent deux imams bien guidés » ».

Sâlim ibn Abî Ḥafsah a dit : « Ja'far ibn Muḥammad m'a dit : « Ô Sâlim, un homme insulterait-il son propre grand-père ? Abû Bakr, qu'Allah lui fasse miséricorde, est mon grand-père. L'intercession de Muḥammad ﷺ ne me touchera pas si je ne les aime pas (Abû Bakr et 'Umar) et si je ne me désavoue pas de leurs ennemis » ». [Ash Sharî'ah 5/2378]

🔷 Ibn Taymiyyah a dit : « Prendre en inimitié les mécréants, Allah (ta'âla) l'a rendu obligatoire, et il n'y a pas après l'obligation du Tawḥîd de chose plus explicite que cela ». [Commentaire des trois fondements d'Abû 'Umar al Madanî]

🔷 'Abd al Laṭîf ibn 'Abd ar Raḥmân a dit : « Manifester son inimitié [pour les mécréants] n'est pas comme avoir de l'inimitié pour eux, car le premier est excusé par la faiblesse et la peur, « à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux » [trad. S3V28]. Pour le deuxième, il doit inévitablement se produire car cela entre dans le fait de mécroire au ṭâghût. Entre l'inimitié pour

les mécréants et l'amour d'Allah ainsi que de Son Messager, il y a un lien inséparable que le croyant ne peut délier ». [Durar as Saniyyah 8/359]

🔷 As Ṣallâbî a dit : « Après ce dernier pacte conclu avec les juifs de Khaybar, le Prophète ﷺ désigna 'Abdullah ibn Rawâḥah comme percepteur. Chaque année, ce dernier devait se rendre dans la cité juive pour estimer les récoltes et prélever la part qui revenait aux musulmans. Mais les juifs se plaignirent auprès du Messager d'Allah ﷺ du décompte opéré par son émissaire. Ils tentèrent en outre de soudoyer le Compagnon, qui les fustigea en ces termes : « Vous cherchez ainsi à me corrompre, ennemis d'Allah ! Je suis envoyé par celui que j'aime le plus en ce monde, tandis que vous êtes les plus détestables à mes yeux ! Malgré cela, sachez que ma haine à votre égard ne m'empêchera pas de faire preuve d'équité ! » » [La vie du Prophète Muḥammad 3/88]

8/ Nous descendons tous d'Âdam (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), nous sommes donc tous des frères, quelle que soit notre religion.

Cette fausse croyance est semblable à la précédente. Cependant, nous pouvons observer une digression par rapport à cela. En effet, les polythéistes affiliés à l'Islam excluent de cette règle les gens du Ṭawḥîd et ceux qui parmi les groupes égarés sont un peu moins éloignés de l'Islam authentique que les masses ignorantes.

Et plus tu verras un individu se rapprocher de la croyance authentique, même sans forcément être établi dessus, plus tu verras ces gens durcir leur position

envers lui, comme nous l'avons vu avec le #NotInMyName quand les qitâlis (qu'Allah les guide) furent vilipendés, désavoués, etc.

Pour montrer la fausseté de cette parole, j'ai voulu agrémenter cette fausse croyance par des propos sur le désaveu des proches polythéistes, car en toute logique, si l'on doit désavouer un fils ou un frère germain du fait de son shirk, alors ce désaveu concernera à fortiori une personne plus éloignée.

🔷 « Il dit : Ô Nûḥ, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme (la mécréance). Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants ». [trad. S11V46]

Regarde, qu'Allah te guide sur la vérité, comment le Seigneur de l'univers Lui-même contredit Son Messager quand celui-ci pensait que son propre fils faisait partie de sa famille ! Alors que dire de ceux qui se réclament frères des polythéistes alors qu'ils n'ont pas de lien de parenté avec eux ?

🔷 « Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre nous et vous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul [...] » ». [trad. S60V4]

Al Wâḥidî a dit : « La signification de ce verset est la suivante : Vous avez un beau modèle en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, c'est-à-dire les Prophètes et les élus, en ce qui concerne leur inimitié envers leurs proches polythéistes ». [Asbâb an nuzûl p 439]

🔷 Sa'd ibn Abî Waqqâs a dit : « Je n'ai jamais désiré tuer un homme comme j'ai désiré tuer 'Utbah mon frère [de sang] pour ce qu'il a infligé au Prophète le jour d'Uḥud ». [Fatḥ al Majîd p 180]

🔷 'Amr ibn Tufayl rapporte les évènements après sa conversion en ces termes : « [...] Quand je suis entré chez moi, mon père, un homme très âgé, vint me visiter. Je lui dis : « Éloigne-toi de moi, père, je ne suis pas des tiens et tu n'es pas des miens ». Il me demanda : « Pourquoi, cher fils ? » Je lui répondis : « J'ai embrassé l'Islam et j'ai suivi la religion de Muhammad ﷺ ». Il me répondit : « Cher fils, ta religion est la mienne ». Je lui répondis : « Si c'est ainsi, alors lave ton corps et tes habits et viens me voir pour que je t'apprenne ce que j'ai reçu comme enseignements ». C'est ce qu'il accomplit et je lui exposai l'Islam et il fit sa profession de foi. Mon épouse vint à moi et je lui dis : « Éloigne-toi de moi ! Je ne suis pas des tiens et tu n'es pas des miens ». Elle demanda : « Que mon père et ma mère te servent de rançon ! Quelle en est la raison ? » Je répondis : « L'Islam est une barrière entre toi et moi. J'ai suivi la religion de Muhammad ﷺ ». Elle me répondit : « J'adopterai ta religion » [...] ». [Rapporté par Ibn Iṣḥâq]

🔷 As Suyûṭî al ash'arî a dit : « Lors de la bataille de Badr, ['Abd ar Raḥmân ibn Abî Bakr] eut l'occasion de tuer son père, Abû Bakr, mais il changea de cap. Des années plus tard, après s'être converti à l'Islam, il en parla à son père. Abû Bakr répondit alors : « Si j'avais eu une telle opportunité, je ne t'aurais pas épargné » ». [Târîkh al khulafâ p 35]

On a également un autre récit à Uḥud où Abû Bakr accepta un duel avec son fils avant que le Prophète ﷺ ne lui demande de rengainer son épée.

🔷 As Ṣallâbî a dit : « Mus'ab ibn 'Umayr portait l'étendard des combattants [musulmans] tandis que son frère Abû 'Azîz ibn 'Umayr luttait dans le camp des

mécréants. Ce dernier comptait d'ailleurs parmi les prisonniers de Badr et Mus'ab dit à l'anṣarite qui l'avait capturé : « Ne le laisse pas s'échapper, car sa mère possède des biens ». « Voilà donc tout ce que tu recommandes vis-à-vis de ton frère ! » lui répliqua alors Abû 'Aziz. « Celui-là est mon frère, pas toi » rétorqua Mus'ab en parlant de l'anṣarite qui l'avait capturé ». [Le Prophète Muḥammad 2/248]

🔷 As Ṣallâbî a dit : « Après sa conversion, Umm Ṣafwân vit à la Mecque al Ḥubâb ibn al Mundhir. On lui dit alors : « C'est cet homme qui a tranché le pied de ton fils 'Alî le jour de Badr ». Elle répondit : « Ne nous parlez plus de ceux qui sont morts mécréants ! Allah a avili 'Alî par le coup que lui a porté al Ḥubâb ibn al Mundhir, et Il a honoré ce dernier qui a frappé 'Ali, qui avait quitté la Mecque musulman, mais qui est mort mécréant » ». [Le Prophète Muḥammad 2/210]

On ne peut qu'être admiratif de la soumission d'Umm Ṣafwân (qu'Allah l'agrée) à son Créateur dans son ordre de désavouer les mushrikîn quand on sait à quel point Allah le Très-Haut a mis dans le cœur des mères un amour profond pour leurs enfants. Malgré cela, Umm Ṣafwân a appliqué le désaveu sur son propre fils et l'a pris en inimitié du fait de son apostasie de l'Islam qui l'a conduit à mourir parmi les mécréants à Badr.

🔷 As Ṣallâbî a dit : « Lorsqu'Abû Sufyân séjourna à Médine, il se rendit chez sa fille Umm Ḥabîbah, la Mère des croyants. Alors qu'il s'apprêtait à s'asseoir sur le tapis du Prophète ﷺ, cette dernière le plia et le souleva du sol. Abû Sufyân lui dit alors : « Ô ma fille, est-ce le tapis qui n'est pas digne de moi, ou moi qui ne suis pas digne de lui ? » « C'est le tapis du Messager d'Allah, répliqua Umm Ḥabîbah, et tu es un idolâtre impur ! » « Par Allah, s'écria Abû Sufyân, tu as bien changé depuis ton départ ! » » [Le Prophète Muḥammad 3/155]

9/ La religion, c'est privé.

C'est plutôt toi qui es privé ! Privé de la foi en Allah ('azza wa jal), le Seigneur de l'univers. En réalité, l'adoption de cette fausse croyance de la part de beaucoup de personnes occidentalisées affiliées à l'Islam ne résulte que de leur détournement de l'adoration d'Allah seul sans associé, pour se tourner vers l'adoration de l'Europe infidèle, dont ils ont sacralisé les traditions. Et certes, parmi elles, la fameuse laïcité (notamment celle à la française) !

En réalité, les polythéistes affiliés à l'Islam ressemblent aux Qurayshites dans leur manière de vouloir invisibiliser la religion.

Martin Lings a dit : « Les Quraysh acceptèrent cette protection et promirent qu'Abû Bakr serait en sécurité, mais, à l'instigation des Banû Jumaḥ, ils intervinrent auprès de son protecteur : « Dis-lui d'adorer son Seigneur à l'intérieur de sa maison, d'y prier et d'y réciter ce qu'il veut, mais demande-lui de ne pas nous causer des ennuis en se montrant et en se faisant entendre, car son aspect est impressionnant et il y a en lui quelque chose de particulier, qui nous fait craindre qu'il séduise nos fils et nos femmes ». Ibn ad Dughnah transmit ce message à Abû Bakr et pendant quelque temps, celui-ci ne pria et ne récita le Coran que chez lui, de sorte que la tension s'atténua entre lui et les chefs des Banû Jumaḥ ». [Le Prophète Muḥammad p 165-166]

Un savant qitalî a dit justement dans son livre « Le secours d'Allah est proche » : « Selon eux [les murji'ah], la croyance est liée uniquement au cœur, pas les actes, et le plus grand beau parleur parmi eux est celui qui dit que l'attestation de foi ne concerne pas tous les éléments de la vie et de cette idée mensongère découle le désordre sur terre, l'annulation du jihâd et l'apparition du shirk, des

innovations, des déviances politiques, économiques et sociales chez les musulmans [prétendument]. Et l'école de pensée de l'irjâ s'est mélangée avec les idées laïques. Beaucoup pensent que les adorations sont limitées à ce qui est accompli à la maison et à la mosquée, et qu'il n'y a pas de lien entre la religion, le jugement et la politique. Ils prononcent avec leur bouche la parole de mécréance : « Laisse à Allah ce qui lui appartient et laisse à César ce qui lui appartient ». Ces déviances de l'ère préislamique ont engendré l'égarement et la sortie du chemin d'Allah jusqu'à avoir plongé les gens dans l'adoration du ṭâghût, de l'argent et de la race. Ils sont devenus des proies de leurs passions sans même s'en rendre compte ».

Il dit dans le même ouvrage : « Ils parlent de la Sharî'ah en disant que la religion n'est qu'un lien entre le serviteur et son Seigneur et ne comprend pas les affaires de la vie courante et ils n'englobent pas dans l'Islam la législation des affaires politiques, économiques et sociales alors qu'Allah dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Dis : « En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers » ». [trad. S6V162]

L'Islam englobe tous les domaines de la vie et celui qui croit en une partie et mécroit en une autre partie est un mécreant envers toute la Sharî'ah et ne lui sera utile ni sa prière, ni son aumône, ni son pèlerinage, ni son jeune ».

10/ Les savants contemporains ont fait de longues études universitaires, il faut donc les respecter et on peut avoir confiance en ce qu'ils nous rapportent.

Une autre caractéristique des gens de la jâhiliyyah est qu'ils sont incrédules envers Allah et crédules envers leurs savants du faux. Ils adoptent leurs avis en faisant fi de ce qu'Allah ('azza wa jal) a révélé, comme l'ont fait les juifs et les chrétiens avant eux.

'Adiyy ibn Ḥâtim (qu'Allah l'agrée) a dit : « Je suis allé voir le Prophète ﷺ avec une croix en or au cou. Il m'a dit : « Ô 'Adiyy, enlève cette idole de ton cou ». Je l'ai donc retirée et je me suis approché de lui pendant qu'il récitait la Sourate al Barâ'ah [n°9]. Il a lu le verset [dont voici une traduction rapprochée] : « Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, comme Seigneurs en dehors d'Allah » jusqu'à ce qu'il ait terminé. J'ai dit : « Nous ne les adorons pas ». Il a dit : « Ne rendent-ils pas interdit ce qu'Allah a rendu licite, et vous le rendez interdit ? Et ne rendent-ils pas licite ce qu'Allah a rendu interdit, et vous le rendez licite ? » Je dis : « Si ». Il dit : « Voilà leur adoration » ». [At Ṭabarânî n°13 347 avec une version proche dans Tirmidhî 3095]

'Abdullah ibn Biya rapporte dans son livre sur le jugement par autre qu'Allah : « Ar Rabî' ibn Anas a dit : « Je demandais à Abû al 'Âliyah en quoi les fils d'Israël prenaient de fausses divinités. Il répondit : « En ce sens qu'ils trouvaient dans le Livre d'Allah des ordres et des interdits mais qu'ils accordaient la priorité à leurs rabbins et se conformaient aux ordres et aux interdits que ceux-ci leur édictaient de sorte qu'ils suivaient l'avis des hommes en abandonnant le Livre d'Allah » » ».

En réalité, la parole du savant n'est pas une preuve, la parole du savant nécessite une preuve. Il est obligatoire de la juger à l'aune du Coran et de la Sunnah et de ne pas se laisser duper par les diplômes. De plus, nous avons déjà vu à la fausse croyance n°5 comment Allah, dans la plus belle des expressions, a adjoint l'obéissance aux détenteurs du commandement, à savoir les savants et les dirigeants selon Ibn 'Abbâs, à celle du Prophète ﷺ.

Je dis donc aux gens qui ont pris leurs savants comme Seigneurs adorés en dehors d'Allah : Sachez que vous serez seuls dans vos tombes, ni al Albânî, ni al 'Uthaymîn, ni al Fawzân ne subiront à votre place le châtiment si vous vous écartez de la vérité ! Ne soyez pas comme ceux qui diront à leurs savants le jour de la Résurrection : « Nous étions bien vos suiveurs. Pouvez-vous nous être de quelque utilité contre le châtiment d'Allah ? » obtenant la réponse « Si Allah nous avait guidés, nous vous aurions certainement guidés. Il est indifférent pour nous de nous plaindre ou d'endurer, nous n'avons pas d'échappatoire ». [trad. S14V21]

Voici maintenant une sélection de textes utiles sur cette fausse croyance, qu'Allah la rende profitable à ceux qui ont été pris dans les filets de l'adoration des savants :

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Allah ne fera pas disparaître la science en l'enlevant des coeurs des serviteurs, mais il la fera disparaître par la mort des savants. Au point où lorsqu'il ne restera plus de savants, les gens prendront à leur tête des ignorants qui seront questionnés. Alors, ils répondront sans science et s'égareront et égareront les gens ». [Bukhârî 100]

🔷 Ḥudhayfah ibn al Yaman a dit : « « [...] Et après ce bien, y aura-t-il un mal ? » « Oui, des prêcheurs aux portes de l'Enfer, ils y jetteront tous ceux qui leur

auront obéi » « Ô Messager d'Allah, décris-nous ces gens » « Ce sont des gens de notre race et qui parlent notre langue » « Ô Messager d'Allah, que m'ordonnes-tu si j'assiste à tout cela » « Attache-toi au groupe des musulmans et à leur imam » « Et s'ils n'ont ni groupe ni imam ? » « Éloigne-toi alors de toutes les autres communautés, même si tu dois pour cela mordre à la racine d'un arbre jusqu'à ce que la mort te saisisse dans cet état » ». [Bukhârî 3606]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Je crains pour ma Communauté des imams qui les égareront [...] ». [Abû Dâwûd 4252]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Il y a une chose qui me fait plus peur pour ma Communauté que le Dajjâl (l'Antéchrist) : les imams égareurs ». [As silsilah as ṣaḥîḥah n°1989]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « La plupart des hypocrites de cette Communauté se trouvent parmi ses savants ». [Aḥmad n°17 410]

🔷 Ḥudhayfah ibn al Yaman a dit à la fin d'un long hadith : « « Ô Messager d'Allah, y aura-t-il un mal après ce bien ? » Il répondit : « Des troubles (fitan) aux portes desquels se trouveront des prêcheurs de l'Enfer. Si tu meurs en étant agrippé à la souche d'un arbre, cela est meilleur pour toi que de suivre l'un d'entre eux » ». [Mustadrak 8399]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Les gens verront une époque où ne subsistera de l'Islam que le nom, et du Coran que les lettres, à ce moment, leurs mosquées seront pleines mais vides de guidée, leurs savants seront les pires créatures à la surface de la terre, c'est d'eux qu'est apparue la tentation et c'est vers eux qu'elle reviendra ». [Mishkat al maṣâbiḥ 276]

🔷 Un homme interrogea le Prophète ﷺ au sujet de l'Heure, il ﷺ dit : « Parmi ses signes, il y en a trois : l'un d'entre eux est la recherche de la science auprès des petits (aṣâghîr) ». Mûsâ dit : « On dit que les petits sont les gens de l'innovation ». [Majma' az zawâ'id n°568 - Rapporté par at Ṭabarânî dans al Awṣaṭ n°8140]

🔷 Il est rapporté que Mu'âdh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) a dit : « [...] J'ai demandé au Messager d'Allah ﷺ : « Qui sont les pires des gens ? » Il répondit : « Ton Pardon ô Allah ! [Mu'âdh] Ne questionne pas à propos du mal, mais questionne au sujet du bien. Les pires des gens sont les mauvais savants ». [Majma' az zawâ'id n°874]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « À la fin des temps, il y aura des dirigeants injustes, des ministres corrompus, des juges traîtres et des savants menteurs. Que ceux d'entre vous qui atteindront cette époque ne deviennent ni collecteurs d'impôts pour eux, ni responsables, ni policiers ». [Majma' az zawâ'id n°9177]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit (dans un hadith dont j'ai réduit la longueur) : « Parmi les signes de l'approche de l'Heure, il y a 72 caractéristiques, [...] que les savants seront corrompus, que les lecteurs (du Coran) seront des pervers, [...] que les orateurs se multiplieront, que l'ordonnance du bien diminuera, que les Corans seront décorés, les mosquées seront illustrées, les minbârs seront allongés, les cœurs seront ruinés, les boissons alcoolisées seront consommées, les peines légales seront suspendues, l'esclave donnera naissance à sa maîtresse, et vous verrez les va-nu-pieds et les démunis devenir rois. La femme aidera son mari dans le commerce, les hommes imiteront les femmes et les femmes imiteront les hommes. On jurera par autre qu'Allah. La personne témoignera sans qu'on l'ait sollicitée. On ne saluera que ses connaissances. On étudiera la science à des fins autres que religieuses [...]. Le

chef d'un peuple sera le plus vil d'entre eux, l'homme désobéira à son père, maltraitera sa mère et sera bienveillant envers son ami. Il obéira à sa femme, les voix des pervers s'élèveront dans les mosquées, les chanteuses et les instruments de musique seront adoptés, l'alcool sera bu dans les rues [...] ». [Ghurbah al Islâm p 51 - Rapporté par Abû Nu'aym dans al Ḥilyah]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « « L'Heure possède des signes ». On lui dit : « Et quels sont ses signes ? » Il répondit : « L'élévation (et la domination) des gens dépravés (fussâq) dans les mosquées » ». [Ghurbah al Islâm p 105 - Rapporté par Abû Nu'aym dans al Ḥilyah]

🔷 'Umar ibn al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Trois choses détruisent la religion : l'erreur du savant, la polémique de l'hypocrite au sujet du Coran et les imams trompeurs ». [Jamî' bayân al 'ilm wa faḍlihî 2/110]

🔷 'Umar ibn al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Nous avions l'habitude de dire que cette Communauté sera détruite par les savants hypocrites ». [Al wilâyah 'ala al buldân fî 'aṣr khulafâ ar râshidîn 1/142]

🔷 'Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il ne manque guère que surgissent des démons (shayâṭîn) qui s'assiéront avec vous, vous enseigneront votre religion, et vous transmettront les hadiths alors qu'en réalité, ce sont de véritables démons ». [Al bida' n°229]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Les gens resteront vertueux et unis tant que la science leur sera transmise par les Compagnons de Muḥammad ﷺ et par leurs grands (akâbîr). Mais quand elle viendra de leurs petits, ils périront ». [Majma' az zawâ'id n°569]

Ibn Mas'ûd précise : « Leurs petits sont ceux qui parlent par leur avis personnel ». [Al i'tiṣâm p 71]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il n'y a pas d'année sans que la suivante soit pire qu'elle. [...] Mais ce sera le départ de vos savants et des meilleurs d'entre vous, et l'apparition des gens qui jugeront les choses selon leurs opinions personnelles, ils détruiront l'Islam et l'ébrècheront ». [Majma' az zawâ'id n°849]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il n'y aura pas une année qui viendra à vous sans qu'elle ne soit pire que la précédente. Je ne dis pas : un dirigeant sera meilleur qu'un autre, la récolte d'une année sera meilleure que celle d'une autre année mais ce sont plutôt vos savants qui partiront, puis vous ne trouverez personne pour leur succéder et alors il viendra des gens qui feront des analogies en fonction de leurs avis ». [At Ṭabarânî - Authentifié par Ibn Ḥajar al ash'arî dans Fatḥ al Bârî 13/20]

🔷 Wahb ibn Munabbih a dit : « Il est apparu chez les Enfants d'Israël des lecteurs (savants) dépravés, et ils seront nombreux parmi vous ». [Az zuhd n°525]

🔷 'Abdullah ibn al Mubârak a dit : « Qui corrompt la religion si ce n'est les rois, et les savants du mal et ceux qui les suivent ? » [Fatwas noires p 34]

🔷 Ibn Asmaḥ a dit : « Il arrivera pour les gens une époque [...] où un homme ira avec sa monture dans les métropoles [...] en demandant qui pourrait lui donner une fatwa sur une Sunnah qu'il a accompli en ne pouvant trouver qu'une personne qui lui donnera une fatwa selon son opinion personnelle ». [Al i'tiṣâm p 72]

🔷 Sufyân ibn 'Uyaynah a dit : « Il viendra un temps pour les gens où des diables s'assiéront dans les mosquées pour leur apprendre leur religion ». [Al bida' p 89]

🔷 Muhammad Ibn Waḍḍâh a dit : « Les Enfants d'Israël n'ont péri que par la faute de leurs lecteurs et de leurs savants, et cette Communauté périra également à cause de ses lecteurs et de ses savants ». [Al bida' p 116]

🔷 Al Barbahârî a dit : « Sache que la science ne consiste pas dans la quantité de récits et de livres, mais le savant est celui qui suit le Livre et la Sunnah, même s'il a peu de science et peu de livres. Et celui qui contredit le Livre et la Sounnah est un innovateur, même s'il a beaucoup de récits et de livres ». [Ṭabaqât al ḥanâbilah 2/30]

11/ Les mécréants (non-affiliés) ne sont pas contre l'Islam, regarde toutes les mosquées construites dans leurs pays !

Les égarés qui tiennent ce propos ont, sans le vouloir, établi une preuve supplémentaire de leur mécréance, car comme nous allons le voir avec d'innombrables versets, Allah ('azza wa jal) a décrété que tous les Messagers et leurs adeptes seraient inévitablement combattus et persécutés. C'est une loi immuable ! Pour cela, je dis à ceux qui tiennent ce propos : Si vous êtes sincères, citez-moi un seul Messager qui n'a pas été combattu et persécuté par les mécréants de son peuple parmi tous ceux qu'Allah a envoyés. « Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ? Allah vraiment, ne guide pas les gens injustes ».

Quant à l'argument du fait que les différents pays, notamment occidentaux, hébergent de nombreuses mosquées où l'on vient adorer Allah, il est caduc, car en réalité les polythéistes n'ont jamais combattu l'Islam à cause du simple fait que les musulmans vouaient des adorations à Allah (le deuxième pilier de la shahâdah : al îmân billah), eux-mêmes font cela au même titre que les égarés affiliés à l'Islam. La devise des États-Unis (In God We Trust/En Dieu nous plaçons notre confiance) n'est-elle pas elle-même un type d'adoration (at tawakkul) envers Allah ? N'a-t-on pas vu Ronald Reagan, l'ancien président américain essayer de convaincre Gorbatchev (ancien président de l'URSS) de l'existence d'Allah en tant que Seigneur de l'univers ? N'entendons-nous pas en permanence des mécréants non-affiliés à l'Islam utiliser des formules telles que « Dieu soit loué », « Gloire à Dieu », « Dieu sait que » etc.

De plus, Muḥammad ﷺ n'a-t-il pas été envoyé à un peuple qui vouait de nombreuses adorations à Allah comme l'invocation, le pèlerinage ou encore le jeûne ?

En méditant sur le passage « et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé » dans la traduction de S5V49, on observe qu'Allah ne met pas en garde contre le fait que les mushrikîn vont essayer d'éloigner les musulmans de toute la religion mais seulement d'une partie de celle-ci qui est en fait celle problématique pour eux. Cela montre bien que les mécréants ne combattent pas forcément l'Islam pour leur aversion envers la totalité de cette religion.

Pour mieux comprendre pourquoi les polythéistes luttent contre l'Islam, voici donc un extrait tiré d'un PDF sur les piliers de la shahâdah : « L'adoration d'Allah (ta'âla) ne sera pas valide avant d'avoir mécru à tout ce qui est adoré en dehors de Lui, car la plupart des gens sont prêts à adorer Allah mais sans arrêter leur shirk ! Donc bien sûr, leur adoration est nulle. Allah dit [dans un

verset dont voici une traduction rapprochée] : « Et la plupart d'entre eux n'adorent Allah qu'en Lui donnant des associés ». [trad. S12V106]

Cela est fondamental de comprendre ceci, car c'est pour « lâ ilâha » que les polythéistes de Quraysh ont combattu le Messager d'Allah ﷺ, c'est contre « lâ ilâha » que les idolâtres de toute époque se dressent, sacrifiant leur vie, leurs biens, que les coeurs ont été frappés et les membres ont été tranchés. Les notables ont accepté que les musulmans adorent Allah à la Mecque mais seulement si, selon leur proposition, on adorait Allah un certain temps puis leurs fausses divinités un certain temps. Quraysh allait voir Abû Ṭâlib lui disant : « Que Muḥammad adore Allah, mais qu'il cesse de dire de nos divinités qu'elles ne servent à rien et que notre culte est insensé ! » Voilà pourquoi « lâ ilâha » est le pilier le plus important car ce premier pilier conditionne le deuxième « illa llâh ». Regardez comment Abû Jahl lui-même adorait Allah et l'invoquait, le jour de Badr, où il leva ses mains vers le ciel en disant : « Ô Allah, secours-nous face à cet homme [Muḥammad] qui vient nous apporter la fitnah ! Il met le trouble dans les foyers, séparant le père du fils et la mère de la fille ! » »

Ibn al Qayyim a dit : « Puis, les gens adhérèrent les uns après les autres à la religion d'Allah sans que les membres de la tribu Quraysh ne trouvent quelque chose à redire mais dès que le Prophète ﷺ commença à critiquer leur culte et à insulter leurs fausses divinités, ils lui déclarèrent leur animosité, devenant des ennemis acharnés contre lui et ses Compagnons ». [Zâd al ma'âd p 138]

Ainsi, à partir du moment où les mosquées dans les différentes contrées n'enseignent pas al kufr bi ṭâghût mais encore pire, elles enseignent al îmân bi ṭâghût, les ṭawâghît n'ont aucune raison de les fermer et de s'en prendre à elles. Cela est semblable à un dictateur qui laisse prospérer les journalistes qui ne le critiquent pas, mais dès qu'ils se mettent à le faire, il met en branle tout l'arsenal nécessaire pour les faire taire.

Maintenant, intéressons-nous aux nombreuses preuves scripturaires sur la question de l'opposition inévitable des mushrikîn envers l'Islam :

🔷 « Ni les juifs ni les chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. Dis : « Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction ». Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de la science, tu n'auras, contre Allah, ni protecteur ni secoureur ». [trad. S2V120]

🔷 « On a enjolivé la vie présente à ceux qui ne croient pas, et ils se moquent de ceux qui croient. Mais les pieux seront au-dessus d'eux, au Jour de la Résurrection. Et Allah accorde ses bienfaits à qui Il veut, sans compter ». [trad. S2V212]

🔷 « [...] Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion [...] ». [trad. S2V217]

🔷 « Ô les croyants ! Ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes. Ils ne failliront pas à vous bouleverser. Ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté. La haine, certes, s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est encore plus énorme. Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez raisonner ! » [trad. S3V118]

🔷 « Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière et vous reviendrez perdants ». [trad. S3V149]

Muḥammad ibn 'Abd al Wahhâb a dit : « Allah nous informe ici que si les croyants obéissent aux mécréants, ceux-ci vont forcément les faire apostasier, et ils ne seront pas satisfaits d'eux sans la mécréance. Allah nous informe que s'ils font

cela, ils seront perdants ici-bas et dans l'au-delà ». [Les preuves du statut de l'alliance avec les idolâtres]

🔷 « Certes, vous serez éprouvés dans vos biens et vos personnes, et vous entendrez de la part de ceux à qui le Livre a été donné avant vous, et de la part des associateurs, beaucoup de propos désagréables. Mais si vous êtes endurants et pieux, voilà bien la meilleure résolution à prendre ». [trad. S3V186]

🔷 « Certes, des Messagers avant toi (Muḥammad) ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt. Et nul ne peut changer les paroles d'Allah. Et, certes, il t'est déjà parvenu une partie de l'histoire des Envoyés ». [trad. S6V34]

🔷 « Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil dirent : « Nous t'expulserons certes de notre cité, ô Shu'ayb, toi et ceux qui ont cru avec toi. À moins que vous ne reveniez à notre religion ». Il dit : « Est-ce même quand cela nous répugne ? » » [trad. S7V88]

🔷 « Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants. C'est Lui qui a envoyé son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs ». [trad. S9V32-33]

🔷 « [...] Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les pieux ». [trad. S9V36]

🔷 « Et qu'aurions-nous à ne pas placer notre confiance en Allah, alors qu'Il nous a guidés sur les sentiers [que nous devions suivre] ? Nous endurerons sûrement la persécution que vous nous infligez. Et ceux qui ont confiance en Allah s'en remettent entièrement à Lui. Et ceux qui ont mécru dirent à leurs Messagers : « Nous vous expulserons certainement de notre territoire, à moins que vous ne réintégriez notre religion ! » [...] ». [trad. S14V12-13]

🔷 « Si jamais ils vous attrapent, ils vous lapideront ou vous feront retourner à leur religion, et vous ne réussirez alors plus jamais ». [trad. S18V20]

Allah énonce ici l'histoire des Gens de la Caverne lorsque ceux-ci parlaient des idolâtres en disant que s'ils venaient à les vaincre et à les dominer, ils auraient alors deux choix : la lapidation ou le retour au shirk.

🔷 « Avant eux, le peuple de Nûḥ a traité (son Messager) de menteur, et les coalisés après eux (ont fait de même), et chaque communauté a conçu le dessein de s'emparer de son Messager [...] ». [trad. S40V5]

🔷 « Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif, quelque répulsion qu'en aient les mécréants ». [trad. S40V14]

🔷 « S'ils vous dominent, ils seront des ennemis pour vous et étendront en mal leurs mains et leurs langues vers vous, et ils aimeraient que vous deveniez mécréants ». [trad. S60V2]

🔷 Le Prophète ﷺ disait dans ses invocations : « [...] Nous Lui [Allah] vouons un culte exclusif et sincère en dépit de l'aversion des mécréants ». [Muslim 594]

🔷 Waraqah ibn Nawfal (qu'Allah l'agrée) a dit : « Jamais homme n'apporte ce que tu apportes sans être l'objet d'hostilité et de persécutions. Mais si Allah prolonge mes jours jusqu'à ce moment-là, et que je possède encore quelque énergie, je t'apporterai dans cette lutte le plus solide appui [...] ». [Bukhârî 3]

🔷 Ibn al Qayyim a dit : « Les gens accueillent le message des Prophètes qui leur sont envoyés de deux manières différentes : soit en disant « Nous croyons », soit en se refusant à prononcer ces paroles, préférant persister dans le péché. Celui qui dit : « Nous croyons » est alors éprouvé par son Seigneur afin que se distinguent le vrai croyant du menteur. Quant à celui qui se refuse à croire, qu'il n'espère pas échapper à Allah. Celui donc qui croit au Messager devient alors l'ennemi des ennemis des Messagers qui le persécutent et le font souffrir. [...] Chacun doit nécessairement vivre avec les gens. Or, ceux-ci attendent de lui un certain comportement et s'il ne se plie pas à leurs attentes, ils le persécutent et le tourmentent. Et s'il s'y plie, il n'échappe pas pour autant aux persécutions et aux épreuves, soit venant d'eux, soit venant d'autres qu'eux, à l'image de celui qui est attaché à la religion et qui craint Allah mais qui vit au milieu de gens injustes. Ces derniers ne peuvent poursuivre leur injustice que s'il est en accord avec eux ou, pour le moins, s'il se tait devant leurs agissements ». [Zâd al Ma'âd p 136]

En conclusion, nous voyons bien que ceux qui prétendent être de bons musulmans tout en étant fiers d'appartenir à des nations impies, dont les concitoyens mécréants (non-affiliés) sont satisfaits d'eux et les jugent comme des frères, sont démentis par Allah ('azza wa jal) Lui-même dans leur prétention à l'Islam.

Ô toi, le lecteur, examine bien ta situation ! Car si tu es auprès des mécréants acclamé, alors sache que tu ne manqueras pas d'être auprès d'Allah à blâmer !

PS : J'aimerais avant de passer à un autre sujet faire une petite digression pour aborder l'entourloupe, la niaiserie de ce siècle. Les mécréants ont trouvé une méthode nouvelle pour pouvoir outrager la religion à moindre frais. Ils se sont mis à proclamer : « Nous ne combattons pas l'Islam, nous combattons seulement l'islamisme ». Les égarés affiliés à l'Islam sont tombés (par leur propre faute) dans ce piège sournois. D'ailleurs, un proverbe français dit : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». Quant à moi, je dis : « Quand on veut tuer l'Islam, on dit qu'il est islamiste ». En effet, qu'est-ce que l'islamisme si ce n'est l'application de l'Islam ? D'ailleurs, quand l'écrivain Étienne Dinet a prétendu adhérer à l'Islam en 1913, il a dit : « Je me suis converti à l'islamisme ». On voit donc pour clore ce volet que cette nouvelle sémantique machiavélique n'est qu'une vaste fumisterie visant à amadouer ceux qui ne connaissent pas le sens de cette religion. Mais louange à Allah qui ne laissera pas la terre dénuée de croyants se levant pour proclamer la vérité en dépit de l'aversion des mécréants.

12/ Tu prétends que les deux milliards de personnes qui se revendiquent de l'Islam à notre époque sont tous des égarés hormis une infime minorité. Mais c'est impossible, car le Prophète ﷺ a dit : « Ma Communauté ne se réunira pas sur un égarement ».

Le hadith précité existe selon plusieurs versions, voici celle de Tirmidhî : Le Prophète ﷺ a dit : « Allah ne réunira pas ma Communauté sur un égarement. Et la main d'Allah est au-dessus du la Jamâ'ah, et quiconque dévie [de ce groupe] dévie vers le Feu ». [Tirmidhî 2167]

Tout d'abord, le hadith est selon l'auteur des Sunan gharîb (isolé), l'édition Dâr as salâm dit même qu'il est faible.

Nous avons une seconde version similaire du hadith rapportée par Ibn Mâjah : Le Prophète ﷺ a dit : « Ma Communauté ne se réunira pas sur un égarement. Donc lorsque vous verrez une divergence, attachez-vous à la grande majorité (as sawâd al a'dham) ». [Ibn Mâjah 3950]

Encore une fois, le hadith est affaibli par l'édition Dâr as salâm, mais je ne souhaite pas faire comme nos opposants qui lorsqu'ils voient un hadith contredisant leur minhâj se mettent à essayer de trouver des failles pour ne pas le prendre en compte, en réalité, même si les deux versions rapportés dans les six livres de hadiths bien connus sont faibles, elles sont corroborées par d'autres versions similaires qui se trouvent dans les autres recueils de hadiths mineurs, mais nulle gêne en cela, les preuves sont avec nous.

Pour revenir au premier hadith, aucun savant parmi les salafs et même les khalafs jahmiyyah égarés n'a jamais dit que le sens de Jamâ'ah signifiait « les gens affiliés à l'Islam » qui ne pourraient pas tomber en masse dans la mécréance.

At Tirmidhî dit lui même dans son commentaire du hadith : « L'explication d'al Jamâ'ah (la Communauté), selon les gens de science, désigne les gens de la jurisprudence, de la science et du hadith ».

'Alî ibn al Ḥasan a dit : « J'ai interrogé 'Abdullah ibn al Mubârak en lui demandant : « Qui sont al Jamâ'ah ? » Il répondit : « Abû Bakr et 'Umar ». On lui dit : « Mais Abû Bakr et 'Umar sont morts ! » Il répondit : « Untel et untel ». On lui dit

: « Mais untel et untel sont morts ! » Alors Ibn al Mubârak dit : « Abû Ḥamzah as Sukkarî est une jamâ'ah (une communauté) à lui seul ». [Tirmidhî]

Ibn Mas'ud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Al Jamâ'ah, c'est ce qui coïncide avec la vérité, même si tu es seul ». [Tarîkh Baghdâd]

Nu'aym Ibn Ḥammâd a dit : « Si la Communauté se corrompt, tu dois suivre ce que professait la Communauté avant qu'elle se corrompe, quitte à être seul, car à ce moment-là, c'est toi qui incarnes la Communauté ». [Tarîkh Dimashq]

Pour les hadiths parlant de grande majorité (sawâd al a'dham), là aussi, celui qui pense que cela veut dire « l'avis majoritaire » s'égare et adopte une compréhension autre que celle des salafs.

Nâṣir al 'Aql dit dans son commentaire de Sharḥ as Sunnah p 15 : « Ensuite, il [l'Imam Barbahârî] a fait allusion à la Jamâ'ah et qu'ils sont « as sawâd al a'dham » (la grande majorité), et cette expression a plusieurs significations. C'est une expression qui apparaît dans certains textes, même si elle ne peut pas être appliquée à tous les musulmans. Ce qui est voulu par as sawâd al a'dham ici, c'est ce que l'auteur a décrit en disant : « la vérité et ses gens », indépendamment du nombre et de la multitude. Bien que le concept de sawâd al a'dham puisse signifier la majorité [dans la langue], néanmoins de nombreux concepts linguistiques sont déterminés par les concepts légaux. Le sens légal, selon les pieux prédécesseurs, du sawâd al a'dham est que ce sont les plus grands en mérite, et ce sont les imams de la religion et ceux qui les suivent parmi le commun des musulmans, car le commun des gens qui sont sur la fitrah sont les plus nombreux. Ainsi, il est peut-être permis d'appliquer ce terme à tous les musulmans de ce point de vue, tant qu'ils ne sont pas entachés d'une innovation manifeste. L'autre point : il est appliqué aux Compagnons (qu'Allah les agréé), aux

tâbiʿîn et aux suiveurs des tâbiʿîn dans les siècles vertueux, du fait qu'ils (les gens de la vérité) étaient les plus nombreux, les plus forts et les plus respectés. La Communauté à cette époque vertueuse était donc dévouée aux Gens de la Sunnah et de la Jamâʿah, aux imams de la religion, et le commun des musulmans les suivait, y compris les gouverneurs. Ainsi, as sawâd al aʿdham dans les trois premiers siècles vertueux était constitué par les imams de la Sunnah et ceux qui les suivaient, et ils étaient les plus nombreux parmi les musulmans. Mais après la prolifération des sectes, notamment à partir du quatrième siècle et au-delà, les groupes se sont multipliés en nombre, et leurs partisans aussi. De là, il est nécessaire de restreindre as sawâd al aʿdham à ceux qui étaient sur la Sunnah et la Jamâʿah [...]. Ainsi, as sawâd al aʿdham doit être défini selon un concept légal spécialisé, et ne doit pas se plier au concept linguistique basé sur la majorité. Car la majorité n'a pas de valeur en elle-même, seule la vérité et ses partisans sont considérés ».

Abû Nuʿaym al Iṣfahânî rapporte dans al Ḥilyah (9/238) qu'un homme demanda à Isḥâq ibn Râhawayh : « Qui représente as sawâd al aʿdham ? » Il répondit : « Muḥammad ibn Aslam, ses compagnons et ceux qui les suivent ». Il dit aussi, et cela est rapporté dans Al ʿitiṣâm : « Muḥammad [ﷺ] et ses Compagnons ».

Puis Isḥâq dit encore : « Si tu interroges les ignorants : « Qui est le sawâd al aʿdham ? », ils diront : « La masse des gens ». Mais ils ne savent pas qu'al Jamâʿah (la Communauté) est un savant fermement attaché à la voie du Prophète ﷺ et à sa tradition. Celui qui est avec lui et le suit, voilà la Jamâʿah, et celui qui s'y oppose a quitté la Jamâʿah ». [Ḥilyah al awliyâ]

En réalité, les paroles de salafs sur ce sujet sont abondantes, ce qui a été mis suffit, que celui qui souhaite plus de détails pour réfuter les tenants de l'avis majoritaire se réfère à l'ouvrage que j'ai publié : « Le livre des étrangers ».

Voici quelques hadiths que j'y ai consignés pour terminer cette réfutation :

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Allah (Exalté soit-Il) dira (le Jour de la Résurrection) : « Ô Âdam ! » Âdam répondra : « Labbayk wa sa'dayk (À Tes ordres et à Ta disposition), tout le bien est entre Tes mains ». Allah dira : « Fais sortir [de ta descendance] ceux qui sont destinés à l'Enfer ! » Il lui répondra : « Et quelle est leur proportion ? » Allah répondra : « De chaque millier, 999 personnes ». À ce moment-là, les cheveux des enfants deviendront blancs, toute femme enceinte avortera ce qu'elle portait, et on verra les gens ivres, alors qu'ils ne le sont pas, mais le châtiment d'Allah est dur [...] ». [Bukhârî 3348]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Les gens sont comme les chameaux, peu s'en faut que sur 100, tu n'en trouves qu'un seul qui convienne pour le voyage ». [Bukhârî 6498]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « [...] Les musulmans par rapport aux mécréants, ne représenteront qu'un cheveu blanc sur un taureau noir, ou un cheveu noir sur un taureau blanc ». [Muslim 221]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « L'Iraq retiendra son dirhâm et son qafîz, la Syrie retiendra son mudd et son dinâr et l'Égypte retiendra son irdabb et son dinâr. Et vous reviendrez à la situation où vous étiez au début, vous reviendrez à la situation où vous étiez au début, vous reviendrez à la situation où vous étiez au début [...] ». [Muslim 2896]

An Nawawî al ash'arî dit dans son commentaire de Muslim : « Et il a été dit que c'est parce qu'ils [ces pays] apostasieront à la fin des temps, et qu'ils se retiendront de prélever la zakât et d'autres choses ».

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « [...] Certes, je crains pour ma Communauté les imams égareurs. Et si l'épée est levée sur ma Communauté, elle ne sera pas retirée jusqu'au Jour de la Résurrection. Et l'Heure ne viendra pas avant que des tribus de ma Communauté ne rejoignent les polythéistes, et que des tribus de ma Communauté n'adorent les idoles. Il apparaîtra en outre 30 menteurs dans ma Communauté, chacun prétendant être un prophète, or je suis le sceau des Prophètes, il n'y aura pas de prophète après moi. Cependant il ne cessera d'exister une partie de ma Communauté victorieuse dans la vérité. Ceux qui les trahissent ou s'opposent à eux ne leur causeront aucun préjudice, jusqu'à ce que l'ordre d'Allah arrive ». [Abû Dâwûd 4252]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Le bien est abondant, mais ceux qui le font sont peu nombreux ». [Majma' az zawâ'id n°514]

🔷 Il est rapporté que le Destin (al Qadar) fut mentionné auprès de l'Envoyé d'Allah ﷺ qui dit : « Ma Communauté restera attachée à sa religion tant que les gens ne renieront pas le destin. Mais lorsqu'ils renieront le destin, ce sera alors sa perte ». [Majma' az zawâ'id n°11 865]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Toute chose a une ascension et un déclin. L'ascension de cette religion s'est faite avec la prophétie qu'Allah m'a confiée, afin de dissiper l'aveuglement et les ténèbres dans lesquels vous étiez plongés. De même que cette ascension se poursuivra jusqu'à ce que tous les membres d'une seule tribu soient versés dans le savoir religieux (fiqh) et qu'il ne restera parmi eux qu'un ou deux mécréants, vivant dans la honte et la marginalisation. S'ils essayaient de manifester leur mécréance, ils seraient aussitôt réprimandés et bannis. Et le déclin de cette religion se fera lorsque ces mêmes tribus se corrompront entièrement, qu'il ne restera parmi eux qu'une ou deux personnes versés dans les sciences et qu'ils vivront dans la honte et la marginalisation. Dès qu'ils appelleront leur peuple à la religion, ils seront

réprimandés et bannis. Ils seront en effet, oppressés et humiliés, ne trouvant personne pour les soutenir et les aider ». [At Ṭabarânî - Cité dans Étrangers à ce monde p 60]

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Jibrîl vint me voir et me dit : « Ô Muḥammad, nous appartenons à Allah et nous retournerons à Allah ! Ta Communauté sera touchée par des troubles très peu de temps après toi, certainement très peu de temps ». « Ô Jibrîl, demandai-je, est-ce que ce sera une discorde d'égarement ou une discorde de mécréance ? » « Tout arrivera » « Mais comment m'écriai-je, pourront-ils s'égarer ou devenir des mécréants alors que je leur laisse le Livre d'Allah ? » « C'est par le Livre d'Allah qu'ils s'égareront. Chacun voudra l'interpréter selon ses passions et par lui, ils s'égareront » ». [As Sunnah d'Ibn Abî 'Âṣim n°311]

Ainsi, qui peut oser traiter les musulmans de khawârij quand ils parlent du fait que cette Communauté est tombée dans le polythéisme ? N'est-ce pas le Prophète ﷺ lui-même qui en a parlé avant eux ?

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Peu s'en faut que l'Islam soit enseigné, sans qu'il ne reste que son nom. Et que le Coran soit étudié, sans qu'il ne reste que ses lettres ». [Kanz al 'ummâl n°31 137]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il viendra aux gens une époque où le croyant sera plus humilié qu'une servante. L'humiliation du croyant, à la fin des temps, proviendra de son étrangeté au milieu des gens corrompus, des gens des passions et des ambiguïtés. Tous le détesteront et lui nuiront pour la différence qu'il y a entre sa voie et la leur ». [Majmu' ar rasâ'il Ibn Rajab 2/329]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « À la fin des temps, il y aura un peuple qui déclarera la foi avec leur langue, mais qui n'agira pas avec leurs actes. Ne les considérez pas comme faisant partie de l'Islam ». [Sharh uṣûl al i'tiqâd ahl as Sunnah 4/638]

🔷 Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il y aura une autre période de jâhiliyyah (ignorance) semblable [à celle avant l'arrivée du Prophète ﷺ] ». [Rapporté par Yaḥyâ ibn Sallâm]

Savez-vous combien y avait-il de croyants sur terre durant la jâhiliyyah avant la venue du Prophète ﷺ ? Par Allah, si je rajoutais une fausse croyance dans cet écrit, le nombre de croyants à l'époque serait inférieur au nombre des fausses croyances de cet ouvrage d'une unité !

🔷 Al Fuḍayl ibn 'Iyâḍ a dit : « À la fin des temps, le croyant marchera [parmi son peuple] en dissimulant [sa foi]. Quel mauvais peuple que le peuple où le croyant se dissimule parmi eux ». [Al Bida' d'Ibn Waḍḍâh p 70]

13/ Je n'ai jamais entendu des propos aussi étranges que les tiens sur l'Islam, tu devrais arrêter de divaguer et faire confiance aux anciens à la mosquée ou dans ta famille, ils ont plus de connaissances que toi sur l'Islam et plus d'expérience.

Personnellement, quand quelqu'un me dit qu'il n'a jamais entendu de propos aussi étranges que les miens sur l'Islam, cela ne me mécontente guère car cette parole depuis que l'ignorance s'est généralisée après les trois premières

générations de cette Communauté, a souvent été utilisée pour essayer de discréditer l'Islam, elle le fut même de tout temps en réalité, voici quelques exemples pêle-mêle :

🔷 « Alors les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : « Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allah avait voulu, ce sont des anges qu'Il aurait fait descendre. Jamais nous n'avons entendu cela chez nos ancêtres les plus reculés ». [trad. S23V24]

🔷 « Nous n'avons pas entendu cela dans la dernière religion (le christianisme), ce n'est en vérité que pure invention ». [trad. S38V7]

🔷 Uṭbah ibn Rabî'ah et les notables de Quraysh dirent : « Par Allah, nous ne connaissons pas un seul parmi les Arabes ayant introduit dans son peuple ce que tu as introduit ». [Tafsîr Ibn Kathîr]

🔷 Abû Jahl dit : « Ô Seigneur ! N'accorde pas la victoire en ce matin à celui qui a rompu les liens du sang et a apporté ce que nous ne connaissons pas ». [Asbâb an nuzûl p 230]

🔷 Muhammad ibn 'Abd al Wahhâb : « Parmi leurs plus grandes bases [aux polythéistes], c'était l'argumentation par la majorité. Ils argumentaient à l'aide de cela pour valider leurs actes, et ils démontraient l'invalidité de la chose à cause de son étrangeté et de la minorité de ses gens. C'est alors que le Prophète ﷺ leur a apporté l'opposé de ce qu'ils prétendaient, Allah l'a mentionné dans plusieurs endroits du Coran ».

🔷 'Abd ar Raḥmân ibn Ḥasan a dit : « Et l'épreuve (fitnah) de l'adoration des idoles s'est fortifiée jusqu'à ce que personne ne soit venu dans ces derniers siècles comme ayant contesté cela ». [Qurratu 'uyûn]

En vérité, les polythéistes qui préfèrent faire confiance aux anciens, n'ont pas médité sur le Coran :

🔷 « Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres ». Quoi ! Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et n'avaient pas été dans la bonne direction ? » [trad. S2V170]

🔷 « Et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent : « C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah ». Dis : « Non ! Allah ne commande point la turpitude. Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas ? » » [trad. S7V28]

🔷 « Ils dirent : « Est-ce pour nous écarter de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres que tu es venu à nous, et pour que la grandeur appartienne à vous deux sur la terre ? Et nous ne croyons pas en vous ! » » [trad. S10V78]

🔷 « Ils dirent : « Ô Shu'ayb, Est-ce que ta prière te demande de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres, ou de ne plus faire de nos biens ce que nous voulons ? Est-ce toi l'indulgent, le droit ? » » [trad. S11V87]

🔷 « Ne sois donc pas en doute au sujet de ce que ceux-là adorent. Ils n'adorent que comme leurs ancêtres adoraient auparavant. Et Nous leur donnerons la totalité de leur part, sans en rien retrancher ». [trad. S11V109]

🔷 « [...] Les mécréants répondirent : « Vous n'êtes que des hommes comme nous. Vous voulez nous empêcher de ce que nos ancêtres adoraient. Apportez-nous donc une preuve évidente » ». [trad. S14V10]

🔷 « [...] « Jamais nous n'avons entendu cela chez nos ancêtres les plus reculés » ». [trad. S23V24]

🔷 « Ils ont plutôt tenu les mêmes propos que les anciens ». [trad. S23V81]

🔷 « Et ils dirent : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du sentier » ». [trad. S33V67]

🔷 « C'est qu'ils ont trouvé leurs ancêtres dans l'égarement, et les voilà courant sur leurs traces ». [trad. S33V69-70]

🔷 « Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion, et nous suivons leurs traces » ». [trad. S43V23]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Sheyṭân s'est mis sur la route du fils d'Âdam d'abord sur le chemin de l'Islam en lui disant : « Vas-tu délaisser ta religion et celle de tes pères ? [...] ». [Ibn Ḥibbân n°4593]

🔷 Abû Sufyân ibn Ḥarb (qu'Allah l'agrée) rapporte l'échange suivant qu'il a eu avec Héraclius, l'empereur des Romains : « [...] « Et que vous ordonne-t-il donc ? » « Il nous ordonne de n'adorer qu'Allah seul, de ne rien lui associer et de renoncer aux croyances de nos pères ». [Bukhârî 7]

🔷 Ibn Kathîr rapporte à propos de la conversion d'Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) : « Certes, Abû Bakr rencontra le Messager d'Allah ﷺ et lui dit : « Est-ce vrai ce que disent Quraysh à ton sujet, ô Muḥammad ? Que tu délaisses nos dieux ? Que tu trouves nos esprits stupides ? Et que tu traites nos ancêtres de mécréants ? » Alors, il ﷺ répondit : « Oui, c'est vrai, je suis le Messager d'Allah et son Prophète, Il m'a envoyé afin que je transmette son message et que je t'appelle à la religion d'Allah en vérité » [...] ». [Al bidâyah wa nihâyah 3/37]

🔷 'Alî an Nadawî a dit : « Chaque fois qu'il [le croyant de la famille de Pharaon qui a proclamé sa foi] leur disait : « Venez à Allah », ils [les gens du peuple du Pharaon] répondaient : « Reviens à la religion des ancêtres » ». [La vie des Prophètes p 123]

Si après toutes ces preuves, une personne ose encore épiloguer en faveur du suivi des anciens/ancêtres égarés, alors au bout d'un moment, on ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif…

14/ Nous savons que les gouverneurs comme M.B.S (Muḥammad ibn Salmân) sont des dépravés, mais la Sunnah est de patienter et de ne pas se rebeller.

Nous sommes d'accord qu'en Islam, se rebeller contre le gouverneur musulman injuste n'est pas la voie à suivre, cela est appuyé par la parole du Prophète ﷺ : « « [...] Il y aura après moi des dirigeants qui ne se guideront pas par ma guidée et qui ne suivront pas ma Sunnah. Parmi eux il y aura des hommes dont les cœurs seront des cœurs de démons dans des corps humains ». Ḥudhayfah dit : « Que dois-je faire, ô Messager d'Allah, si je vis cela ? » Il répondit : « Écoute et obéis à l'émir, même si l'on frappe ton dos et que l'on prend ton bien. Écoute et obéis ! » » [Muslim 1847]

Le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui voit chez son dirigeant une chose qu'il déteste, qu'il patiente car certes celui qui s'écarte du groupe d'un empan puis meurt, alors cette mort est une mort de la période pré-islamique ». [Bukhârî 7054]

De plus, lorsque les Compagnons (qu'Allah les agrée) ont vécu l'arrivée au pouvoir de dirigeants injustes, dans la majorité des cas, ils ont prôné la patience, comme Anas ibn Mâlik avec al Ḥajjâj. Zubayr ibn 'Adiyy a dit : « Nous allâmes trouver Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) afin de nous plaindre de ce que nous subissions de la part d'al Ḥajjâj. Il dit alors : « Patientez ! En effet, chaque époque à venir est pire que celle qui la précède, et cela, jusqu'à ce que vous rencontriez votre Seigneur ! J'ai entendu cela de la part de votre Prophète ﷺ » ». [Bukhârî 7068]

Il y eut certes parfois des révoltes, comme celle d'al Ḥusayn à cause de la dépravation de Yazîd ibn Mu'âwiyah, mais d'autres Compagnons comme Ibn 'Abbâs ou encore 'Abdullah ibn ʿUmar le désapprouvèrent dans sa lutte contre le calife.

Cependant, ce qui est évoqué ici ne concerne pas le dirigeant qui a renié l'Islam qui doit être destitué pour sa mécréance à condition que la force le permette, en effet la Sharî'ah n'ordonne que ce qui est dans les possibilités du musulman.

Ar Râjiḥî a dit : « Une personne habitant dans un pays ayant le statut d'une terre de mécréance, mais qui ne possède ni force ni capacité, n'est pas chargée de sortir contre le dirigeant, et rien n'implique cela. Car son acte risque d'engendrer des maux, des torts et des troubles énormes. Allah n'impose pas aux créatures ce qui les dépasse en capacité. Dans ce cas et d'autres, que la personne s'empresse plutôt d'alléger ces troubles et de les réduire autant qu'il le peut, et que les musulmans de cette contrée s'entraident dans le bien autant qu'ils le peuvent ». [Commentaire des fondements de la Sunnah p 310]

D'après 'Awf ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit : « « Les meilleurs de vos gouverneurs sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, ceux pour qui vous invoquez et qui invoquent pour vous. Et les plus mauvais de vos gouverneurs sont ceux que vous détestez et qui vous détestent, ceux que vous maudissez et qui vous maudissent ». Nous avons dit : « Ô Messager d'Allah ! Ne devons-nous pas les combattre par l'épée ? » Le Prophète ﷺ répondit : « Non ! Tant qu'ils accomplissent la prière. Et si vous voyez chez votre dirigeant quelque chose que vous détestez, alors détestez son acte et n'enlevez pas une seule main de l'obéissance » ». [Muslim 1855]

'Ubâdah ibn Ṣâmit (qu'Allah l'agrée) a dit : « Nous avons prêté serment d'allégeance au Prophète ﷺ concernant l'écoute et l'obéissance dans la facilité et dans la difficulté, dans ce qui nous plaît et ce qui nous déplaît, et de ne pas disputer le pouvoir à ses détenteurs sauf si vous voyez une mécréance claire à propos de laquelle vous disposez d'une preuve venant d'Allah, et sur le fait de dire la vérité où que nous soyons sans avoir peur des reproches de celui qui fait des reproches ». [Bukhârî 7199]

Ainsi, ce hadith est une preuve claire de la licéité de retirer du pouvoir celui qui tombe dans la mécréance, de même que le précédent en vertu de l'autorisation du Prophète ﷺ de combattre les dirigeants s'ils délaissent la prière, or tout un chacun sait que celui qui la délaisse devient mécréant, il y a unanimité des Compagnons sur cette question alors nul besoin de s'accrocher aux avis différents qui ont émergé après eux. 'Abdullah ibn Shaqîq a dit : « Les Compagnons de Muḥammad ﷺ ne considéraient pas l'abandon d'un acte (obligatoire) comme une mécréance, sauf pour la prière ». [Tirmidhî 2622]

Le problème qui se pose à notre époque, c'est que pour ceux qui n'ont pas saisi le sens de la shahâdah, les dirigeants actuels dans le monde arabe peuvent commettre les pires actes de mécréance et de polythéisme, ils ne sortiront jamais de l'Islam !

En voici un qui veut modifier des versets du Coran comme Khadafi avec la Sourate al Ikhlâṣ, il ne sort pas de l'Islam. En voici un autre qui traite les versets du Coran de fables comme Bourguiba, il ne sort toujours pas de l'Islam. Un troisième se moque du voile comme Nasser, il ne mécroit pas non plus. Un quatrième comme Sissi dit que l'Islam et les autres religions se valent, il est toujours musulman (pour eux). On a l'impression qu'ils peuvent commettre les pires actes de mécréance, malgré cela, pour certains égarés affiliés à l'Islam, ils ne sortiront jamais de l'Islam. Quant on sait que le calife al Ḥâkim a proclamé sa

divinité tout en continuant d'être le calife attitré des Fatimides, on ne s'étonne plus de rien de toute manière…

J'adresse une mention spéciale, dans cette 'aqîdah dévoyée aux pseudo-salafis qui te critiquent quand tu fais le takfîr de Muḥammad ibn Salmân. Je ne vais même pas ici chercher à citer toutes les mécréances qu'il a commis sous peine de risquer d'avoir le temps de décéder avant la fin de cet ouvrage, ce qui serait dommage vu son utilité. Je vais parler à ton cœur directement, ô lecteur, qu'Allah te guide vers la vérité. J'aimerais te citer quelques faits, et que tu prennes le temps de réfléchir : un musulman peut-il faire cela ?

🔷 Le renvoi des Ouïghours en Chine :

L'Arabie Saoudite, comme de nombreux pays arabo-mécréants, participe au renvoi des Ouïghours en Chine (Voir l'article de Libération « En Arabie Saoudite, la chasse aux musulmans ouïghours est ouverte » à propos de l'histoire de la jeune Baibure Miremaiti). Les musulmans à l'unanimité ont considéré que l'alliance avec les mécréants pour combattre les musulmans est un acte de mécréance expulsant son auteur de l'Islam. Ainsi, sachant que Muḥammad ibn Salmân critique les « extrémistes » qui font le takfîr des gens affiliés à l'Islam, le voici donc complice de livrer à leurs ennemis des gens qu'il considère comme musulmans. Un musulman peut-il faire cela ? Renvoyer en Chine notamment des hommes, des femmes et des enfants qui se feront emprisonner dans les camps de concentration du Xinjiang, torturer avec du courant électrique, stériliser de force pour les femmes, affamer, où ils subiront des chocs électriques, des expositions au froid ou à la chaleur extrême, où on utilisera contre eux la chaise du tigre comme supplice etc.
Voici les conditions de vie des détenus de ces camps de concentration : « Les personnes internées se réveillent avant l'aube, chantent l'hymne chinois et célèbrent le lever du drapeau chinois à 7h30 chaque matin. Ils ont ensuite cours

en blocs de 2h30 minimum, apprenant des chants communistes et étudiant l'histoire et la langue chinoises. Le midi, ils mangent de la soupe de légumes et du pain, ils ont aussi du riz, mais très peu de protéines. Les douches sont rares et surveillées : se laver les mains ou les pieds est considéré comme une ablution musulmane, et cela est donc très contrôlé. Des fonctionnaires leur font des discours sur les dangers de l'intégrisme religieux et de l'indépendantisme, puis leur font passer des tests sur les dangers de l'Islam : en cas de réponse fausse, ils reçoivent un châtiment corporel. Souvent, on compte deux personnes par lit ou certains camps peuvent organiser des tours de sommeil pour limiter le nombre de lits nécessaires ». [BuzzFeed News - Article du 28 août 2020]

Imaginons que le peuple Ouïghour était un peuple muwaḥḥid. Quel musulman livrerait ses frères et sœurs à ces communistes tortionnaires ? Mais ne pensez pas que MBS s'est arrêté là…

Muḥammad ibn Salmân a dit : « La partie saoudienne défend fermement le principe d'une seule Chine et les efforts de la partie chinoise pour maintenir sa souveraineté, sa sécurité et son intégrité territoriale, ainsi que les mesures et les efforts pris par la partie chinoise pour désextrémiser, et s'oppose fermement à toute force extérieure s'ingérant dans les affaires intérieures de la Chine au nom des droits de l'homme et d'autres questions ». [Discours du 8 décembre 2022]

🔷 MBS veut détruire l'Islam :

Muḥammad Ibn Salmân a dit : « Nous ne ferons que retourner à un Islam modéré, tolérant et ouvert sur le monde et toutes les autres religions. Nous n'allons pas passer 30 années de plus à nous accommoder d'idées extrémistes, nous allons les détruire maintenant ». [Discours du 24 octobre 2017]

🔷 Les forces de sécurité de MBS tuent leurs « frères » qui veulent passer la frontière pour émigrer chez eux :

« Les gardes-frontières saoudiens ont tué au moins des centaines de migrants et de demandeurs d'asile éthiopiens qui ont tenté de franchir la frontière entre le Yémen et l'Arabie saoudite entre mars 2022 et juin 2023, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport publié aujourd'hui ». [Site de Human Rights Watch - Article du 21 août 2023]

Voici donc quelqu'un qui prétend l'Islam qui permet à son armée de tuer des centaines de personnes qu'ils considèrent musulmans et qui veulent émigrer chez eux, on est loin de l'accueil des musulmans envers Abû Jandal (qu'Allah l'agrée) quand il a voulu émigrer de la terre de kufr…

Si après tout ces éléments, on ne doit pas faire le takfîr de MBS, on le fait quand ? Quand les poules auront des dents ?

15/ Tu prétends la foi mais tu ne vas jamais à la mosquée.

Par Allah, j'aurais aimé ne jamais devoir répondre à un tel propos…quelle tristesse…quelle peine…de voir à cette époque la disparition des mosquées d'Allah où les musulmans adoraient leur Seigneur sans rien Lui associer. Mais laissons de côté l'abattement moral provoqué par ce propos pour aller vers l'abattement de ce propos tout court. Je dis donc à l'ignorant qui dit cela qu'il

est comme celui qui reproche à un homme vivant dans une contrée où il n'y a aucune femme de ne pas se marier. En effet, le musulman ne prie que dans les mosquées authentiques où le Tawḥîd est enseigné et le shirk désavoué. Quant aux mosquées de la discorde (masâjîd ad ḍirâr) ou le shirk est enseigné et le Tawḥîd désavoué, il n'y a pas de prière possible dans ces endroits.

Allah ('azza wa jal) dit [dans S9V107-108 dont voici une traduction rapprochée] : « Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et son Envoyé et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là], Allah atteste qu'ils mentent. Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Car une mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient ».

Ces versets furent révélés suite à l'édification par les hypocrites d'une mosquée à proximité de celle de Qubâ à l'époque du Prophète ﷺ. Ils la construisirent et l'achevèrent avant que le Prophète ﷺ ne se mette en route pour l'expédition de Tabûk. De retour de celle-ci, le Messager d'Allah ﷺ fut informé par la révélation que les motivations des mécréants (dont Abû 'Âmir le moine) qui l'avaient construite étaient de séparer les croyants entre ceux qui fréquenteraient Qubâ et ceux qui se rendraient à la nouvelle mosquée. Il ordonna donc de la brûler.

En réalité, si l'on compare cet édifice à ce qui a été érigé par exemple ce dernier siècle en France, on observera de nombreux points communs entre les deux :

1) Ce sont des lieux de rassemblement privilégiés pour les hypocrites qui se réclament de l'Islam.

2) Ce sont des lieux dont l'objectif est de créer des troubles [notamment liés à la croyance (‘aqîdah) à notre époque].

3) Ce sont des lieux dont l'objectif est d'accueillir et d’accorder refuge aux ennemis de la religion.

4) Ce sont des lieux édifiés faussement sur une bonne intention comme dans S9V107 (cf plus haut).

Al Qurṭubî a dit : « Nos maîtres nous ont enseigné qu’à toute mosquée de nuisance bâtie par ostentation s'applique le verdict de masjîd ad dirâr (mosquée de la discorde). Par conséquent, la prière y est interdite ». [La vie de Muḥammad 3/298]

Sayyîd Quṭb a dit : « Cet édifice qui à l’époque du Messager ﷺ servait de bastion pour la conspiration contre l’Islam et les musulmans existe encore sous diverses formes. Ses activités sont islamiques en apparence, mais en réalité elles sont anti-islamiques et cherchent à discréditer [la religion]. Ce genre de bâtisses laissent paraître sur leur fronton l’enseigne de l’Islam pour mieux dissimuler ce qu’elles dissimulent. Elles ont en réalité pris pour cible l’Islam, en adoptant des cadres institutionnels particuliers, en faisant la promotion d’ouvrages et d’études en rapport avec la religion. Mais tout cela n’a pour objet que d’amadouer ceux qui s’inquiètent de voir qu’on égorge l’Islam et qu’on le détruit. Ces apparences interviennent alors, ainsi que ces ouvrages pour laisser penser que la religion se porte bien, et que les craintes et les inquiétudes à son sujet restent hors propos ». [Fi dhilâl al Qur’ân 3/1710]

‘Abd al Karîm Zîdân a dit : « Tout projet qui en apparence répond à des objectifs islamiques, mais par lequel les instigateurs cherchent à réaliser des objectifs

islamiquement illégaux entre dans la catégorie de masjîd ad ḍirâr ». [La vie de Muḥammad 3/290]

Si l'on étudie l'histoire de la Communauté musulmane, on verra que de tout temps, les musulmans ont fui les mosquées tenus par des infidèles. Ce fut le cas à l'époque où le mu'tazilisme sévissait quand l'Imam Aḥmad interdisait de prier dans les mosquées tant qu'on était pas sûr que l'Imam n'était pas mu'tazilî. Ce fut le cas à l'époque des Fatimides où Uthmân ibn Mazrûq interdisait également à ses compagnons de prier derrière celui dont ils ne connaissaient pas la 'aqîdah quand il est venu en Égypte. Même les najdites malgré leurs déviances dans le dogme ne priaient pas dans les mosquées ottomanes.

Alors qu'est-ce qui empêcherait aujourd'hui le croyant d'éviter les mosquées de la République où l'on enseigne que le shirk du vote est autorisé voir recommandé ? Qu'est-ce qui empêcherait le croyant d'éviter les mosquées de la République où les dirigeants signent des chartes contre « l'Islam politique », c'est-à-dire l'Islam tout court. Qu'est ce qui empêcherait le croyant de ne pas prier derrière le recteur de la mosquée de Paris qui a dit à BFM TV : « Le voile (islamique) ne devrait pas exister en France ? ». Qu'est-ce qui empêcherait le croyant de ne pas prier derrière Amar Lasfar, imam à la mosquée de Lille qui a dit au micro de France Inter : « Notre combat, c'est respecter les lois de la République, et pas la Sharî'ah. La Shari'ah des musulmans de France, c'est la loi de la République ». Qu'est ce qui empêcherait le croyant de ne pas prier derrière Abdelmonaim Bousenna qui sur une vidéo disponible sur YouTube s'est moqué du Coran et de la religion en échangeant des blagues dessus. Qu'est-ce qui empêcherait le croyant de ne pas prier derrière Ousmane Timera (un imam de région parisienne) qui a dit lors d'une de ses conférences que les chrétiens qui associent à Allah entreront au Paradis ? Qu'est-ce qui empêcherait le croyant de ne pas prier derrière Ghaleb Bencheikh qui a dit sur France 2 que la loi d'Allah dans le fait de couper la main du voleur était barbare ? Par Allah, n'êtes-vous pas pris de vomissements, ô vous qui priez dans ces temples ? N'êtes-vous pas

pris de vomissements de prier derrière ces énergumènes dotés des pires caractéristiques humaines ?

Je dis donc à ceux qui fréquentent ces temples : votre prière ne vous sera d'aucune utilité car la prière derrière un mécréant est invalide à l'unanimité des savants, sans oublier l'invalidité causée par votre absence de takfîr de ceux qui tiennent ces édifices, qui ont pris Allah et sa religion pour ennemis comme nous l'avons montré avec ce que nous avons mentionné plus haut comme outrages.

Nous sommes bel et bien dans l'époque du hadith rapporté sur le Prophète ﷺ : « Les gens verront une époque où ne subsistera de l'Islam que le nom, et du Coran que les lettres, à ce moment, leurs mosquées seront pleines mais vides de guidée, leurs savants seront les pires créatures à la surface de la terre, c'est d'eux qu'est apparue la tentation et c'est vers eux qu'elle reviendra ». [Mishkat al maṣâbiḥ n°276]

Voici également en supplément quelques textes sur ce sujet avec l'aide du Tout-Puissant :

🔷 Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Il y aura une époque où le muezzin fera l'adhân et un peuple accomplira la prière, alors même qu'ils ne seront pas croyants ». [Kanz al 'ummâl n°31 110]

🔷 Makhûl rapporte qu'un bédouin dit : « Ô Messager d'Allah, quand est-ce que l'Heure arrivera-t-elle ? » Le Messager d'Allah ﷺ lui dit : « En fait, l'interrogé n'en sait pas plus que l'interrogateur. Seulement, ses signes précurseurs sont : la multiplication des marchés, les pluies sans que la terre ne produise rien, la propagation de la médisance, la domination des enfants

adultérins, la considération à l'égard des riches, l'élévation des voix des pervers dans les mosquées, la domination des auteurs du mal sur les partisans du bien. Quiconque vivra à cette époque devra préserver sa religion et qu'il garde sa maison comme s'il était un tapis ». [Kitâb al fitan n°1364 - Faible]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il viendra un temps pour les gens où ils s'assiéront dans les mosquées groupe après groupe. Leur seule préoccupation sera la vie d'ici-bas (dunyâ). Ne vous asseyez pas avec eux, car Allah n'a pas besoin d'eux ». [Rapporté par Abû Nu'aym dans al Ḥilyah]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « La première chose que vous perdrez de votre religion est la confiance (amânah), et la dernière chose qui restera de votre religion est la prière. Certes, des gens sans religion prieront [...] ». [Majma' az zawâ'id n°12 465]

Ainsi est arrivé dans les mosquées sur terre ce dont a parlé Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée), des gens sans religion qui y prient.

🔷 'Abdullah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée) a dit : « Viendra un temps où les gens se réuniront dans les mosquées sans qu'il n'y ait de croyant parmi eux ». [Rapporté par al Ḥâkim dans al Mustadrak n°8432]

🔷 Ḥudhayfah ibn al Yaman (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il viendra un temps pour les gens où si on lançait une flèche le jour [de la prière] du vendredi, on ne toucherait qu'un mécréant ou un hypocrite ». [Al ibânah al kubrâ 1/175]

🔷 Sufyân ath Thawrî a dit : « Ne prie que derrière celui que tu connais et dont tu sais qu'il fait partie des gens de la Sunnah et du Groupe ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 1/170]

🔷 Sufyân ibn Uyaynah a dit : « Ne priez pas derrière un râfiḍî, ni derrière un jahmî, ni derrière un qadarî, ni derrière un murjî ». [Sharḥ usûl al i'tiqâd 4/811]

🔷 Sufyân ibn 'Uyaynah a dit : « Il viendra un temps pour les gens où des diables s'assiéront dans les mosquées pour leur apprendre leur religion ». [Al bida' d'Ibn Waḍḍâh p 89]

🔷 Al Fuḍayl ibn 'Iyâd : « Fuis les assemblées des innovateurs ! Et ne t'assieds pas avec eux. Car celui qui s'assoit avec eux, Allah lui enlève la lumière de la foi ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd n°262]

Alors que dire de celui qui prie en assemblée avec des mécréants cinq fois par jour ?

🔷 Sayyâr Abî al Ḥakam a dit : « On ne prie pas derrière les qadariyyah, et si quelqu'un prie derrière l'un d'eux, il doit refaire sa prière ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 4/806]

🔷 Mu'âdh ibn Mu'âdh a dit : « J'ai prié derrière un homme de Banû Sa'd puis j'ai appris qu'il était qadarî, alors j'ai refait ma prière après 30 ou 40 ans ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 4/808].

🔷 'Abd ar Raḥmân ibn 'Umar Rustah a dit : « J'ai entendu ʿAbd ar Raḥmân ibn Mahdî et je l'ai interrogé au sujet de la prière derrière les gens des passions (innovateurs non-mécréants), il répondit : « Oui, on prie derrière eux, sauf derrière ces deux catégories : les jahmiyyah et les râfiḍah, car les jahmiyyah sont des mécréants selon le Livre d'Allah ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 2/355]

🔷 Yazîd ibn Harûn a dit : « On ne prie pas derrière un râfiḍî ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 5/2530]

🔷 Aḥmad ibn Yûnus a dit : « Ne prie pas derrière celui qui dit : « Le Coran est créé », ceux-là sont des mécréants ». [Al ibânah al kubrâ n°267]

🔷 Al Ḥakamî a dit : « Yaḥyâ ibn Ma'în refaisait la prière du vendredi depuis qu'al Ma'mûn avait manifesté ce qu'il a manifesté (la croyance de la création du Coran) ». [Ma'ârij al qabûl p 223]

🔷 Khayr ibn Abî al Aswad a dit : « La prière en groupe est supérieure à la prière individuelle de 25 degrés, et viendra un temps où la prière individuelle sera supérieure à la prière en groupe de 25 degrés ». [Al fitan d'Abû 'Amr ad Dânî n° 239]

🔷 L'Imam Aḥmad a dit : « On ne prie pas derrière les qadariyyah, les mu'tazilah et les jahmiyyah ». [Ma'ârij al qabûl p 791]

🔷 L'Imam Aḥmad a dit : « Vous ne pouvez pas prier derrière un alcoolique ». Puis quelqu'un lui a demandé : « Puis-je prier derrière quelqu'un qui dit que le Coran est créé ? » Il a dit : « Gloire à Allah ! Je t'ai interdit de prier derrière

un musulman et ensuite tu me demandes sur un mécréant ! » [Ash Sharî'ah p 227]

🔷 Abû Bakr al Marwazî demanda à l'Imam Aḥmad : « Si je marche dans la rue et que c'est l'heure de la prière, puis-je entrer dans la mosquée qui appelle à la prière et ainsi prier derrière un imam que je ne connais pas ? » L'Imam Aḥmad lui répondit : « Il y a un temps ou je te l'aurais autorisé, mais de nos jours, il y a beaucoup de fitnah et d'innovations. Ne prie que derrière celui dont tu connais la croyance ». [Ṭabaqât al ḥanâbilah 1/59]

Ô Allah ! Permet à l'Islam de reprendre vigueur sur cette terre ! Ô Allah ! Permet aux musulmans de retrouver la possibilité de prier dans les mosquées qui te sont consacrées, Tu es certes capable de cela.

16/ Les hadiths peuvent être faux, il faut donc par prudence ne se référer qu'au Coran.

Ma réponse à ceux qui affirment cela est que si réellement vous souhaitez vous référer au Coran, alors vous devez faire de même avec la Sunnah, car celui-ci appuie celle-là :

🔷 « [...] Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier [...] ». [trad. S4V59]

Maymûn ibn Mihrân dit dans le tafsîr : « Le renvoyer à Allah signifie : à son Livre. Et le renvoyer au Messager, s'il est décédé, signifie : à sa Sunnah ». [Al ibânah al kubrâ p 217]

🔷 « Dis : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah, à qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en son Messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés ». [trad. S7V158]

🔷 « Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à son Messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident ». [trad. S33V36]

🔷 « [...] Prenez ce que le Messager vous donne, et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. Et craignez Allah car Allah est dur en punition ». [trad. S59V7]

À propos de ce verset, 'Abdullah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Qu'Allah maudisse les femmes qui pratiquent le tatouage, celles qui se font tatouer, celles qui s'épilent le visage, et celles qui se font limer les dents afin d'embellir leur apparence, modifiant ainsi la création d'Allah ». Une femme des Banû Asad, appelée Umm Ya'qûb, entendit cette parole. Elle vint alors voir Ibn Mas'ûd et lui dit : « J'ai appris que tu maudis telles et telles femmes ? » Il répondit : « Pourquoi ne maudirais-je pas celles qu'a maudites le Messager d'Allah ﷺ, et qui sont mentionnées (comme maudites) dans le Livre d'Allah ? » Elle dit : « J'ai lu tout le Coran entre les deux couvertures (c'est-à-dire en entier), et je n'y ai rien trouvé de ce que tu dis ». Il répondit : « Si tu l'as vraiment lu, tu l'as trouvé ! N'as-tu pas lu la parole d'Allah : « [S59V7] » ? Elle dit : « Oui, je l'ai lue ». Il dit

: « Eh bien, le Messager d'Allah ﷺ a interdit ces choses [...] » ». [Bukhârî 4886]

🔷 « En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment ». [trad. S33V21]

Où est cet excellent modèle qu'Allah nous a demandé de suivre, si ce n'est dans le Coran et la Sunnah ?

🔷 « Et gardez dans vos mémoires, ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et Parfaitement Connaisseur ». [trad. S23V24]

Qatâdah explique dans son tafsîr : « [C'est] le Coran et la Sunnah ». [Al ibânah al kubrâ p 255]

🔷 « Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion. Ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée ». [trad. S53V3-4]

Ce verset prouve de manière claire que le Messager d'Allah ne dit rien de son propre chef et que tout ce qu'il prononce dans le domaine législatif est une révélation de la part d'Allah, que cette révélation soit du premier type qui est le Coran ou du second qui est la Sunnah.

Voici également quelques hadiths et paroles sur le sujet :

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « [...] Accomplissez la prière comme vous m'avez vu l'accomplir [...] ». [Bukhârî 631]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Toute ma Communauté entrera au Paradis, sauf celui qui refuse ». « Ô Messager d'Allah, et qui refuserait ? » « Celui qui m'obéit entrera au Paradis et celui qui me désobéit aura refusé ». [Bukhârî 7280]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Prenez de moi vos rites ». [Muslim 1297]

Ô vous les coranistes, si vous ne vous référez pas à la Sunnah, alors comme de nombreux salafs et khalafs ont dit, comment faites-vous pour connaître la manière d'accomplir la prière ou encore le pèlerinage ?

Nous lisons dans Al ibânah as ṣughrâ au n°72 : « Les gens parlaient de hadiths chez 'Imrân ibn al Ḥusayn, quand un homme qui se trouvait parmi les assistants, fit remarquer : « Si vous lisiez une Sourate du Coran, cela serait bien préférable à vos hadiths ». « Tu es un idiot », lui répondit 'Imrân. Trouves-tu dans le Livre d'Allah la description détaillée de la ṣalât ? Y trouves-tu la zakât entièrement détaillée ? Le Coran est sagesse et la Sunnah l'explique » ».
Al Âjurrî a dit : « Qu'il soit dit à ce protestataire de la Sunnah : « Ô toi l'ignorant ! Allah a dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Et accomplissez la ṣalât et acquittez la zakât ». En quel endroit du Coran est-il stipulé que le Fajr est de deux unités de prière, le Dhohr est de quatre, également le 'Asr, que le Maghrib est de trois unités de prière et le 'Ishâ de quatre ? Où trouves-tu les rites de la ṣalât ainsi que ses temps, ce qui en est accepté tout comme ce qui l'invalide ? De même pour la zakât, où trouves-tu dans le Livre d'Allah qu'il faille extraire cinq dinars sur un capital de 200 dirhams ou que sur 20 dinars, il faille en sortir un demi ? Que sur 40 brebis, tu n'en sortes qu'une tout comme pour cinq chamelles ? Ainsi que toutes les règles qui s'y rapportent, où trouves-tu tout cela dans le Livre d'Allah ? » [Ash Sharî'ah - Chapitre de la mise en garde contre les groupes qui renient la Sunnah]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Je vous recommande de craindre Allah, d'écouter et d'obéir, même si celui qui vous gouverne est un esclave abyssin. Car ceux d'entre vous qui vivront après moi verront de grandes divergences. Vous devez alors suivre ma Sunnah et celle des califes bien guidés. Tenez-vous-y fermement et accrochez-vous-y de toutes vos forces. Évitez les nouveautés, car toute nouveauté est une innovation, et toute innovation est un égarement ». [Abû Dâwûd 4607]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « [...] Certes, je vous ai laissé le Livre d'Allah et la Sunnah de Son Prophète, vous ne vous égarerez jamais tant que vous vous y accrocherez ». [Al Ḥâkim - Authentifié par al Albânî dans Ṣaḥîḥ at targhîb n°40]

🔷 Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Il viendra un temps où les gens rapporteront des hadiths du Messager d'Allah ﷺ, alors l'un d'eux se lèvera, secouera son vêtement et dira : « Nous n'avons que le Coran ! » Pourtant, il ne mettra pas en pratique ne serait-ce qu'une seule lettre du Coran ». [Al ḥujjah fi bayân al maḥajjah 2/531]

🔷 'Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit : « Quiconque abandonne la Sunnah devient un mécréant ». [Al ibânah as ṣughra p 13]

🔷 « Sa'îd ibn Jubayr a rapporté un hadith du Prophète à un homme qui lui a dit : « Certes Allah dit telle et telle chose dans son Livre ». Alors il lui dit : « Ne suis-je pas en train de te voir contester un hadith du Prophète ﷺ par le Livre d'Allah alors qu'il en est le plus savant ? » ». [Ad Dârimî - Al muqaddimah n°610]

Certes, le Prophète ﷺ qui ne s'exprime pas sous l'effet de la passion a parlé de l'apparition de cette fausse croyance :

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Ne m'a-t-il pas été donné le Livre ainsi que son équivalent ? Ne m'a-t-il pas été donné le Livre ainsi que son équivalent ? Ne m'a-t-il pas été donné le Livre ainsi que son équivalent ? Un homme rassasié et affalé sur son divan est sur le point de dire : « Tenez-vous à ce Coran. Ce que vous y trouvez de permis, prenez-le comme tel et ce que vous y trouvez d'interdit, prenez-le comme tel [...] ». [Abû Dâwûd 4604]

Ibn Baṭṭah a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ savait qu'à la fin des temps, il y aurait des gens d'impiété (ilḥâd), de déviation et d'égarement, qui démentiraient sa Sunnah, renieraient ses paroles et rejetteraient sa législation. C'est pour cela qu'il a dit à leur sujet ce qu'il a dit ». [Al ibânah al kubrâ p 227]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Que je ne prenne pas connaissance que l'un d'entre vous soit accoudé sur son divan puis lui parvienne mon ordre dans ce qui m'a été prescrit et qu'il dise : « Je ne sais pas ! Ce que nous trouvons dans le Livre d'Allah nous le suivons » ». [Abû Dâwûd 4605]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Que je n'apprenne pas que ma parole est parvenue à l'un d'entre vous alors qu'il est accoudé sur son divan, et qu'il dise : « Lisez-moi (trouvez-moi) cela dans le Coran » ». [Ṣaḥîḥ - Aḥmad 2/483]

On voit donc au final que les musulmans, à l'unanimité ont cru en Allah de la manière dont Il l'a ordonné et ils ont appliqué la Sunnah du Prophète ﷺ. Quant aux coranistes, je crains pour eux qu'ils ne fassent partie des tentateurs du verset [dont voici une traduction rapprochée] : « Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils

ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé [...] ». [trad. S5V49]

17/ Allah a dit : « Nulle contrainte en religion ». Il convient donc que chacun soit libre de vivre comme il l'entend, de s'habiller comme il veut, etc.

Ce verset [traduit] est l'un des plus connus dans le Coran par les partisans des passions, tu peux tomber sur le plus grand ignorant parmi les polythéistes affiliés à l'Islam, si tu essaies de lui enjoindre le bien et de lui interdire le mal, il te répondra : « Nulle contrainte en religion ».

Sur n'importe quel autre sujet, la plupart ne connaissent aucun dalîl, si tu les critiques, ils te rétorquent : « Je pense », « À mon avis » etc. Par contre, si tu touches à leur fameuse « liberté » d'opinion, d'action, le dalîl est prêt. Tout d'abord, examinons dans quel contexte ce verset a été révélé :

As Ṣallâbî a dit : « Les juifs des Banû an Naḍîr comptaient dans leurs rangs une poignée d'anṣârs convertis au judaïsme qu'ils avaient eux-mêmes éduqués. Au moment de leur expulsion, leurs parents musulmans voulurent les empêcher de les suivre dans leur exode mais Allah (Exalté soit-Il) révéla le verset [dont voici une traduction rapprochée] : « Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au ṭâghût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient ». [trad. S2V256]

Abû Dâwûd rapporte dans ses Sunan, d'après 'Abdullah ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) : « Il y avait une femme dont les enfants ne survivaient pas la plupart du temps. Elle prit la décision de convertir au judaïsme celui qui ne perdrait pas la vie. Or, lorsque les Banû an Naḍîr furent expulsés, ils comptaient dans leurs rangs certains enfants des anṣârs. Ils annoncèrent : « Nous ne laisserons pas nos enfants derrière nous ». C'est alors qu'Allah révéla [S2V256] ». [La vie du Prophète Muḥammad 2/416]

Sa'îd ibn Jubayr a dit : « Ceux qui voulurent partir avec les juifs partirent, et ceux qui voulurent embrasser l'Islam l'embrassèrent ». [Asbâb an nuzûl p 25]

Al Wâḥidî rapporte dans le livre « Asbâb an nuzûl » quelques autres tafâsîr sur ce verset, nous y lisons :

Masrûq a dit : « Un homme des anṣârs [...] avait deux fils qui s'étaient convertis au christianisme avant la mission du Prophète ﷺ. Après l'hégire du Prophète ﷺ à Médine, ces deux fils vinrent à Médine avec un groupe de chrétiens pour faire du commerce alimentaire. Leur père alla les voir et refusa de les laisser partir en disant : « Par Allah ! Je ne vous laisserai pas tant que vous ne serez pas musulmans ! » Ils refusèrent de se convertir, et tous se rendirent auprès du Messager d'Allah ﷺ pour trancher leur différend. Le père dit : « Ô Messager d'Allah ! Comment puis-je laisser une partie de moi-même entrer en Enfer pendant que je reste là à regarder ? » Allah, Glorieux et Majestueux, révéla alors : [S2v256]. Après cela, il les laissa partir ».

As Suddî a dit : « Cela se passa avant que le Messager d'Allah ﷺ n'ait l'ordre de combattre les Gens du Livre. Par la suite, [S2V256] fut abrogée lorsque le Prophète eut l'ordre de combattre les Gens du Livre dans la Sourate at Tawbah ».

On voit donc que ce verset a été abrogé par la sourate at Tawbah. Et même si ce n'était pas le cas, cela n'aurait strictement rien eu à voir avec le fait de laisser les gens semer la corruption sur terre sans les en empêcher selon sa capacité.

🔷 « Que soit issu de vous une Communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce sont eux qui réussiront ». [trad. S3V104]

🔷 « Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous sauvâmes ceux qui (leur) avaient interdit le mal et saisîmes par un châtiment rigoureux les injustes pour leurs actes pervers ». [trad. S7V165]

🔷 « Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la ṣalât, acquittent la zakât et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage ». [trad. S9V71]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Méfiez-vous de cette pratique qui consiste à vous asseoir dans les rues ! » [Les Compagnons] dirent : « Ô Messager d'Allah ! Nous ne pouvons nous en passer car c'est là pour nous l'occasion de parler entre nous ». Le Messager d'Allah ﷺ leur dit alors : « Si vous tenez absolument à cette pratique, donnez au moins à la rue son droit ». [Les Compagnons] dirent : « Et quel est son droit ? Ô Messager d'Allah ! » Il dit : « Baisser son regard, s'abstenir de faire du tort, répondre au salut, ordonner le convenable et interdire le blâmable ». [Bukhârî 2465]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Celui d'entre vous qui voit un mal, qu'il le change par sa main. S'il ne peut pas, alors par sa langue et s'il ne peut pas, alors avec son coeur, et ceci est le niveau le plus faible de la foi ». [Muslim 49]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Par Celui qui tient mon âme dans sa main, vous commanderez le bien et interdirez le mal ou alors Allah enverra sur vous un châtiment venant de Lui. Vous L'invoquerez alors et Il ne répondra pas à votre appel ». [Tirmidhî 2169]

🔷 Un membre du « comité des savants » en Arabie a dit : « Quant aux slogans comme « Il faut laisser les gens comme ils sont » au nom de la liberté d'expression, le respect des opinions, et sous prétexte de laisser les gens libres de faire ce qu'ils veulent. Ces slogans n'ont aucune valeur. Seul un égaré peut y adhérer, ils vont à l'encontre du message prophétique ». [Commentaire des mérites de l'Islam]

Avant de conclure cette fausse croyance, mon conseil envers tous les musulmans est de tout simplement déserter les gens dans cette époque odieuse remplie de tentations, nous ne sommes pas pêcheurs si nous ne faisons que passer dans une rue remplie de péchés, par contre, nous le serons si nous assistons à des assemblées où le mal est commis sans que nous le désapprouvions par la parole ou par le fait de quitter cette assise, en réalité, nous sommes arrivés à un point où celui qui souhaite vivre au milieu des masses sans tomber dans l'interdit est comme celui qui souhaite nager dans la mer sans se mouiller, à nous d'appliquer le conseil du Prophète ﷺ dans le hadith 3058 rapporté par at Tirmidhî : « Appelez au bien et condamnez le blâmable, jusqu'au jour où vous verrez les lâches obéis, les passions adoptées, la vie terrestre préférée à l'au-delà et que vous ne pourrez rien à cette situation. Alors il vous faudra délaisser les masses et vous occuper de vous-même. Ce sera l'époque de la patience, patienter en ces jours sera comme saisir fermement des braises dans sa main. Celui qui, en ces

jours-là, accomplira des œuvres pieuses aura la récompense de 50 hommes accomplissant les mêmes actes que vous [...] ».

Au final, le seul accord à avoir ceux qui défendent cette fausse croyance est sur le fait que nous ne sommes pas d'accord.

18/ Le Prophète ﷺ pardonnait les offenses. Il convient donc de ne pas s'énerver quand il est insulté ou moqué mais plutôt d'agir comme lui.

L'Imam ash Shafi'î disait avec raison : « Celui que l'on pousse à la colère et qui ne se met pas en colère est un âne ». [Histoire des Compagnons et des pieux prédécesseurs p 408]

Concernant les gens qui adoptent cette fausse croyance, on constate chez eux un manque évident de jalousie pour Allah ('azza wa jal) et Son Messager ﷺ, qui résulte en réalité de leur manque de religion. Quand un journal satirique caricature le Prophète ﷺ avec un turban en forme de sexe masculin (numéro : « Tout est pardonné ») ou encore un célèbre avocat s'exprime sur le droit à « emmerder » Celui que nous adorons et dont je ne saurais écrire le nom derrière cette insulte, tu les entends dire : « Je ne cautionne pas, mais c'est la liberté d'expression ». On a même entendu le recteur de la mosquée…euh du temple de Paris dire : « Que Charlie continue d'écrire, de dessiner et d'user de son art ». [Le Figaro - Article du 4 septembre 2020]

Par contre, si quelqu'un osait insulter la mère de ce type d'énergumènes, ils ne tarderaient pas à lui sauter à la figure.

Concernant le fait que le Prophète ﷺ pardonnait les offenses des polythéistes, cela n'a concerné que le début de la mission prophétique où l'Islam était en état de faiblesse.

🔷 « [...] Pardonnez et oubliez jusqu'à ce qu'Allah fasse venir Son commandement. Allah est très certainement Omnipotent ». [trad. S2V109]

Voici donc le verset qui était en vigueur au début de la révélation et qui a été abrogé comme at Ṭabarî le rapporte dans son exégèse.

🔷 « N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit : « Abstenez-vous de combattre, accomplissez la ṣalât et acquittez la zakât ! » Puis, lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah, ou même d'une crainte plus forte encore, et à dire : « Ô notre Seigneur ! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat ? Pourquoi n'as-Tu pas reporté cela à un peu plus tard ? » Dis : « La jouissance d'ici-bas est éphémère, mais la vie future est meilleure pour quiconque est pieux. Et on ne vous lésera pas, fût-ce d'un brun de noyau de datte » ». [trad. S4V77]

Al Kalbî a dit : « Ce verset fut révélé à propos de certains Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, parmi lesquels : 'Abd ar Raḥmân ibn 'Awf, Al Miqdâd ibn al Aswad, Qudâmah ibn Madh'ûn et Sa'd ibn Abî Waqqâṣ. Ces Compagnons subissaient beaucoup de torts de la part des polythéistes, et ils disaient : « Ô Messager d'Allah, permets-nous de les combattre ! » Mais il leur répondait : « Retenez vos mains, car je n'ai pas été commandé de les combattre ». Puis, lorsque le Messager d'Allah ﷺ émigra à Médine et qu'Allah, Exalté soit-Il, leur ordonna de combattre les polythéistes, certains d'entre eux éprouvèrent une

répugnance pour le combat et le trouvèrent difficile. C'est alors qu'Allah, Exalté soit-Il, révéla ce verset ». [Asbâb an nuzûl]

🔷 Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) a dit : « 'Abd ar Raḥmân ibn 'Awf et certains de ses compagnons vinrent voir le Prophète ﷺ à La Mecque et dirent : « Ô Prophète d'Allah ! Quand nous étions polythéistes, nous étions puissants, mais maintenant que nous sommes croyants, nous sommes devenus humiliés ». Il leur répondit : « On m'a ordonné de pardonner, ne combattez pas ces gens ». Mais lorsque Allah, Exalté soit-Il, lui fit émigrer à Médine et lui ordonna de combattre, ils hésitèrent à se battre. Alors Allah, Exalté soit-Il, révéla : [S4V77] ».

🔷 Ibn al Qayyim a dit : « Pendant plus de 10 ans, [le Prophète ﷺ] appela, sans les combattre, les hommes à se préserver du châtiment divin. Allah lui ordonnait alors de supporter patiemment le mal des mécréants. Puis il fut autorisé à émigrer. Il lui fut alors permis de combattre. Il reçut d'abord l'ordre de répondre aux attaques de ses ennemis avant qu'Allah ne lui ordonne de combattre les polythéistes jusqu'à ce que le culte des hommes soit exclusivement voué à Allah. Après la prescription du jihâd, les mécréants, dans leur relation aux musulmans, appartenaient à trois catégories différentes : ceux liés aux musulmans par une trêve, ceux en guerre contre les croyants, et ceux vivant sous la protection des musulmans ». [Zâd al ma'âd p 189]

🔷 Ibn Kathîr a dit : « Dès le commencement de l'Islam, alors qu'ils étaient à la Mecque, il a été ordonné aux croyants de pratiquer la ṣalât et de s'acquitter de la zakât, même peu importante, il leur a été ordonné de réconforter ceux qui parmi eux étaient pauvres, il leur a été ordonné de pardonner aux associateurs et se montrer cléments à leur égard, et de se montrer le plus patient possible. Ils auraient ardemment souhaité être appelés au combat, afin de se débarrasser de leurs ennemis. Cependant, ce ne fut pas le cas, pour diverses et nombreuses

raisons parmi lesquelles leur faible nombre, compte-tenu du contingent ennemi ainsi que le fait qu'ils se trouvaient sur leur terre (à la Mecque), qui est une terre sacrée, le plus noble lieu de la terre. Donc, ainsi qu'il a été dit, il n'y eut pas initialement d'appel au combat. Pour cette raison, il n'y eut d'appel au jihâd qu'à Médine ». [Tafsîr Ibn Kathîr]

Puis quand l'Islam s'est renforcé, notamment avec l'émigration à Médine, le Prophète ﷺ a changé son attitude envers ses ennemis polythéistes. Pour revenir au fait de ne pas s'emporter lorsque Allah ('azza wa jal) est outragé, ou Sa religion ou le Prophète ﷺ. Cela ne correspond pas à l'attitude qu'avaient les Compagnons qui n'hésitaient pas à se mettre en colère pour Allah.

Prenons pour exemple l'histoire d'Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) avec Finḥâs le juif rapporté par as Ṣallâbî : « Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, se rendit un jour au Midrash, qui est l'endroit où les juifs étudient la Torah. Beaucoup d'étudiants juifs y étaient rassemblés autour de deux de leurs rabbins du nom de Finḥâs pour le premier et de Ashya' pour le second. S'adressant à Finḥâs, Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, lui dit : « Malheur à toi ! Pourquoi refuses-tu l'Islam, ne crains-tu pas Allah, alors que tu sais bien que Muḥammad est le Messager d'Allah venu avec la vérité, et qu'il est le Prophète attendu cité dans vos écritures, la Torah, et les Évangiles ». Le rabbin répondit à Abû Bakr en ces termes : « Ô Abû Bakr, nous ne sommes pas si pauvres, nous les juifs, pour avoir besoin d'Allah, mais c'est plutôt Lui qui a besoin de nous, et nous ne l'implorons pas plus, qu'Il nous implore Lui, alors que nous nous passons volontiers de Lui, et que Lui ne peut se passer de nous ! Car si Allah n'avait pas besoin de nous, Il ne nous demanderait pas nos biens, comme le prétend votre compagnon (le Messager d'Allah). En outre, Allah vous a interdit à vous le produit de l'usure, alors qu'à nous les juifs, Il l'a autorisé. Cela prouve donc bien qu'Il a besoin de nous, les juifs ». À ces mots, Abû Bakr ne put contenir sa colère, et il expédia une gifle cinglante à la face du juif en lui disant : « Je jure par Allah, que si un pacte

n'existait pas entre vous et nous, je t'aurais brisé le crâne, ennemi d'Allah ! » Finḥâs se rendit sans attendre chez le Messager d'Allah ﷺ pour lui rapporter l'incident. Arrivé chez lui, il lui dit : « Ô Muḥammad, vois ce que m'a fait ton compagnon (Abû Bakr) ! » S'adressant alors à as Siddîq, l'Envoyé d'Allah lui demanda : « Pourquoi as-tu fait cela ? » « Ô Messager d'Allah, cet ennemi d'Allah a prononcé des paroles très offensantes. Il a prétendu qu'Allah est pauvre, et qu'eux les juifs sont riches, en l'entendant parler ainsi, je me suis mis en colère pour Allah et je l'ai frappé au visage ! » Finḥâs de son côté s'empressa de nier [...] ». [Le Prophète Muḥammad 2/75]

Concernant l'insulte envers le Prophète ﷺ, voilà ce que l'on peut trouver dans la Sunnah et les paroles de savants.

🔷 Jâbir ibn 'Abdillah rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Qui veut tuer Ka'b ibn al Ashraf qui s'en est pris à Allah et à Son Messager [dans ses vers satiriques] ? » Alors Muḥammad ibn Maslamah se leva et dit : « Ô Messager d'Allah, veux-tu que je le tue ? » Le Prophète ﷺ répondit : « Oui » [...] ». [Bukhârî 4037]

🔷 'Alî ibn Abî Ṭâlib a dit : « Une femme juive insultait le Prophète ﷺ et le rabaissait. Un homme l'étrangla jusqu'à ce qu'elle meure. Le Messager d'Allah ﷺ déclara qu'aucune compensation (prix du sang) n'était due pour son sang ». [Abû Dâwûd 4362]

🔷 Ibn al Qayyîm a dit : « Il est aussi rapporté de source sûre que le Messager d'Allah ﷺ jugea que l'aveugle qui avait tué sa femme esclave, également mère de ses enfants, coupable d'avoir insulté le Prophète ﷺ, ne devait pas répondre de son acte. En outre, le Messager ﷺ fit exécuter un certain nombre de juifs, coupables eux aussi de l'avoir insulté et de lui avoir causé du tort. Par ailleurs, à Abû Barzah, qui voulut tuer celui qui avait insulté Abû Bakr, celui-ci dit : « Cette

règle ne s'applique à personne d'autre que le Messager d'Allah ». Plus de 10 hadiths, authentiques ou bons, vont dans ce sens. Mujâhid rapporte, à ce sujet, ces paroles d'Ibn 'Abbâs : « Quiconque insulte Allah ou l'un des Prophètes a traité le Messager d'Allah de menteur. De plus, son insulte constitue une apostasie. On lui demande donc de se repentir. S'il refuse, c'est la peine capitale » ». [Zâd al ma'âd p 276]

On voit donc, pour conclure, que la religion de l'islam et la religion des bisounours sont deux choses bien différentes.

19/ Le jihâd ne peut être que défensif. Le Prophète ﷺ n'attaquait jamais le premier.

Avant de répondre à ce mensonge éhonté à l'égard du Prophète ﷺ, voici une légère rétrospective historique sur le sujet.

Il faut savoir que de tout temps, les empires, civilisations et nations ont mené des guerres offensives dans le but d'accroître leurs sphères d'influence et leurs territoires.

Ainsi, les Sumériens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois, les Akkadiens etc. ont tous pratiqué durant l'Antiquité une forme de guerre offensive pour imposer leur suprématie sur terre. Il en va de même des États-nations contemporains qui en sont tous la résultante également.

D'ailleurs, De Gaulle disait : « La France s'est faite par l'épée ». Si l'on étudie son histoire, on verra que la prise du pouvoir initiale des Francs, menés par Clovis, eut lieu après de rudes guerroiements face au royaumes ariens, afin de conquérir leur territoire.

Si l'on étudie l'histoire des États-Unis, on verra que leur colonisation d'une grande partie de l'Amérique du Nord eut lieu après de violentes guerres contre les Amérindiens, qui étaient là avant et qui furent dépossédés de leurs terres.

Si l'on étudie l'histoire de l'État d'Israël sioniste, on verra également que leur implantation dans les territoires sacrés résulte d'un qitâl offensif qui leur a permis de s'emparer des territoires des populations arabes.

On voit ainsi la grande tartufferie qui s'est jouée il y a un peu plus d'une décennie, quand « l'État islamique » (que les musulmans désavouent par ailleurs) a effectué ses conquêtes au Shâm, et que les Occidentaux vociféraient et jugeaient inadmissible que ce groupe se mette à conquérir les territoires qui l'entouraient par le jihâd offensif, alors même que leurs nations sont issues de telles guerres belliqueuses, alors même que les États-Unis par exemple n'ont fait que piétiner leur pseudo-principe de « souveraineté des États membres de l'O.N.U. ».

Pour prendre l'histoire récente, en 1953, les États-Unis renversent le président iranien Mossadegh pour préserver leurs intérêts pétroliers. En 1954, ils font de même au Guatemala, en orchestrant le renversement de Jacobo Árbenz pour protéger leurs intérêts financiers. Dans les années 1970, ils soutiennent activement le coup d'État militaire au Chili, qui renversa Salvador Allende, président socialiste, au profit du dictateur Pinochet. Au Nicaragua, dans les

années 1980, ils financent et arment les Contras, un mouvement armé dirigé contre le gouvernement sandiniste, provoquant des milliers de morts parmi les civils, victimes directes de ces américains également si vils. Leurs interventions militaires ultérieures au Vietnam, en Irak, en Afghanistan et en Libye ont également été offensives, et ont entraîné la destruction de nations entières sous prétexte de lutte idéologique ou humanitaire.

Pour revenir aux égarés qui prétendent qu'il n'existe pas de jihâd offensif en Islam, et qu'il ne concernerait que la défense, ils ne croient même pas en ce qu'ils disent. En effet, à chaque fois que leurs coreligionnaires sont maltraités, torturés, voire massacrés comme récemment à Gaza, ou dans le Xinjiang en Chine, ou en Birmanie, aucun d'entre eux ne mène ce fameux jihâd défensif dont ils disent que c'est le seul permis en Islam.

Voyons à présent, chronologiquement, comment l'obligation du jihâd s'est instaurée en Islam :

As Ṣallâbî a dit : « Allah a en effet prescrit le combat pour sa cause à cette Communauté, et en a fait une obligation perpétuelle jusqu'au Jour du Jugement. Elle ne peut être abrogée par l'injuste ni par le juste, et son abandon est la source d'une humiliation qu'Allah infligera à la communauté, en l'assujettissant à ses ennemis. Cependant, l'instauration de l'obligation du jihâd s'est réalisée par étape afin d'y accoutumer les musulmans et de le rendre familier. Mais elle devait aussi accompagner la mission prophétique dans sa progression et sa stratégie. L'instauration de l'obligation du jihâd a donc suivi les étapes suivantes :

- Étape 1 : l'interdiction, durant la période mecquoise. À cette époque les Compagnons réclamaient déjà l'autorisation à l'Envoyé ﷺ de s'engager dans la

lutte armée. Mais ce dernier leur ordonnait : « […] patientez, car on ne m'a pas encore autorisé le combat ».

- Étape 2 : l'autorisation de combattre sans que ce soit une obligation : « Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) parce que vraiment ils sont lésés, et Allah est certes Capable de les secourir ». [trad. S22V39]

- Étape 3 : l'obligation du jihâd contre ceux qui combattent les musulmans : « Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs ! ». [trad. S2V190]

- Étape 4 : l'obligation du jihâd pour les musulmans s'étend à la lutte contre tous les mécréants qui leur sont hostiles : « Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les pieux ». [trad. S9V36] »

On voit donc qu'il y a eu quatre phases entre la patience, l'autorisation de se défendre, l'obligation de se défendre, et enfin l''obligation du jihâd offensif. Or, vu que cette dernière phase est précisément celle qui est niée par certains égarés affiliés à l'Islam et qu'elle est l'objet de cette fausse croyance n°19, je m'astreindrai ici à ne citer que des preuves la concernant :

🔷 « Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la ṣalât et acquittent la zakât, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux ». [trad. S9V5]

🔷 « Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, en état d'humiliation ». [trad. S9V29]

🔷 « Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux, l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination ! » [trad. S9V73]

🔷 « Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous, et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux ». [trad. S9V123]

🔷 « Ô Prophète ! Mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard. Leur refuge sera l'Enfer, et quelle mauvaise destination ! » [trad. S66V9]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, qu'ils accomplissent la prière et qu'ils s'acquittent de la zakât. S'ils font cela, ils préservent de moi leur sang et leurs biens, sauf en vertu d'un droit, et leur compte incombe à Allah ». [Bukhârî 25]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « [...] Et lorsque tu rencontres l'ennemi parmi les polythéistes, invite-les à trois options : s'ils répondent à ton appel, accepte-le et cesse le combat. Invite-les à embrasser l'Islam, s'ils acceptent, accueille-les et cesse le combat. Invite-les à quitter leur pays pour rejoindre la communauté des émigrés, s'ils le font, ils auront les mêmes droits et devoirs que les émigrés et

s'ils refusent, ils seront traités comme les Arabes musulmans, soumis à la loi d'Allah, sans droit au butin, sauf s'ils combattent avec les musulmans. S'ils refusent encore, prends d'eux la jizyah, s'ils payent, accepte-la et cesse le combat et s'ils refusent, combat-les en demandant l'aide d'Allah [...] ». [Muslim 1731]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « J'ai été envoyé juste avant l'Heure avec l'épée à la main jusqu'à ce qu'Allah soit adoré, seul, sans associé. Ma subsistance se trouve à l'ombre de ma lance. L'humiliation et l'avillissement frappent ceux qui s'opposent à mon message. Celui qui imite un peuple, en fait partie ». [Aḥmad 2/50]

🔷 Al Mughîrah ibn Shu'bah (qu'Allah l'agrée) a dit au représentant de Kisrâ : « [...] Notre Prophète nous a ordonné de vous combattre jusqu'à ce que vous adoriez Allah seul ou que vous vous acquittiez de la jizyah [...] ». [Bukhârî 3160]

🔷 Ibn Kathîr rapporte : « Sa'd ibn Abî Waqqâs envoya al Mughîrah ibn Shu'bah devant Rustum, chef de l'armée perse à la bataille d'al Qâdisiyyah. Lorsque celui-ci arriva devant lui, Rustum se mit à lui dire : « Vous êtes nos voisins, nous vous traitions bien et nous vous protégions de toute préjudice. Rentrez chez vous, et nous n'empêcherons pas vos caravanes d'entrer dans notre pays ». Al Mughîrah répondit : « Ce n'est pas ce bas monde que nous recherchons, mais ce qui nous intéresse et que nous cherchons à atteindre, c'est l'au-delà ». [Al bidâyah wa nihâyah]

On voit ici que si vraiment le jihâd n'était que défensif, il n'aurait jamais donné cette réplique à Rustum, il aurait plutôt dit : « Étant donné que vous souhaitez être en paix avec nous, et que notre religion ne nous recommande de combattre que celui qui nous combat, nous acceptons de rentrer chez nous et nous vous laisserons en paix ».

🔷 Ibn Abî Zayd al Qayrawânî a dit : « Le jihâd (offensif) est une obligation d'institution divine. Son accomplissement par certains en dispense les autres. Pour nous, malikites, il est préférable de ne pas commencer les hostilités avec l'ennemi avant de l'avoir appelé à embrasser la religion d'Allah. À moins que l'ennemi ne commence les hostilités. De deux choses l'une : ou bien ils se convertiront à l'Islam, ou bien ils paieront la capitation (jizyah), sinon, on leur fera la guerre. La jizyah n'est acceptée d'eux que s'ils se trouvent sur un territoire où nos lois s'appliquent. S'ils sont hors de notre atteinte, on n'acceptera d'eux la jizyah que s'ils se rendent sur notre territoire. Sinon, on leur fera la guerre ». [Ar risâlah p 173]

En conclusion, j'aimerais dire aux gens affiliés à l'Islam qui prétendent qu'il n'y a pas de jihâd offensif dans notre religion, et qui accusent ceux qui le pratiquent (bien que nous ne partageons pas leur 'aqîdah) d'être des « terroristes » : Est-ce que Sulaymân (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) était un terroriste ? Lui qui apprenant qu'au royaume de Sabâ, un peuple adorait le soleil au lieu d'Allah leur ordonna de se soumettre, faute de quoi ils seraient expulsés ! « Retourne vers eux. Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront aucune résistance, et nous les en expulserons tout humiliés et méprisés ». [trad. S27V37]

Où est l'attaque des gens de Sabâ envers Sulaymân (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), qui selon vous, aurait légitimé pour lui de leur mener la guerre ? Dhul Qarnayn, était-il lui aussi un terroriste ? Sachant qu'Allah ('azza wa jal) dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Et quand il eut atteint le Couchant, il trouva que le soleil se couchait dans une source boueuse, et, auprès d'elle, il trouva une peuplade [impie]. Nous dîmes : « Ô Dhul Qarnayn ! Ou tu les châties, ou tu uses de bienveillance à leur égard ». Il dit : « Quant à celui qui est injuste, nous le châtierons, ensuite il sera ramené vers son Seigneur qui le punira d'un châtiment terrible » ». [trad. S18V86-87]

Où est l'attaque de cette peuplade impie envers Dhul Qarnayn qui selon vous, aurait légitimé pour lui de les châtier ?

Je vous demande également : Comment les musulmans ont-ils pu conquérir des territoires allant des Pyrénées aux Indes orientales s'il n'y a pas de jihâd offensif ?

Ont-ils été accueillis par les Byzantins qui leur ont dit comme McDonald's : « Venez comme vous êtes » ? Puis, les Perses qui leur ont dit : « On vous attendait ! » Puis les Berbères d'Afrique qui leur ont dit : « Vous auriez dû venir plus tôt ». Puis les Wisigoths qui leur ont dit : « Vous préférez Cordoue ou Grenade comme capitale ? »

Non ! Rien de tout cela n'est arrivé. Même l'individu le plus niais ne peut nier cette vérité historique !

Allah ('azza wa jal) a dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « [...] Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est plein de faveurs pour les mondes ». [trad. S2V251]

Az Zamakhsharî le mu'tazilî commente : « Si Allah ne repoussait pas certains par d'autres, et s'Il n'épargnait pas les méfaits des uns grâce à d'autres, les corrupteurs domineraient la terre et y sèmeraient le désordre. Le bien sur terre disparaîtrait alors, ainsi que tout ce dont on peut tirer profit : les cultures, la vie, et ce qui permet de peupler la terre ». [La vie de Muḥammad 2/104]

Ibn Kathîr dit à la même page : « Si Allah ne protégeait pas ou ne repoussait pas les peuples, les uns par les autres, comme ce fut le cas ici pour les Enfants d'Israël, sauvés par le combat mené par Ṭâlût et par le courage de Dâwûd, ces derniers auraient tous péri ».

Il ne faut donc pas être étonné de la situation de corruption généralisée sur terre. Allah ('azza wa jal) nous avait prévenus que l'abandon du jihâd aurait cela pour conséquence. Mais louange à Allah qui ne laissera pas cette situation perdurer, et qui permettra, avec l'arrivée du Mahdî, dans une époque où la mécréance et l'injustice auront rempli la terre, que l'Islam retrouve vigueur et se répande partout. Le Prophète ﷺ a dit : « Cette religion atteindra ce qui est atteint par la nuit et le jour. Et Allah ne laissera pas de maison sans qu'Il fasse que cette religion y pénètre, apportant l'honneur ou l'humiliation. L'honheur qu'Allah accorde à l'Islam et l'humiliation qu'Il réserve à la mécréance ». [Aḥmad]

20/ Tu n'as rien à me dire à propos de mes péchés, Seul Allah peut me juger.

Quant aux gens qui tiennent ce type de propos, on voit bien qu'ils unifient Allah quand cela les arrange. Je leur dis donc : Vous qui reconnaissez Allah comme le seul Juge lorsqu'on vous vient vous faire un rappel, pourquoi vous ne faites pas de même en ce qui concerne la politique ? Pourquoi élisez-vous des ṭawâghît dans toutes vos contrées pour légiférer à la place d'Allah le Très-Haut ?

Pour répondre à cette fausse assertion, il convient de dire qu'aucun Compagnon ou salaf n'a interprété les versets concernant al Ḥâkimiyyah en disant que cela

voulait dire qu'il était interdit de juger les gens en fonction de l'apparence qu'on voyait d'eux, qu'on ne devait pas ordonner le convenable et interdire le blâmable sous prétexte qu'Allah est le seul Juge, nous avons déjà vu cela à la fausse croyance n°17.

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Il ne m'a pas été ordonné de scruter les cœurs des gens ni de fendre leurs ventres (pour voir leurs intentions) ». [Bukhârî 4351]

🔷 'Umar ibn Al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Certes, les gens à l'époque du Prophète ﷺ étaient jugés par la révélation mais la révélation s'est arrêtée. Nous vous jugeons maintenant par ce qui nous apparaît de vos actes. Celui qui nous montre du bien, nous lui faisons confiance, nous le rapprochons et ce qu'il y a dans son for intérieur ne nous concerne pas. C'est Allah qui le jugera sur son for intérieur. Par contre celui qui nous montre du mal, nous ne lui faisons pas confiance, nous ne le rendons pas véridique même s'il dit que son for intérieur est bon ». [Bukhârî 2641]

🔷 Zayd ibn Wahb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Quelqu'un est allé voir 'Abdullah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) et a dit : « Voici untel dont le vin coule de sa barbe ! » 'Abdullah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Certes, le fait d'espionner nous a été interdit mais s'il nous apparaît une chose, nous la prenons en compte » ». [Abû Dâwûd 4890]

🔷 L'Imam ash Shâfiî a dit : « Certes, les serviteurs ont été chargés de porter le jugement sur l'apparence de la parole ou de l'acte et Allah s'est porté garant de la récompense des fors intérieurs et non la création ». [Al umm 1/260]

🔷 Ash Shâṭibî a dit : « Certes, la base du jugement est l'apparence. En particulier en ce qui concerne la croyance sur les autres en général. [...] Les affaires en relation avec les hypocrites et autres étaient basées sur l'apparence et [le Prophète ﷺ] connaissait le for intérieur de leurs actes mais ceci ne fut pas une cause pour sortir de l'apparence de ce qu'ils faisaient ». [Al muwâfaqât 2/271]

21/ Je continue de commettre des péchés mais de toute manière, Allah est Pardonneur [donc il me pardonnera].

Voilà un propos bien répandu de nos jours chez les gens affiliés à l'Islam qui ne font que passer outre et outrepasser les limites d'Allah jour et nuit. Je dis donc à ces gens : Le pardon d'Allah ne sera que pour les croyants monothéistes, pas pour les polythéistes adorateurs de la République, de la nation, de la démocratie etc. Nous lisons dans S4V116 [dont voici une traduction rapprochée] : « Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement ».

De plus, vous adoptez là un propos tenu par vos frères mécréants des générations précédentes, Allah dit dans S7V169 [dont voici une traduction rapprochée] : « Puis les suivirent des successeurs qui héritèrent le Livre, mais qui préférèrent ce qu'offre la vie d'ici-bas en disant : « Nous aurons le pardon [...] » ».

🔷 « Et Allah certes prit l'engagement des Enfants d'Israël. Nous nommâmes 12 chefs d'entre eux. Et Allah dit : « Je suis avec vous, pourvu que vous

accomplissiez la ṣalât, acquittiez la zakât, croyiez en Mes Messagers, les aidiez et fassiez à Allah un bon prêt. Alors, certes, J'effacerai vos méfaits, et vous ferai entrer aux jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Et quiconque parmi vous, après cela, mécroit, s'égare certes du droit chemin ! » » [trad. S5V12]

🔷 « Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah ». [trad. S7V99]

Ibn Râfi' a dit : « Parmi le fait que la personne se sente à l'abri du stratagème d'Allah : qu'il persiste sur son péché en souhaitant le pardon d'Allah ». [Fatḥ al Majîd p 359]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « L'homme intelligent est celui qui soumet son âme et œuvre pour ce qui vient après la mort. Et l'incapable est celui qui suit les désirs de son âme tout en plaçant de vains espoirs en Allah ». [Tirmidhî 2459]

🔷 Abû al 'Âliyah a dit : « Il viendra une époque où le cœur des gens sera vide du Coran. Ils ne lui trouveront ni douceur ni plaisir. S'ils manquent à leurs obligations, ils diront : « Allah est Pardonneur et Miséricordieux ». S'ils font ce qui leur est interdit, ils diront : « Nous serons pardonnés si nous n'associons rien à Allah ». Leur affaire n'est qu'avidité sans sincérité ». [Az zuhd de l'Imam Aḥmad]

🔷 Al Ḥasan al Baṣrî a dit : « Des gens ont été distraits par des espérances quant au pardon jusqu'à quitter ce bas-monde sans se repentir. L'un d'eux dit : « C'est parce que j'ai une bonne opinion de mon Seigneur ! » Il ment, s'il avait une bonne opinion [de son Seigneur], il agirait en bien ». [Al fawâ'id p 44]

🔷 Ma'rûf al Karkhî a dit : « Ton espoir en la miséricorde de Celui auquel tu n'obéis pas est une forme d'abandon et de sottise ». [Al fawâ'id p 43]

Sache, ô lecteur, qu'Allah te guide sur la vérité, que l'espoir est conditionné à l'action, a-t-on déjà vu un agriculteur récolter les produits de son champ sans avoir au préalable fait l'effort de semer ? Les versets du Coran qui vont dans ce sens sont nombreux :

🔷 « Leur Seigneur les a exaucés (disant) : « En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres. Ceux donc qui ont émigré, qui ont été expulsés de leurs demeures, qui ont été persécutés dans Mon chemin, qui ont combattu, qui ont été tués, Je tiendrai certes pour expiées leurs mauvaises actions, et les ferai entrer dans les jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, comme récompense de la part d'Allah ». Quant à Allah, c'est auprès de Lui qu'est la plus belle récompense ». [trad. S3V195]

On voit ici que l'expiation des mauvaises actions n'intervient qu'après cinq épreuves/difficultés, et pas des moindres :

1) « Ceux qui ont émigré »

2) « Qui ont été expulsés de leurs demeures »

3) « Qui ont été persécutés dans mon chemin »

4) « Qui ont combattu »

5) « Qui ont été tués »

🔷 « Certes, ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ». [trad. S2V218]

🔷 « Quant à ceux qui ont émigré après avoir subi des épreuves, puis ont lutté et ont enduré, ton Seigneur après cela, est certes Pardonneur et Miséricordieux ». [trad. S16V110]

Où en sont ceux qui espèrent le pardon sans fournir les efforts nécessaires par rapport à ces versets ?

22/ L'important, c'est ce qu'il y a dans le cœur, le reste c'est accessoire.

En réalité, le corps n'est qu'un reflet du cœur. Cela est attesté dans la Sharî'ah comme nous le verrons plus loin mais également par la raison. Prenons l'exemple d'un homme qui dit à sa femme : « J'éprouve de l'amour pour toi dans mon cœur mais je ne veux pas bien me comporter envers toi, te faire plaisir et m'occuper convenablement de toi ». Quelle sera la réponse de celle-ci ? Elle dira assurément : « Tu mens, si tu m'aimais vraiment dans ton coeur, tu ferais en sorte de me contenter par tes actes ! »

C'est pour cela que lorsque certains Compagnons prétendirent aimer Allah, Il révéla [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Dis : « Si vous

aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux » ». [trad. S3V31]

De toute manière, si l'on regarde les adeptes de l'irjâ qui professent cette croyance, on verra que ce sont en réalité les êtres les plus vils, toujours prompts à faire le mal, jamais disposés à faire le bien. Il n'est donc guère étonnant de trouver des groupes comme les Nuṣayriyyah qui se complaisent dans de tels propos pour justifier leurs dérives morales et religieuses.

En réalité, le Coran, la Sunnah ainsi que les paroles des Compagnons et salafs de la Communauté attestent sans ambage que les actes font partie de la foi.

🔷 « La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux Prophètes, de donner de son bien, quelqu'amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la ṣalât et d'acquitter la zakât. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux ! » [trad. S2V177]

Abû al 'Âliyah a dit en commentant : « Ce sont ceux qui ont prononcé la parole de la foi tout en la confirmant par l'action ». [Ash Sharî'ah 2/634]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « La foi se compose d'environ 70 branches : la meilleure d'entre elle est la parole « lâ ilâha illa llâh », la plus basse d'entre elle est le fait de retirer un objet gênant du chemin et la pudeur est une branche de la foi ». [Nasâ'î 5005]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Il n'y a pas de foi sans action, et il n'y a pas d'action sans foi ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 4/921]

🔷 Al Barâ ibn 'Âzib (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le Prophète ﷺ pria en direction de Bayt al Maqdis (Jérusalem) pendant 16 ou 17 mois. Mais il souhaitait que sa qiblah soit la Ka'bah. Alors Allah révéla le verset [S2V144 dont voici une traduction rapprochée] : « Certes, nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter, vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée ». Le Prophète ﷺ accomplit alors la prière d'al 'Asr dans sa mosquée, orienté vers la Ka'bah et un groupe d'hommes pria avec lui. L'un d'eux sortit après la prière, passa devant des gens qui priaient encore dans une autre mosquée et qui étaient en position d'inclinaison (rukû'). Il leur dit : « Par Allah, je témoigne que j'ai prié avec le Prophète ﷺ en direction de la Ka'bah ! » Alors, tout en restant dans leur position, ils se tournèrent vers la Ka'bah. Or, certains hommes étaient morts avant le changement de la qiblah vers la Ka'bah, ils avaient été tués (dans le sentier d'Allah), et nous ne savions pas quoi dire à leur sujet, si leurs prières dirigées vers Jérusalem seraient acceptées ou non. Alors Allah révéla [dans S2V143 dont voici une traduction rapprochée] : « Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre [la récompense de] votre foi (c'est-à-dire vos prières), car Allah est certes Compatissant et Miséricordieux pour les hommes » ». [Bukhârî 4486]

On voit donc ici qu'Allah ('azza wa jal) qualifie la prière vers Jérusalem (un acte des membres) comme foi (imân).

🔷 Al Ḥasan al Baṣrî a dit : « La foi ne consiste pas en de belles apparences ni en de simples souhaits. Mais c'est ce qui s'enracine dans le cœur et que les œuvres viennent confirmer. Celui qui dit une bonne parole mais agit d'une manière non vertueuse, Allah le renverra à son propre discours (c'est-à-dire qu'Il rejettera

sa prétention). Et celui qui parle bien et agit de manière vertueuse, ses œuvres élèveront (et confirmeront) sa parole ». [Al ibânah al kubrâ n°1093]

🔷 Al Awzâ'î a dit : « La foi ne se tient droite qu'avec la parole, et la foi et la parole ne se tiennent droites qu'avec l'acte, et la foi, la parole et l'acte ne se tiennent droits qu'avec une intention conforme à la Sunnah. Ainsi, ceux qui ont précédé parmi les salafs ne dissociaient jamais la foi et l'acte : l'acte fait partie de la foi et la foi fait partie de l'acte [...]. Celui qui croit par sa langue, connaît cela par son cœur et le confirme par son acte : voilà l'anse la plus solide qui ne se rompt jamais. Mais celui qui se limite à la parole de sa langue, sans connaître par son cœur ni confirmer par l'acte, rien ne sera accepté de lui, et il sera dans l'au-delà parmi les perdants ». [Sharḥ uṣûl al i'tiqâd 5/956]

🔷 Al Âjurrî a dit : « Les œuvres, qu'Allah vous fasse miséricorde, se font par les membres (du corps), [elles sont] une confirmation de la foi par le cœur et la langue. Ainsi, celui qui ne confirme pas sa foi par ses actes et ses membres [...] et se contente de la connaissance et de la parole, n'est pas croyant. La connaissance et la parole ne lui seront d'aucune utilité si le fait qu'il délaisse les actes est un démenti de sa foi. En revanche, le fait d'accomplir ces actes est une confirmation de sa foi. [...] Et Allah (Exalté soit-Il) a dit dans Son Livre, et Il l'a précisé à plusieurs endroits, que la foi ne peut exister sans œuvres. Le Prophète ﷺ l'a également clarifié, à l'opposé de ce qu'ont prétendu les murji'ah dont le Sheyṭân s'est joué ». [Ash Sharî'ah 2/614]

23/ Le Prophète ﷺ nous a recommandé dans une situation où deux maux se présentent de choisir le moindre des deux, il faut donc voter Macron pour éviter Le Pen au pouvoir.

Cette phrase est mot pour mot ce que m'a dit un mushrik adorateur de Macron qui a voulu participer au front républicain contre Marine Le Pen aux élections de 2022. D'une pierre deux coups, il a également commis un affront républicain contre Allah, le Seigneur de l'univers, Le Législateur Suprême.

Celui-ci s'appuyait sur la règle de fiqh qui dit : « Lorsque deux maux se présentent, un grand et un plus petit, et qu'il n'est pas possible d'éviter les deux, du fait que nous soyons dans l'obligation d'en choisir un, alors nous choisissons le petit afin d'éviter celui qui est pire ».

Je lui ai donc répondu : « Quel est le moindre des deux maux entre le fait de ne pas commettre de shirk (l'abstention du vote) et le fait de commettre du shirk (le vote) ? Il ne sut quoi répondre…

Le plus étonnant avec les gens qui s'appuient sur cette règle de fiqh comme Rashîd Abû Ḥudhayfah, c'est qu'ils l'ont apposé à une situation [en France] où il n'y a aucune obligation [chez le ṭâghût] de participer au vote contrairement à certains pays comme la Belgique où celui-ci est obligatoire, et certes je dis cela alors que nous n'en avons cure de cette obligation ṭâghûtique. La réalité est qu'ils ont travesti cette règle de fiqh qui concerne des cas où il est impossible d'éviter les deux maux, tandis que pour le vote, il est tout à fait possible d'éviter les deux maux que sont le vote pour Macron et le vote pour Le Pen en

choisissant tout simplement de ne pas aller voter tout en désavouant ce shirk. Si celui à qui on menace de prendre tous les biens comme la maison, la voiture, le mobilier et l'argent s'il ne vote pas n'a pas le droit pour cela d'annuler le fondement de l'Islam, alors que dire de celui qui l'annule (comme en France) sans rien de tout cela. S'il était permis d'accepter la mécréance pour avoir une vie mondaine moins difficile, pourquoi le Prophète ﷺ n'a pas accepté de devenir le dirigeant de Quraysh pour éviter que les musulmans se fassent torturer, sachant qu'il aurait pu avec cette fonction prendre toutes les décisions pour empêcher cela ? En effet Uṭbah ibn Rabî'ah lui a proposé ce poste [s'il abandonnait son prêche] : « Si tu veux devenir un homme important, nous ferons de toi notre chef et aucune décision ne sera prise sans toi ». [Rapporté par Ibn Hishâm]

🔷 « Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous avez gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, son Messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers ». [trad. S9V24]

Ce verset fut révélé pour ceux qui avaient délaissé le jihâd pour l'une de ces huit choses de la vie d'ici-bas. Pour une seule bataille, Allah a décrété l'hypocrisie (mécréance) de ceux qui ont refusé la mobilisation, Allah n'a pardonné qu'aux trois Compagnons qui n'ont pas cherché de fausses excuses et se sont repentis de suite, mais seulement après 50 jours de mise au banc, alors que Tabûk relevait du jihâd offensif et non défensif. Regarde, qu'Allah te guide sur la vérité, comment Allah ('azza wa jal) a blâmé les hypocrites pour ces huit raisons qui sont en rapport avec cette vie d'ici-bas et pour lesquelles ils ont délaissé le jihâd. Une question s'impose : celui qui délaisse le jihâd est-il pire que celui qui rejette la foi en allant voter ? La réponse est non ! Quiconque délaisse le Ṭawḥîd en votant est pire que celui qui délaisse le jihâd. Si Allah n'excuse pas l'abstention du jihâd pour ces huit choses, comment pourrait-Il excuser celui qui commet le shirk du vote ?

🔷 Ar Rabî' ibn Anas a dit au sujet de S85V4 [dont voici une traduction rapprochée] : « Que périssent les gens de l'Ukhdûd (la tranchée) ! » : « Nous avons entendu qu'ils étaient un peuple vivant durant la période de l'interruption entre deux Messagers (al fatrah). Lorsque ces gens virent la sédition qui s'était répandue parmi les hommes, les troubles, et le mal, et que les gens devinrent des groupes et des partis, chaque parti se réjouissant de ce qu'il possède, ils s'isolèrent et se retirèrent dans un village qu'ils habitèrent, et ils demeurèrent là en adorant Allah, lui vouant sincèrement la religion, en tant que monothéistes, accomplissant la ṣalât et s'acquittant de la zakât. Tel fut leur état jusqu'à ce qu'un tyran parmi les tyrans entende parler d'eux, et qu'on lui rapporte ce qui les concernait. Il envoya alors des gens vers eux et leur ordonna d'adorer les idoles que son peuple adorait. Mais ils refusèrent tous et dirent : « Nous n'adorons qu'Allah, Lui seul, sans associé ». Alors il leur dit : « Si vous n'adorez pas ces divinités qui sont adorées [en dehors d'Allah], je vous tuerai ».
Ils refusèrent, alors il fit creuser une tranchée remplie de feu, puis il les fit se tenir au bord du feu et leur dit : « Choisissez entre ceci (le feu) ou ce que nous suivons ». Ils répondirent : « Ceci nous est plus cher ». Parmi eux se trouvaient des femmes et des enfants. Les enfants furent saisis de peur, alors ils leur dirent : « Après ce jour, il n'y a plus de feu ! » Puis ils se jetèrent dans le feu, et leurs âmes furent saisies (par Allah) avant que la chaleur du feu ne les atteigne. Alors le feu jaillit de son emplacement et encercla les tyrans, et Allah les brûla par ce même feu. C'est à leur sujet qu'Allah révéla les versets [dont voici une traduction rapprochée] : « Que périssent les gens de l'Ukhdûd, par le feu plein de combustible, cependant qu'ils étaient assis tout autour, ils étaient ainsi témoins de ce qu'ils faisaient aux croyants, à qui ils ne leur reprochaient que d'avoir cru en Allah, le Puissant, le Digne de Louange, auquel appartient la royauté des cieux et de la terre. Allah est témoin de toute chose ». [Tafsîr Ibn Abî Ḥâtim]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit à Mu'âdh ibn Jabal : « N'associe rien à Allah même si tu es découpé et brûlé ». [Aḥmad]

On est loin de l'avis des imams démocrates : « Associe à Allah pour éviter que Le Pen arrive au pouvoir ».

🔷 Mujâhid a dit dans son tafsîr de S2V191 : « Le fait que vous soyez tués est moins pire que d'associer [à Allah] ».

🔷 Sulaymân ibn Saḥmân a dit : « Si le fait de recourir au jugement [du ṭâghût] est une mécréance, et que le litige est sur une affaire mondaine, comment te serait-il alors permis de devenir mécréant pour cela ? En effet, un homme n'a pas de foi tant qu'Allah et Son Messager ne lui sont pas plus chers que qui que ce soit d'autre, et que le Messager lui soit plus cher que son fils, son père ou toute l'humanité. Si tous tes biens mondains devaient disparaître, il ne te serait pas permis de te référer au ṭâghût afin qu'il te juge pour ne pas les perdre. Et même si tu te trouvais dans une situation où l'on t'oblige de choisir entre : recourir au jugement du ṭâghût, ou perdre tous tes biens mondains, tu devrais obligatoirement choisir de perdre tes biens, et il ne te serait pas permis de recourir au jugement du ṭâghût ». [Exposé du ṭâghût]

Pour ceux qui croient que la démocratie n'est pas une religion, en plus d'être démentis par le Coran, la Sunnah et l'unanimité des musulmans, ils le sont même par les mécréants de base qui reconnaissent que la démocratie est une religion.

🔷 Steven Taylor a dit : « La souveraineté populaire repose sur la notion que tout pouvoir politique légitime vient du peuple qui est gouverné, pas d'une source divine ». [Trois minutes pour comprendre les 50 plus grandes théories politiques p 26]

🔷 Gustave Le Bon : « Ce sentiment [religieux] a des caractéristiques très simples : adoration d'un être supposé supérieur, crainte de la puissance qu'on lui attribue, soumission aveugle à ses commandements, impossibilité de discuter ses dogmes, désir de les répandre, tendance à considérer comme ennemis tous ceux qui refusent de les admettre. Qu'un tel sentiment s'applique qu'à un Dieu invisible, à une idole de pierre, à un héros ou à une idée politique, il reste toujours d'essence religieuse. On n'est pas religieux seulement quand on adore une divinité, mais quand on met toutes les ressources de son esprit, toutes les soumissions de sa volonté, toutes les ardeurs du fanatisme au service d'une cause ou d'un être devenu le but et le guide des sentiments et des actions ». [Psychologie des foules p 93-94]

🔷 Gustave Le Bon a dit : « Le dogme de la souveraineté des foules est au point de vue philosophique aussi peu défendable que les dogmes religieux du Moyen-Âge mais il en a aujourd'hui l'absolu puissance. Il est donc inattaquable comme le furent jadis nos idées religieuses. On ne discute pas plus avec les croyances des foules qu'avec les cyclones. Le dogme du suffrage universel possède aujourd'hui le pouvoir qu'eurent jadis les dogmes chrétiens. Orateurs et écrivains en parlent avec un respect et des adulations que ne connut pas Louis XIV ». [Psychologie des foules p 195]

🔷 Un identitaire français a dit : « On ne fera jamais d'un musulman fidèle à son texte législatif révélé un véritable démocrate et un républicain, car être tel, c'est évoluer sans aucun cadre préétabli, c'est faire ses lois sans avoir de texte révélé à consulter et à révérer. C'est cela la liberté politique au sens fort : se donner sa propre loi. Or, cette liberté est absolument impossible en Islam, parce que c'est cette interdiction de formuler sa propre loi qui est le principe fondamental de l'Islam, sa définition même ». [L'Islam contre le radicalisme p 131]

Malheur à celui qui prétend l'Islam alors qu'un identitaire français connaît mieux que lui le sens de cette religion !

24/ Si on veut attirer les mécréants à l'Islam, il faut être gentil avec eux, ton désaveu ne les rapprochera pas de notre belle religion.

Ce propos dénote chez son auteur une méconnaissance totale du sens de l'Islam. En effet, le désaveu du shirk et de ses adeptes est le fondement de cette religion et celui qui ne possède pas ce fondement ipso facto ne peut même pas être musulman. Celui qui tient un tel propos est semblable à quelqu'un qui aurait dit à l'époque du Prophète ﷺ quand les polythéistes ont proposé d'entrer en Islam [prétendument] s'il leur permettait d'adorer leurs idoles un an puis qu'ils adorent Allah un an : « Nous devons approuver cette proposition, cela les poussera à accepter l'Islam ». Comment peut-on prétendre appeler les gens à l'Islam en prenant pour méthode le fait de renier l'Islam ?

Quand au fait de se montrer affable et doux dans la prédication envers les mécréants (tout en préservant sa religion) pour les attirer à l'Islam. Mon propos ici n'est pas de nier que cela est possible et acceptable comme méthode de da'wah selon l'intérêt. Ce que je veux nier avec l'aide d'Allah ('azza wa jal), c'est l'exclusivisme de cette méthode qui est contraire à la Sunnah. En effet, le Prophète ﷺ a fait la da'wah de différentes manières :
- Par la douceur, la gentillesse et le bon comportement quand cela était adéquat.
- Par l'avertissement, la dispute et le combat quand cela était adéquat.

Je me permets ici de te partager, ô lecteur, qu'Allah te guide sur la vérité, un texte écrit par un qitâlî (dont j'ai enlevé quelques propos répétitifs et d'autres blâmables liés au laxisme dans le takfîr).

Il a dit : « Malheureusement, certaines personnes une fois qu'elles ont appris la vérité se mettent à adopter une attitude dure, intransigeante, en oubliant le but même de la religion, de l'envoi des Messagers et des Livres par Allah ('azza wa jal) : appeler les gens de la meilleure des façons à Allah et Son Messager ﷺ, leur transmettre ce qu'Allah nous a transmis comme science concernant Son Unicité avec amour de la vérité, patience et douceur, sans braquer les gens, le but étant de les attirer à l'Islam et non de les faire fuir. Imaginez qu'à l'époque de la jâhiliyyah, un musulman vienne vous apprendre que vous êtes dans l'erreur avec les preuves, coupant le contact avec vous, refusant de vous parler et adoptant une attitude dure tant que vous n'adoptez pas la vérité. Qui attirerait les gens à l'Islam avec une telle attitude contraire à la Sunnah ? Voyez comment Allah ('azza wa jal) cite en exemple son ami intime Ibrâhîm (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), au point où il appelle son dîn « Millah Ibrâhîm ». Celui-ci appela son père Âzar « abatî » que l'on peut traduire par « mon petit papa » ou « papounet » ! Pourtant, Âzar ne cessait de tailler des idoles ! Son père le menaça même de mort (par lapidation) et d'exil si son fils n'arrêtait pas la da'wah.

Puis quand son père refusa le Tawḥîd, il lui dit : « Paix sur toi ». De même, Mûsâ (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) a été envoyé à l'une des pires créatures de son temps qui avait dépassé toutes les limites dans la mécréance, l'injustice et l'oppression. Malgré cela, Allah ('azza wa jal) ordonna à Mûsâ (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) et à Hârûn (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) de discuter avec lui de la meilleure des façons : « Allez vers Pharaon : il s'est vraiment rebellé. Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il ? ». [trad. S20V43-44]

Muḥammad ﷺ est le meilleur modèle de da'wah et de patience dans l'appel au Tawḥîd. Les exemples sont nombreux, voyez comment il ﷺ fit preuve de pédagogie avec un bédouin qui urina même dans sa mosquée ! [...] La première

da'wah est selon l'avis de beaucoup de savants le bon comportement à tel point que le Roi des mondes dit de Son Messager ﷺ à propos des Compagnons qui l'aimaient plus que leurs enfants [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage » ». [trad. S3V159]

Ibn al Qayyîm a dit : « Allah a mentionné les situations de la prédication et les a divisés en trois degrés selon l'état de la personne appelée [à l'Islam]. S'il cherche la vérité et l'aime, la préférant sur autre qu'elle s'il la connaît, on lui fera alors la prédication par la sagesse sans avoir besoin de l'avertissement et la dispute. S'il s'affaire sur le contraire de la vérité, mais s'il la connaît, il opte pour elle et la suit, on lui fera la prédication par l'avertissement, l'incitation et la mise en garde. Enfin, si la personne est obstinée tout en s'opposant [à la vérité], alors on polémique avec elle selon la meilleure méthode, soit elle revient [à la vérité], soit on la combat s'il y a capacité de le faire ». [Fatḥ al Majîd p 81]

Ainsi, nous voyons que les méthodes pour appeler à l'Islam sont plurielles et le musulman se doit d'utiliser celle qui sera adaptée selon la situation :

1) Par la sagesse, la gentillesse et le bon comportement.

🔷 « Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés ». [trad. S16V125]

🔷 « Et ne discutez que de la meilleure façon avec les Gens du Livre [...] ». [trad. S29V46]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit [en envoyant deux émissaires au Yémen] : « Facilitez et ne rendez pas les choses difficiles, annoncez la bonne nouvelle et ne faites pas fuir, soyez unis et ne divergez pas ». [Bukhârî 3038]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Ô 'Â'ishah, certes Allah est Doux, et Il aime la douceur. Il accorde par la douceur ce qu'Il n'accorde pas par la dureté, ni par quoi que ce soit d'autre ». [Muslim 2593]

🔷 'Urwah ibn Zubayr a dit : « 'Umayr ibn Wahb al Jumaḥî était assis en compagnie de Ṣafwân ibn Umayyah sur le muret de la face nord de la Ka'bah, peu après la défaite mecquoise à Badr. 'Umayr, au sein des Quraysh, comptait parmi les plus démoniaques et les plus funestes adverses du Messager d'Allah ﷺ et de ses Compagnons, qu'il harcelait lorsqu'ils étaient encore à La Mecque. Le fils de 'Umayr, Wahb était l'un des prisonniers de la bataille de Badr. Dans leur conversation, 'Umayr et Ṣafwân évoquèrent le sort des morts dont on jeta les dépouilles dans un puits asséché, et la disparition de leurs proches. Ṣafwân dit : « Par Allah, la vie est devenue sans saveur ». 'Umayr répondit : « Certes ». Puis il ajouta : « Par Allah, si je n'étais pas endetté, et si je ne craignais pas pour la subsistance de ma famille, je me rendrais en personne auprès de Muḥammad pour le tuer. En plus, j'ai un bon prétexte pour me présenter là-bas, car il détient mon fils ». Ṣafwân ibn Umayyah saisit cette occasion et fit cette proposition à 'Umayr : « Je paierai tes dettes et m'occuperai de ta famille comme de la mienne. Tant qu'ils seront en vie, ils ne manqueront de rien ». « Dans ce cas, ne dévoile notre affaire à personne ». « Tu as ma parole », lui assura Ṣafwân. 'Umayr ordonna qu'on affûte son épée et qu'on enduise la lame de poison. Il partit ensuite pour Médine où il rencontra 'Umar ibn al Khaṭṭâb qui était en compagnie d'autres musulmans, parlant du jour de Badr. Ils se remémoraient le bienfait dont Allah les avait gratifiés en leur faisant voir la déroute de leurs ennemis. 'Umar aperçut 'Umayr ibn Wahb qui s'approchait, après avoir attaché sa monture à l'entrée de la mosquée. 'Umar remarqua qu'il portait une épée avec lui, il s'écria : « Ce chien est l'ennemi d'Allah 'Umayr ibn Wahb, le semeur de

discordes qui nous espionnait à Badr ». Il se rendit alors auprès du Prophète ﷺ pour l'avertir : « Ô Envoyé d'Allah, l'ennemi d'Allah 'Umayr approche et il porte une épée ». « Fais-le entrer », lui dit le Prophète ﷺ. 'Umar retourna alors vers 'Umayr. Il saisit le ceinturon du fourreau de son épée qu'il empoigna fermement avec ses vêtements au niveau de son cou. Il le traîna ainsi vers un groupe d'anṣars en leur disant : « Venez avec moi et faites-le asseoir auprès du Messager ﷺ. Mais ayez un œil sur ce vilain, car c'est un fourbe ». 'Umar se présenta ainsi devant le Prophète ﷺ qui voyant 'Umayr, le ceinturon de son fourreau serré autour du cou, dit à 'Umar : « Lâche-le 'Umar, et toi 'Umayr, approche ». Ce dernier s'avança et salua l'Envoyé comme au temps de la jâhiliyyah. « Allah nous a enseigné un meilleur salut ô 'Umayr, c'est le salâm, la salutation des gens du Paradis », lui dit le Prophète ﷺ. « Par Allah, c'est la première fois que j'entends cela, ô Muḥammad ! » affirma 'Umayr. Puis l'Envoyé d'Allah lui demanda : « Pourquoi es-tu ici 'Umayr ? » « Je suis là pour m'enquérir de celui que vous détenez (son fils), et voir si vous le traitez correctement », lui répondit 'Umayr. « Mais as-tu besoin d'apporter une épée pour cela ? » fit remarquer le Prophète ﷺ. « Qu'elle soit maudite cette épée, elle ne m'a servi à rien le jour de Badr ! » « Sois sincère, et dis-moi la raison de ta présence ici ». Par Allah, je viens de t'expliquer le seul motif de ma présence ». « La vérité 'Umayr, c'est que Ṣafwân ibn Umayyah et toi, assis sur le muret de la Ka'bah, évoquiez ensemble les cadavres des Quraysh jetés dans le puits à Badr. Puis tu as affirmé que si tu n'avais pas de dettes et une famille, dont tu crains pour la subsistance, tu serais parti tuer Muḥammad. Ṣafwân s'est alors porté garant de tes dettes et des besoins de ta famille pour t'encourager à venir me tuer. Mais voilà qu'Allah a détourné ton stratagème ». À ces mots, 'Umayr s'adressant au Prophète ne put que déclarer : « J'atteste que tu es le Messager d'Allah ! Je niais comme les autres ce que tu nous rapportais de la Révélation. Et voilà que maintenant, je jure par Allah que Safwân et moi étions les seuls à connaître ce que tu as dévoilé ici ! Je suis convaincu que seul Allah a pu t'en informer, et je Le remercie de m'avoir guidé, et de m'avoir mené à cette voie ». Puis 'Umayr prononça la profession de foi de l'Islam. L'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna aux Compagnons : « Instruisez votre frère dans l'Islam, enseignez-lui le Coran et relâchez son fils ». 'Umayr, après cela, adressa la requête suivante au Prophète :

« J'ai été, ô Messager, un adversaire acharné de la vérité, et j'ai causé beaucoup de tort aux musulmans. Autorise-moi à retourner à la Mecque afin d'y prêcher et afin qu'Allah guide les gens par moi. S'ils ne répondent pas à mon appel, je pourrai toujours causer des troubles parmi les idolâtres comme je l'ai fait auparavant avec les croyants ». L'Envoyé d'Allah ﷺ l'autorisa à retourner à la Mecque ». [La vie du Prophète Muḥammad 2/240]

🔷 As Ṣallâbî a dit : « Les musulmans surprirent les Banû Kilâb par un assaut nocturne durant lequel ils tuèrent une dizaine d'hommes avant que les autres ne fuient. Ils saisirent leurs chameaux comme butin ainsi que leurs troupeaux. Sur le chemin du retour les croyants capturèrent aussi Thumâmah ibn Uthâl, le chef des Banû Ḥanîfah, sans savoir qui il était. À Médine, on ligota ce dernier à l'un des piliers de la mosquée. L'Envoyé d'Allah ﷺ se rendit auprès de lui et dit : « Eh bien Thumâmah, qu'as-tu à proposer pour négocier ton sort ? » « J'ai en effet une bonne proposition pour toi, Muḥammad », lui répondit le captif. Puis il ajouta : « Si tu me tues, tu verseras le sang d'un notable, mais si en revanche tu m'épargnes, je saurai me montrer reconnaissant et tu pourras ainsi obtenir la rançon en biens que tu souhaites ». Le Messager d'Allah le quitta alors jusqu'au lendemain où il l'interrogea de la même façon que la veille. Thumâmah lui donna également la même réponse. Le jour suivant, l'Envoyé ﷺ retourna voir le prisonnier et lui réitéra sa demande pour la troisième fois, et il reçut la même réplique. C'est alors qu'il ﷺ ordonna qu'on le relâche. Thumâmah sortit de la mosquée et dans une palmeraie proche de cette dernière, il se lava à l'abri des regards avant de retourner dans le lieu de culte. Il y prononça alors devant le Messager ﷺ le témoignage de foi islamique. Puis il déclara : « Ô, Muḥammad, avant ce jour aucun visage en ce monde ne m'inspirait plus de haine que le tien, et voilà qu'aujourd'hui, il est pour moi le plus agréable. Et je n'éprouvais pas de plus grande répulsion pour une religion sinon pour la tienne et maintenant elle est ma préférée. Ta ville que je détestais également est devenue celle que j'aime le plus. Ô Messager, tes cavaliers m'ont capturé alors que j'étais en route pour la Mecque afin d'accomplir le petit pèlerinage, penses-tu que je devrais m'y

rendre ? L'Envoyé d'Allah ﷺ le félicita pour sa conversion et l'invita à accomplir son pèlerinage ». [La vie du Prophète Muḥammad 2/530]

2) Par l'avertissement, la dispute et le combat.

🔷 « Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous, et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux ». [trad. S9V123]

🔷 « Et lorsqu'Ibrâhîm dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera ». Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ? » [trad. S43V26-27-28]

🔷 « Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre nous et vous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul [...] » ». [trad. S60V4]

🔷 « Ô Prophète ! Mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard. Leur refuge sera l'Enfer, et quelle mauvaise destination ! » [trad. S66V9]

🔷 « Muḥammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace

laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Torah. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense ». [trad. S48V29]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Combattez les polythéistes par vos biens, vos personnes et vos langues ». [Nasâ'î 6/7]

🔷 'Abdullah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai vu un jour les plus nobles [de Quraysh] se réunir et parler du Prophète ﷺ. Ils ont dit : « Nous n'avons jamais été autant patients avec un homme. Il a rabaissé nos dignitaires, insulté nos ancêtres, critiqué notre religion, créé la discorde entre nous et insulté nos divinités ». Pendant qu'ils étaient en train de parler de lui, le Prophète ﷺ est arrivé et a commencé à tourner autour de la Ka'bah. À ce moment, ils lui ont dit quelque chose. Il continua à marcher mais son expression avait changé. Il passa devant eux une seconde fois et ils ont encore dit quelque chose. À son troisième passage, ils ont encore parlé et il leur a répondu cette fois : « Vous m'entendez, tribu de Quraysh ? Je jure par Celui qui possède mon âme que je suis venu à vous avec l'égorgement ! » » [Ṣaḥîḥ as sîrah an nabawiyyah p 149]

Et Allah sait mieux.

25/ Il faut respecter les lois des pays dans lesquels on se rend/on vit car ce sont des États souverains.

Gloire à Allah le seul souverain de l'univers ! Il est au-dessus de ce qu'on lui associe !

Quant à celui qui tient un tel propos, le Coran, la Sunnah, l'unanimité des musulmans, la saine nature et même de nombreux polythéistes attestent de sa mécréance, voici d'ailleurs quelques-uns de leurs propos avant de citer les preuves islamiques :

🔷 Steven Taylor a dit : « La souveraineté populaire repose sur la notion que tout pouvoir politique légitime vient du peuple qui est gouverné, pas d'une source divine ». [Trois minutes pour comprendre les 50 plus grandes théories politiques]

Le fait de donner un droit exclusif d'Allah (‘azza wa jal) au peuple/à l'État, n'est-ce pas exactement le sens, n'est-ce pas là l'essence du shirk ?

🔷 Olivier Roy a dit : « La culture est porteuse de valeurs (par exemple la liberté absolue de l'homme, la sacralisation de la nation ou d'un groupe social) qui non seulement s'opposent aux valeurs religieuses, mais prennent aussi leur place, c'est le temps des faux dieux : l'homme, la révolution, la race, la nation... ». [La sainte ignorance p 60]

🔷 « Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah [...] ». [trad. S42V10]

🔷 « Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtiment douloureux ». [trad. S42V21]

🔷 « Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : « Ceci est licite, et cela est illicite », pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas ». [trad. S16V116]

Maintenant, parlons avec ce polythéiste en utilisant le prisme de la fameuse raison dont il aime à se parer pour mieux de l'Islam se séparer.
Si tu me dis, ô polythéiste, que la souveraineté de ton État (ici dans l'exemple la France) repose sur le fait que cette terre a été conquise par tes ancêtres et qu'elle vous appartient donc du fait de votre présence antérieure, alors je te dis : Pourquoi n'essayes-tu pas de rechercher les descendants de ceux qui étaient présents avant ceux-ci comme les Ariens qui furent battus par tes ancêtres Francs à l'époque de Clovis pour leur rendre le territoire ? Pourquoi reconnais-tu la souveraineté des États-Unis qui ont massacré les Indiens avant de s'emparer de leur terre ? Et pourquoi ne rends-tu pas ta terre aux musulmans qui étaient les premiers habitants de celle-ci et qui étaient donc présents bien avant tes ancêtres ? Allah dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante), puis (après leurs divergences) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs [...] ». [trad. S2V213]

Si tu me dis, ô polythéiste, que la souveraineté de ton État français repose sur le fait que la majorité de ses habitants est en accord avec celui-ci et approuve sa politique, alors pourquoi renies-tu la légitimité de l'État hitlérien qui est

arrivé au pouvoir en 1933 en étant plébiscité par la majorité des suffrages ? Est-ce que si demain, un état plébiscité par la majorité de ses habitants décidait de décréter le meurtre de tous les enfants de moins de cinq ans en étant approuvé par le suffrage universel, est-ce que tu devrais légitimiter la souveraineté de cet État du fait que la majorité approuve sa politique ?

Si tu me dis, ô polythéiste, que la souveraineté de ton État (français) repose sur le fait qu'il mène une politique morale qui cherche le bien commun, alors je te dis : Si tu prétends connaître ce bien commun par ta raison sans t'en remettre à la législation d'Allah, alors comment se fait-il que toi et tes 67 millions de concitoyens en avez une définition différente ? Qui a raison ? Le partisan d'ultra-gauche ? D'extrême-gauche ? De gauche ? De centre-gauche ? De centre ? De centre-droit ? D'extrême-droite ? D'ultra-droite ? Comme Muṭraf [rapporté dans Al i'tiṣâm p 45] a dit : « Si les passions se rejoignaient sur quelque chose d'unique, alors quelqu'un aurait pu dire : « Il est possible que la vérité soit dedans ». Mais quand elles se sont divisées, tout être doué de raison a su qu'en réalité, la vérité ne pouvait se diviser ». Mujâhid dit de son côté, rapporté à la même page : « Il n'y a pas de divergence [dans la base] entre les gens de la vérité ».

Ad Dârimî a dit : « Alors l'un d'eux [les jahmiyyah] dit : « Non, au contraire, nous nous tenons à ce qui est raisonnable ». Nous répondons : « C'est ici que vous vous êtes égarés loin du droit chemin, et que vous êtes tombés dans un désert dont vous ne pourrez jamais sortir. Car ce que vous appelez « raison » n'est pas une chose unique, définie par des limites claires et reconnues par tous les hommes pour que l'on puisse s'y tenir. Si cela était le cas, cela aurait été un soulagement pour les gens, nous l'aurions adopté et nous ne nous en serions jamais écartés. Mais Allah (Exalté soit-Il) a dit [dans un verset dont voici une traduction rapprochée] : « Mais ils se sont divisés en sectes. Chaque secte exultant de ce qu'elle détenait ». [trad. S23V53]

Nous avons donc constaté que, selon chaque faction, le « raisonnable » correspond à ce sur quoi elle est elle-même, et que « l'irrationnel » est ce qui la contredit. Nous avons ainsi vu que, parmi vous, ô assemblée des jahmiyyah, la prétendue « raison » diffère d'un groupe à l'autre, chaque faction revendique que le raisonnable est ce qu'elle défend, et que l'absurde est ce qui lui est contraire. Lorsque nous avons vu que la raison diverge chez nous, chez vous, et chez l'ensemble des gens des passions, et que nous n'avons trouvé pour elle aucun critère clair et constant couvrant toute chose, nous avons compris que la voie la plus droite consiste à ramener toutes les prétentions rationnelles au jugement de l'Envoyé d'Allah ﷺ, et à la compréhension des Compagnons, qui a été diffusé parmi eux, car la Révélation descendait au milieu d'eux et ils étaient donc plus savants que nous et que vous de son interprétation. Et ils étaient unis dans les fondements de la religion, ils ne divergèrent pas en cela, et les innovations et les passions déviantes du chemin droit n'étaient pas apparues parmi eux ». [Ar radd 'alâ al jahmiyyah d'ad Dârimî]
Comment toi, faible humain issu d'une goutte de sperme éjaculée, ignorant, qui fait pipi et qui fait caca, prétends-tu savoir mieux quel est le bien qu'Allah, le Seigneur de l'univers, l'Omniscient, le Sage ?

Ton coreligionnaire mécréant Staline ne prétendait-il pas lui aussi agir pour le bien commun ? Lui qui disait : « La société socialiste seule est capable de garantir fermement les intérêts de l'individu » tout en exterminant des millions de personnes par les déportations, les famines organisées, le goulag etc.

Ton coreligionnaire Pharaon ne prétendait-il pas lui aussi agir pour le bien, lui qui disait : « Je ne vous indique que ce que je considère bon, je ne vous guide qu'au sentier de la droiture » tout en massacrant les nouveaux-nés des Enfants d'Israël ?

On voit bien donc que le nationalisme est en réalité opposé au rationalisme. Dans cette idéologie mortifère, rien n'est rationnel, tout est passionnel.

Pour terminer sur cette partie, sache ô lecteur, qu'Allah te guide sur la vérité, que la terre appartient à Allah. La légitimité d'un état ne peut provenir que de Lui. Mais les différentes communautés nationales mécréantes s'entêtent à croire que leur système est le meilleur et le plus abouti sur terre, « Mais ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait ». [trad. S23V53]

Mais bientôt, les mécréants verront le revirement qu'ils éprouveront, quand par haine envers leurs ṭawâghît qu'ils ont adorés en dehors d'Allah, ils demanderont à Allah de doubler leur châtiment : « Et ils dirent : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du sentier. Ô notre Seigneur, inflige-leur deux fois le châtiment et maudis les d'une grande malédiction » ». [trad. S33V67-68]

26/ Le Prophète ﷺ recommandait d'être utile à la société, il convient donc de participer au développement du pays [mécréant] dans lequel on vit.

Les adeptes de cette fausse croyance utilisent la sîrah et les nombreuses histoires de Compagnons qui ont oeuvré pour le bien de la Communauté musulmane comme par exemple Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée) quand il a acheté le puits de Rûmah pour le bien des musulmans. Mais dans ce cas-là, comparaison n'est pas raison car cette solidarité était dirigée envers les musulmans. Je dis donc à celui qui adopte cette fausse croyance : Où est ta

preuve dans le Coran et la Sunnah qu'il convient d'aider les sociétés impies en terre de mécréance qui combattent l'Islam ? Prenons maintenant un exemple contemporain. Les Japonais ont été opposés aux Américains durant la Seconde Guerre mondiale. Si un américain durant celle-ci avait dit : « Je suis un patriote américain qui souhaite la victoire des États-Unis dans cette guerre et que ce pays puisse continuer à demeurer une hyperpuissance le plus longtemps possible, pour cela nous devons vaincre le Japon. Cependant, une offre de travail m'est parvenue de ce pays, je vais donc m'y rendre et participer à son développement pour qu'il continue à être fort et puissant ». Qu'aurait-on dit à cet homme ? On l'aurait certes pris pour un traître atteint de folie schizophrènique ! Comment prétendre être musulman voulant la victoire d'Islam tout en souhaitant renforcer sciemment les ennemis de cette religion ? En réalité, ces gens-là ont aimé les polythéistes et ont détesté l'Islam authentique qu'ils prétendent suivre, tu les vois donc s'engager dans les armées du ṭâghût, leurs forces de sécurité pour combattre toute tentative de restaurer des bribes de la religion de l'Islam comme ont essayé de le faire certains groupes liés au qitâl (qu'Allah les guide) dans les dernières années. « S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers ». [trad. S5V81]

27/ Vous les salafistes, vous vous concentrez trop sur les détails comme la barbe tout en délaissant l'essentiel.

Les gens qui tiennent un tel propos sont semblables au dromadaire qui ne voit pas sa bosse. En effet, ils te reprochent de suivre la Sunnah intégralement (quel bon reproche !) en prétendant que tu devrais te concentrer sur l'essentiel (le bon comportement) mais dans le même temps, ils délaissent ce pourquoi les cieux et la terre ont été créés, ce pourquoi les Prophètes ont été envoyés, ce qui a

différencié le bienheureux du malheureux dans l'au-delà, à savoir l'Unicité d'Allah qui consiste à vouer tous ses actes d'adoration apparents et cachés à Allah seul tout en désavouant le polythéisme et ses adeptes sans douter de leur mécréance.

Certes, aucun des Compagnons et des pieux prédécesseurs n'ont tenu ce type de propos. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'Allah (ʿazza wa jal) a révélé dans S6V162 [dont voici une traduction rapprochée] : « Dis : « En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers » ».

Il convient donc de se soumettre à Allah complètement. Rien dans la Sunnah du Prophète ﷺ n'est de peu d'importance, futile ou dérisoire. Ibn Ḥazm al jahmî rapporte le consensus sur l'obligation de se laisser pousser la barbe et de tailler sa moustache (voir « Fatwas contemporaines » p 732). La seule parole du croyant une fois qu'il connaît cet ijmâʿ doit être : « Nous avons entendu et obéi. Seigneur ! Nous implorons ton pardon. C'est vers Toi que sera le retour ».

Quant aux gens affiliés à l'Islam en Occident qui rasent les murs et les barbes par honte d'afficher leur foi, les vrais musulmans n'ont rien à voir avec eux. Pour finir voici quelques éléments qui permettront avec l'aide d'Allah de comprendre que toutes les adorations sont importantes en Islam et que rien n'est véniel.

🔷 « Quiconque fait le poids d'un atome de bien le verra, et quiconque fait le poids d'un atome de mal le verra ». [trad. S99V7-8]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Préservez-vous du Feu, ne serait-ce qu'en donnant en aumône la moitié d'une datte. Et si vous n'en trouvez pas, alors avec une bonne parole ». [Bukhârî 6023]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Ne sous-estime aucune bonne action, même le fait de rencontrer ton frère avec un visage souriant ». [Muslim 2626]

🔷 As Ṣallâbî a dit : « Khubayb fut acheté par les Banû Nawfal afin de venger l'un des leurs, al Ḥârith, qu'il avait tué à Badr. Il resta prisonnier chez eux jusqu'à ce qu'ils prirent la décision de le mettre à mort. Ce jour-là, il prit quelques bouts de flèches qu'il aiguisa dans l'intention de se raser, et à cause desquelles il se coupa légèrement. Une femme était présente avec son enfant, et sans faire attention à lui, l'enfant se dirigea vers Khubayb qui le mit sur ses genoux. La femme fut troublée qu'il ne s'en prenne pas à son enfant pour se venger. Khubayb lui lança : « Craindrais-tu que je le tue ? Par la volonté d'Allah, il n'en sera rien ! » Plus tard, cette femme dira : « Avant lui, je n'ai jamais vu de prisonnier comme Khubayb. Je l'ai aperçu manger une grappe de raisin, alors qu'à la Mecque, il n'y avait pas de fruits durant cette saison. Cela ne pouvait être qu'une subsistance accordée d'Allah » ». [La vie de Muḥammad 2/373]

As Ṣallâbî commente : « Ces événements mettent en évidence le respect inconditionnel des traditions prophétiques par les Compagnons. À l'exemple de Khubayb qui, bien qu'il se trouvait entre les mains de ses bourreaux, n'a pas manqué à la tradition du rasage, et dans ce but, à l'aiguisement de ses flèches le jour de sa mise à mort. Ceci constitue un rappel pour ceux qui sous-estiment de nombreuses traditions, voire d'obligations, sous prétexte que les musulmans n'ont pas à se soucier de ce genre de détails, en raison des événements qui traversent la Communauté ».

28/ Si nous voulons rattraper notre retard sur les occidentaux, il faut s'inspirer d'eux et de ce qui a amené leur succès en modernisant l'Islam.

Comment peut-on afficher publiquement sans aucune vergogne son envie de changer l'Islam tout en prétendant être l'un de ses partisans ? En réalité, ce propos ne peut provenir que d'un des êtres les plus vils, un ṭâghût qui défie Allah dans Sa souveraineté de Législateur. Cette goutte de sperme impure, criminelle et malfaisante pense-t-elle pouvoir établir une religion meilleure que ce qu'Allah (Exalté soit-Il) a révélé ? En réalité, la puissance ne provient que de Lui et par son obéissance, de nombreux versets et preuves scripturaires attestent de cela :

🔷 « [...] La victoire ne peut venir que d'Allah, le Puissant, le Sage ». [trad. S3V126]

🔷 « Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les Enfants d'Israël s'accomplit pour prix de leur endurance. Et nous avons détruit ce que faisaient Pharaon et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient ». [trad. S7V137]

🔷 « Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous sauvâmes ceux qui (leur) avaient interdit le mal et saisîmes par un châtiment rigoureux les injustes pour leurs actes pervers ». [trad. S7V165]

🔷 « Si seulement il y avait, à part le peuple de Yûnus une cité qui ait cru et à qui sa croyance eut ensuite profité ! Lorsqu'ils eurent cru, Nous leur enlevâmes le châtiment d'ignominie dans la vie présente et leur donnâmes jouissance pour un certain temps ». [trad. S10V98]

🔷 « [...] En vérité Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes [...] ». [trad. S13V11]

🔷 « Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, très certainement j'augmenterai [mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, mon châtiment sera terrible ». [trad. S14V7]

🔷 « Et Allah propose en parabole une ville : elle était en sécurité, tranquille, sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur [en punition] de ce qu'ils faisaient ». [trad. S16V112]

🔷 « [...] Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent [Sa religion]. Allah est assurément Fort et Puissant ». [trad. S22V40]

🔷 « Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité, Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers ». [trad. S24V55]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Lorsque vous pratiquerez al ʿînah (une sorte de vente usuraire), que vous attraperez les queues des vaches, que vous serez satisfaits de l'agriculture et que vous délaisserez le jihâd, Allah fera s'abattre sur vous une humiliation qu'il ne retirera pas jusqu'à ce que vous reveniez à votre religion ». [Abû Dawûd 3462]

🔷 Le Prophète ﷺ a dit : « Nul ne rompt un pacte sans qu'Allah ne fasse tourner la guerre à l'avantage de ses ennemis ». [Ibn Mâjah 4019]

🔷 ʿUmar ibn al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ô Abû ʿUbaydah ! Vous étiez les plus humiliés des gens, les plus inférieurs des gens, les plus méprisables des gens, et Allah vous a honoré à travers l'Islam. Si jamais vous cherchez la puissance par autre chose que l'Islam, Allah vous humiliera de nouveau ». [Az zuhd d'Ibn al Mubârak n°584]

🔷 Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque l'intérêt usuraire et la fornication se répandent dans une contrée, Allah autorise sa destruction ». [Les méfaits de la fornication de Muḥammad ibn Ibrâhîm al Ḥamad p 18]

🔷 Mâlik Ibn Anas a dit : « Le redressement des dernières générations de cette Communauté ne peut se faire que par le même moyen qui a garanti la droiture de sa première génération ». [Fatwas contemporaines p 1359]

Maintenant, étudions un peu l'histoire pour trouver des exemples qui prouvent que la puissance des croyants est corrélée à leur foi et à leur conformité avec les enseignements prophétiques. Si l'on prend en compte l'histoire des Enfants d'Israël, on s'apercevra qu'ils étaient puissants quand il suivaient leurs Prophètes comme à l'époque de Dâwûd (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ) : « Et Nous renforçâmes son royaume et lui donnâmes la sagesse et la faculté de bien juger ». [trad. S36V20]

Puis ce fut également le cas à l'époque de son fils Sulaymân (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), ensuite lorsque les gens dévièrent de la religion, Allah les humilia comme on put le voir avec ce qui se passa à l'époque de Nabuchodonosor ou encore au moment de la deuxième destruction du Temple (voir la Sourate 17 à partir du verset 5).

Si l'on prend la situation de la Communauté musulmane après la mort du Prophète ﷺ, on s'apercevra que la meilleure période était celle des premières générations [jusqu'au calife al Ma'mûn (m. 833/218 H)] quand la loi d'Allah était appliquée et que les partisans du bien étaient dominants. Allah a donc déversé sur eux de nombreux bienfaits, la puissance, l'honneur et la richesse à tel point qu'on ne trouvait plus de gens éligibles à la zakât à l'époque de 'Umar ibn 'Abd al 'Azîz.

Puis dès que les déviances arrivèrent notamment avec l'épreuve de la prétendue « création du Coran » initiée par le calife mécréant al Ma'mûn, alors le déclin arriva pour les Arabes jusqu'à ce qu'Allah ('azza wa jal) retire le pouvoir aux califes abbassides qui devinrent des pantins aux mains des Turcs. Puis la situation continuant à se dégrader petit à petit, Allah envoya les croisés qui firent beaucoup de mal aux peuples arabes. Leur puissance continua à décliner avec les Mongols qui ravagèrent Baghdâd en 1258, tuant jusqu'à deux millions de personnes.

Puis les Turcs mécréants conquirent de nombreux territoires durant cette période d'étrangeté de l'Islam. Ils amputèrent de plus en plus des pans entiers de la Sharî'ah lumineuse et devinrent la puissance hégémonique au Moyen-Orient. Cependant, la situation se dégrada progressivement à mesure que cet état affichait une mécréance de plus en plus grave. Les Turcs dirent donc comme les égarés aujourd'hui : « Nous devons prendre exemple sur les occidentaux, la puissance nous reviendra ainsi ». C'est ce qu'on appelle les tandhîmât (réformes)

qui furent adoptées au milieu du 19e siècle chrétien mais ces réformes ne firent qu'aggraver la situation qui allait de mal en pis.

Puis durant le siècle dernier, la colonisation occidentale qui avait débuté avec l'expédition de Napoléon en Égypte (1798) s'aggrava tout comme l'humiliation des Arabes. Allah donna aux juifs la victoire sur eux et l'État d'Israël fut créé.

Comment donc après tous ces exemples dire que la puissance provient de la falsification de la religion authentique pour adopter celle des occidentaux ? Les états arabes actuels n'ont-ils pas pris exemple sur l'Occident en instituant la religion de la loi humaine ? Quel est le résultat ? Où est donc leur puissance actuellement ?

Plutôt, nous voici en présence d'Arabes humiliés, qui ont vu récemment leurs frères se faire massacrer à Gaza tout en restant de marbre et en se contentant de faire des invocations pour eux dans les mosquées affiliées à l'Islam. Il est clair que les juifs ont plus de solidarité entre eux que nos peuples plongés dans le shirk, comme on a pu le voir quand le lendemain de l'attaque du Hamas, de nombreuses personnes parmi leurs enfants en France, aux États-Unis et ailleurs ont pris un billet d'avion pour Israël pour aller défendre leur frères. Nous avons d'un côté la politique [israélienne] des armes et de l'autre celle [arabe] des larmes. Même en Occident, cette solidarité est supérieure à celle des peuples arabes. Par exemple, il suffit qu'un français soit enlevé dans un pays étranger pour voir l'état se démener, risquer la vie de ses militaires pour aller le délivrer comme nous avons pu le voir avec l'opération visant à libérer Dennis Alex et celle pour libérer des otages au Burkina Faso en 2019…mais les Arabes affiliés à l'Islam restent de marbre même si on tue 50 000 de leurs frères. Et, malheureusement, ce sont ces mêmes gens qui prétendent que le jihâd en Islam est uniquement défensif. Où est alors ce jihâd défensif des états arabes pour leurs frères ouïghours torturés, humiliés et entravés dans les prisons de Chine ?

Si ce n'est de dire comme Muḥammad ibn Salmân que ce n'est qu'une lutte légitime contre le « terrorisme »…on est loin d'al Mu'taṣîm qui envoya 200 000 hommes pour aller libérer une femme des mains des Byzantins !

29/ Il y a une liberté de culte en France grâce à la laïcité qui protège les religions.

En réalité, la laïcité est plutôt elle-même une nouvelle religion, même les mécréants non-affiliés à l'Islam reconnaissent cela, Lisa Kamen-Hirsig, l'auteure de « La grande garderie » a dit lors d'une interview sur CNEWS : « La laïcité est devenue la nouvelle divinité ».

En vérité, si l'on étudie la pseudo « liberté religieuse » en France, on verra qu'en réalité, elle n'est dévolue qu'aux religions qui se soumettent à la République française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dit : « Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Ainsi, si le ṭâghût estime que la manifestation d'une religion est susceptible de troubler l'ordre public, il devient légal (pour les ṭawâghît) d'inquiéter l'individu qui est porteur de cette foi.

Or, l'Islam ne se soumettant pas au polythéisme mais au contraire l'affrontant comme le Prophète ﷺ a dit dans Muslim 832 : « J'ai été envoyé pour détruire les idoles », cette pseudo-liberté ne peut lui être dévolue comme nous l'avons vu à la fausse croyance n°11.

En plus des preuves de la Sharî'ah qui y ont été consignées, voici quelques exemples sur l'impossibilité de pratiquer l'Islam [authentique] en France sans subir de tourments :

🛑 Exemple 1 : Pratiquer al kufr bi ṭâghût.

Beaucoup de gens croient à tort qu'il est possible de pratiquer sa religion en dâr al kufr à partir du moment où on peut faire sa prière, jeûner le ramadan etc. mais cela n'est pas le sens global et globalisant de la pratique religieuse.

En effet, parmi la pratique religieuse qui dispense un individu qu'on lui attribue le statut de mécréance de la terre sur laquelle il vit, il y a le désaveu du polythéisme présent sur cette terre, c'est pour cela que Khalîd ibn al Walîd n'a pas considéré que Mujâ'ah avait manifesté l'Islam quand il s'est abstenu de désavouer publiquement Musaylimah et qu'il a été capturé par les musulmans dans leur guerre contre al Yamâmah.

Nous lisons dans « Fatwas contemporaines » à la page 381 : « En effet, chaque communauté de mécréants se distingue par une forme particulière de mécréance et le musulman ne peut remplir la condition concernant la manifestation solennelle de sa religion [en terre de mécréance] qu'en contrariant la forme distinctive de la mécréance de la communauté dans laquelle il vit. De plus, il doit lui montrer son hostilité et sa réprobation. Si une communauté se caractérise par le polythéisme, le musulman doit s'employer à confirmer le monothéisme et lutter contre le polythéisme et mettre les gens en garde contre ce fléau extrêmement préjudiciable. Si la communauté se distingue par la négation à l'égard du message de l'Islam, le musulman doit tâcher de confirmer que

Muḥammad ﷺ est le Messager d'Allah et d'appeler les autres à suivre sa voie de vérité et de lumière. Si les personnes qu'on fréquente sont connues pour le délaissement de la prière, il est du devoir du musulman de manifester l'accomplissement de ce pilier essentiel de la religion et de les appeler à l'observer assidûment. Si ces personnes sont connues pour leur soutien inconditionnel pour les mécréants, il incombe au musulman de manifester son animosité à leur égard et les désavouer ainsi que l'ensemble de la communauté des mécréants. En résumé, le musulman est tenu de manifester son animosité à l'égard des mécréants qu'il fréquente à cause de la forme de leur mécréance et les désavouer. C'est dans ce sens que les associateurs de la Mecque ont dit, à propos du Prophète ﷺ : « Il a désavoué notre religion, méprisé notre conception et injurié nos idoles » ».

Ḥamâd ibn 'Atîq a dit : « En effet les savants musulmans s'accordent à dire tout homme qui vit parmi les mécréants doit pratiquer solennellement sa religion, montrer aux mécréants la fausseté de leur religion, son hostilité à l'égard de la forme de leur mécréance et les désavouer, s'il en est capable. Sinon, il n'y a pas lieu de dire qu'il pratique sa religion de façon manifeste ». [Fatwas contemporaines p 383]

En réalité, toute personne connaissant le contexte français saura que les années qui ont suivi les attaques des qitâlis ont vu de nombreuses personnes être incarcérés pour des motifs idéologiques sans aucun fait commis, cela a été facilité par l'adoption de loi du 3 juin 2016 qui a élargi le spectre de l'incrimination : « association de malfaiteurs terroristes ». J'ai personnellement connu une personne qui avait discuté avec des adeptes de l'État Islamique sur les réseaux tout en les désavouant à cause de leur mécréance sur la position de takfîr al mushrikîn, elle a été condamnée à une peine légèrement inférieure à 10 ans de prison pour cela. Il y a aussi l'exemple d'Abdelkader Merah qui a été condamné en 2017 à 20 ans de prison pour association de malfaiteurs terroristes (peine qui sera finalement ramené à 30 ans) alors même que les juges

ont admis qu'ils n'avaient pas de preuve qu'il avait aidé son frère à la commission de ses attaques, la condamnation étant uniquement liée à son idéologie proche des qitâlis.

🛑 Exemple 2 : Éviter l'école de la République.

Dans la législation forgée française, il est obligatoire d'inscrire son enfant à l'école de la République depuis la loi du colonialiste Jules Ferry en 1882. Ces lieux sont en réalité des endroits où l'on enseigne la mécréance en Allah le Très-Haut. Même les adorateurs de la République eux-mêmes avouent cela sans vergogne, François de Sauza le co-fondateur du réseau Vigilance collèges lycées a dit dans un article publié dans L'Express : « Dans le but de lutter contre les théories créationnistes (= la croyance qu'Allah est notre Créateur), l'étude de la préhistoire a été réintroduite dans le programme de 6e en 2016 ».

L'école est donc cet endroit de dépravation où l'on enseigne que l'homme et le singe ont des ancêtres communs (pourtant, bizarrement si un homme tue un de ses semblables chez eux, ils ne lui infligent pas la même peine que s'il tue un singe, pourquoi donc cette différence de traitement s'ils viennent de la même famille ?), où l'on enseigne que l'homme a le pouvoir de légiférer en dehors d'Allah, où l'on y enseigne l'adoration du drapeau ṭâghûtique français, où l'on y enseigne la liberté d'expression et d'injurier la religion, où l'on y enseigne la permission de l'homosexualité dans des cours d'éducation sexuelle dont l'ignominie n'est plus à démontrer etc.

Ces lieux de shirk (les français eux-mêmes le reconnaissent eux-mêmes en appelant ces endroits « sanctuaires républicains ») sont l'une des armes les plus dangereuses pour combattre l'Islam. Il est évident que comme il serait interdit d'inscrire son enfant à un cours où l'on apprend à faire des offrandes pour autre

qu'Allah, il est de même interdit et cela constitue une mécréance d'inscrire son enfant à l'école du ṭâghût où on lui apprendra à renier la suzeraineté d'Allah dans l'univers, où on le fera réciter la Marseillaise, où on lui fera participer à des assemblées de mécréance, fêter Noël etc.

Donc la question est la suivante : Si un muwaḥḥid refuse d'inscrire son enfant à l'école du ṭâghût, aura-t-il la liberté religieuse de le faire ? Non, il risquera selon la loi française six mois de prison et 7500 € d'amende et son enfant lui sera pris de force pour être placé dans un foyer, d'ailleurs si les services sociaux, et cela est largement connu, ont placé de nombreux enfants parmi ceux des pseudo-salafis en foyer, alors que dire des enfants des muwaḥḥîdîn ? Celui qui pense qu'il est possible d'éduquer ses enfants en France sur le Tawḥîd sans tourments de la part du ṭâghût a un point commun avec Louis XVI, il n'a pas la tête sur les épaules !

🛑 Exemple 3 : Porter le voile légiféré.

Certes, Allah a prescrit aux musulmanes de se voiler. Et ici n'est pas voulu le sens contemporain adopté par beaucoup d'affiliées à l'Islam qui prétendent le porter en découvrant leur visage, leurs formes au niveau de la poitrine et des fesses, en se fardant de maquillage et en exhalant des senteurs parfumées excquises.

Nous allons donc voir quelques textes sur l'obligation de se couvrir le corps entièrement pour la femme sans être exhaustifs sur les preuves liées à ce sujet :

🔷 « [...] Et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines [...] ». [trad. S24V31]

Â'ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque fut révélé le verset [S24V31], les femmes coupèrent les bouts de leurs pagnes et couvrirent leurs têtes et leurs visages ». [Bukharî 4759]

🔷 « [...] Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs, vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allah, ni jamais vous marier avec ses épouses après lui, ce serait, auprès d'Allah, un énorme péché ». [trad. S33V53]

Umm Salâmah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Quand mon délai de viduité dû à la mort d'Abû Salâmah est arrivé à son terme, le Messager d'Allah ﷺ est venu et m'a parlé, et entre lui et moi il y avait un rideau (ḥijâb) [...] ». [Ṭabaqât Ibn Sa'd et Siyâr a'lam an nubalâ p 204]

Al Qurṭubî a dit dans son tafṣîr : « [...] et ceci (l'ordre de ce verset) inclut toutes les femmes [...] ».

🔷 « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux ». [trad. S33V59]

'Umar Ibn al Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) a dit au Prophète ﷺ : « Ô Messager d'Allah, il arrive que des hommes pieux et d'autres pervers entrent chez vous. Il serait préférable que tu demandes à tes épouses de se voiler le visage ». Allah (Exalté soit-Il) révéla alors le verset ordonnant le port du voile aux femmes ». [Fatwas contemporaines p 2340]

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) a dit au sujet de ce verset [S33V59] : « Allah a ordonné aux femmes croyantes, lorsqu'elles sortent de leur maison pour une

nécessité quelconque, de couvrir leur visage à partir du dessus de leur tête avec leur jilbâb, et de ne laisser paraître qu'un œil (pour voir) ». [Tafsîr at Ṭabarî]

Ibn Sîrîn a dit : « J'ai interrogé 'Ubaydullah as Salmânî sur la signification de [S33V59]. Il a alors couvert son visage et sa tête, tout en montrant son œil gauche ». [Tafsîr Ibn Kathîr]

🔷 Â'ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Certes, le Messager d'Allah ﷺ avait l'habitude d'accomplir la prière du Fajr et certaines femmes croyantes enveloppées dans leurs draps faisaient la prière avec lui, ensuite elles retournaient chez elles sans être reconnues par personne ». [Bukharî 372]

🔷 'Âishah (qu'Allah l'agrée) a rapporté que Safwân ibn al Mu'aṭṭal as Sulamî adh Dhakwanî était resté en retrait par rapport à l'armée. Elle a dit : « Il arriva près de l'endroit où je me trouvais au petit matin. Il vit une forme humaine allongée et s'approcha. Il me reconnut car il avait vu mon visage avant l'obligation du voile sur celui-ci. Il s'exclama alors : « C'est à Allah que nous appartenons et c'est à Lui que nous retournerons ». Je fus réveillée au son de cette formule. Je me suis alors immédiatement caché le visage par le moyen de mon jilbâb ». [Bukharî 4141]

On voit ici la preuve que le voile couvre le visage car la Mère des croyants précise bien qu'il a pu reconnaître son visage car il l'avait vu avant l'obligation de se voiler, donc il est établi ici que le voilement ne peut être que celui du visage.

🔷 'Âishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il arrivait que des cavaliers passent près de nous alors que nous étions en état de sacralisation en compagnie du Prophète ﷺ. Lorsqu'ils arrivaient à hauteur de l'endroit où nous nous trouvions, nous suspendions notre voile par devant notre visage. Et lorsqu'ils s'éloignaient, nous le relevions ». [Abû Dawûd 1833 - Ḥasan]

🔷 'Âishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le jilbâb de la femme retombe par-dessus sa tête et [se place alors] sur son visage ». [Fatḥ al Bârî 3/406 - Chaîne authentique selon les conditions des Saḥiḥayn]

🔷 Asmâ bint Abî Bakr (qu'Allah l'agrée) a dit : « Nous avions l'habitude (c'est-à-dire pendant l'époque du Prophète ﷺ) de couvrir nos visages devant les hommes, et de se couper les cheveux avant l'iḥrâm (pour le pèlerinage) ». [Ibn Khuzaymah 4/203]

🔷 Ibn Abî Khaythamah rapporte que la mère d'Ismâ'îl ibn Abî Khalîd a dit : « Nous entrâmes chez la Mère des croyants le jour d'at Tarwiyah (8ème jour de Dhul Ḥijjah) et nous lui avons dit : « Ô Mère des croyants ! Voici une femme qui refuse de couvrir son visage, et elle est en état d'iḥrâm. Alors 'Âishah releva son khimâr de sa poitrine, et couvrit le visage de la femme avec celui-ci ». [Talkhîs al khabîr 2/272]

On voit ici l'action de la Mère des croyants (qu'Allah l'agrée) dans l'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable, si cela était juste recommandé, celle-ci n'aurait pas obligé la femme à se couvrir le visage.

Alors certaines personnes pourraient alors se dire : qu'en est-il des hadiths qui disent le contraire sur le voilement du visage ? Il faut donc savoir que pour le hadith rapporté par Abû Dawûd, la chaîne de transmission est faible : D'après 'Âishah (qu'Allah l'agrée) : « Asmâ bint Abî Bakr (qu'Allah l'agrée) est rentrée auprès du Prophète ﷺ alors qu'elle portait un vêtement léger. Le Prophète ﷺ s'est alors détourné d'elle et a dit : « Ô Asmâ ! Certes lorsque la femme atteint l'âge des menstrues, il convient que l'on voit d'elle uniquement cela et cela » et il a montré son visage et ses deux mains ». Abû Dâwûd commente ce qu'il a rapporté en disant : « Le hadith est mursal (il y a une interruption dans la

chaîne) car Khâlid Ibn Durayk (le rapporteur) n'a jamais connu 'Âishah (qu'Allah soit satisfait d'elle) ».

Au final, en étudiant les hadiths utilisés par ceux qui permettent le dévoilement du visage, il faut savoir que :
- Soit le hadith est faible.
- Soit il concerne une situation particulière où il est permis de ne pas se couvrir le visage (comme durant le ṭawâf).
- Soit le hadith concerne la période avant l'abrogation de la permission de sortir avec le visage découvert.

Et Allah sait mieux.

On voit donc clairement que le voilement de la femme comprend le visage, or la loi française empêche de pratiquer cette obligation religieuse. Une croyante fidèle à la Sharî'ah sera donc opprimée, dépossédée de son argent si elle souhaite pratiquer sa religion convenablement (en cas de contrôle, l'amende est de 150 €). Où est donc la liberté religieuse dont ils parlent ?

30/ On peut être un mécréant et être une bonne personne. Regarde l'Abbé Pierre ! Euh non, plus maintenant en fait...[ironie]

Beaucoup de gens affiliés à l'Islam se sont épris des mécréants (non-affiliés), se sont mis à les prendre pour alliés et à leur vouer une considération imméritée. Comme l'avait déjà dit le Prophète ﷺ : « Et on dira à propos d'un homme : « Qu'il est intelligent ! Qu'il est élégant ! Qu'il est fort ! » alors qu'il n'aura pas dans le cœur le poids d'un grain de moutarde de foi ». [Bukhârî 6497]

Certes, nous ne nions pas que certains mécréants puissent avoir ici et là quelques qualités comme le courage, la patience etc. mais nous nions qu'Allah puisse ne pas guider une bonne personne de manière générale, cela est impossible du point de vue de la Sharî'ah et de la raison.

🔷 « Il est égal pour les infidèles que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas, ils ne croiront pas ». [trad. S2V6]

🔷 « [...] mais Il n'égare par cela que les pervers ». [trad. S2V26]

🔷 « Et très certainement, Nous avons fait descendre vers toi des signes évidents. Et seuls les pervers n'y croient pas ». [trad. S2V99]

🔷 « [...] Et ce sont les mécréants qui sont les injustes ». [trad. S2V254]

🔷 « [...] Allah ne guide pas les gens injustes ». [trad. S3V86]

🔷 « [...] Quand bien même ils verraient toutes sortes de preuves, ils n'y croiraient pas [...] ». [trad. S6V25]

🔷 « [...] Or, s'ils étaient rendus (à la vie terrestre), ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs ». [trad. S6V28]

🔷 « Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves, le châtiment les touchera, à cause de leur perversité ». [trad. S6V49]

🔷 « J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. Même s'ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité, ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention ». [trad. S7V146]

🔷 « Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il aurait fait qu'ils entendent. Mais, même s'Il les faisait entendre, ils tourneraient (sûrement) le dos en s'éloignant ». [trad. S8V23]

🔷 « C'est ainsi que s'est réalisée la parole de ton Seigneur contre ceux qui sont pervers : « Ils ne croiront pas » ». [trad. S10V33]

🔷 « [...] Ainsi scellons-Nous les cœurs des transgresseurs ». [trad. S10V74]

🔷 « Ceux contre qui la parole (la menace) de ton Seigneur se réalisera ne croiront pas, même si tous les signes leur parvenaient, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux ». [trad. S10V96-97]

🔷 « C'est ainsi que Nous faisons pénétrer (la mécréance) dans les cœurs des coupables ». [trad. S15V12]

🔷 « Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés ». [trad. S15V42]

🔷 « Votre Dieu est un Dieu unique. Ceux qui ne croient pas en l'au-delà, leurs cœurs nient (l'Unicité d'Allah) et ils sont remplis d'orgueil ». [trad. S16V22]

🔷 « [...] mais, seul le grand traître et le grand ingrat renient nos signes ». [trad. S31V32]

🔷 « Et quant à ceux qui auront été pervers, leur refuge sera le Feu [...] ». [trad. S32V20]

🔷 « Cela leur est égal que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas : ils ne croiront jamais ». [trad. S36V10]

🔷 « Et au Jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris. N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux ? » [trad. S39V60]

🔷 « « Vous deux, jetez dans l'Enfer tout mécréant endurci et rebelle, acharné à empêcher le bien, transgresseur, douteur, celui qui plaçait à côté d'Allah une autre divinité. Jetez-le donc dans le dur châtiment » ». [trad. S50V24-25-26]

🔷 « Il fait entrer qui Il veut dans sa miséricorde. Et quant aux injustes, Il leur a préparé un châtiment douloureux ». [trad. S76V31]

🔷 « Or, ne le dément que tout transgresseur, pécheur ». [trad. S83V12]

Maintenant, si l'on se place du côté de la raison, est-il concevable qu'Allah le Juste s'empare d'une personne bienfaisante, un parangon de vertu, la fasse mourir sur la mécréance, lui fasse subir le châtiment de la tombe où ses côtes s'entrecroiseront (qu'Allah m'accorde la préservation ainsi qu'à vous), la fasse brûler en Enfer dans un feu 70 fois plus puissant que celui d'ici-bas, lui fasse s'abreuver d'eau bouillante qui déchirera ses entrailles, la nourrisse en guise de repas de plantes épineuses, lui fasse subir le châtiment du zamharîr qui brisera les os sous l'effet du froid…cela est impossible ! Gloire à Allah ! Il est exempt des imperfections qu'on Lui attribue ! En réalité, Allah nous a ordonné de L'adorer sans rien Lui associer, Il permettra aux bonnes âmes d'accomplir cette tâche ici-bas et les introduira au Paradis par Sa miséricorde. Quant aux âmes mauvaises. Il les fera mourir dans la mécréance par Sa sagesse, car Il connaît leur perversité et leur refus de L'unifier, Lui l'Omniscient, et les introduira en Enfer par sa justice.

Ô Allah, préserve-nous d'être des personnes viles sans le savoir et fais-nous mourir en tant que monothéistes, Tu es certes capable de cela et infiniment généreux.-

Ainsi s'achève « Les 30 fausses croyances des gens de la jâhiliyyah à notre époque ». J'espère par la grâce d'Allah que cette œuvre pourra être utile à mes frères et sœurs en Islam dans leur da'wah à leurs proches polythéistes car c'est pour eux qu'elle a été rédigée.

Je termine en te disant, ô lecteur, qu'Allah te guide sur la vérité, si tu n'as pas encore embarqué dans le wagon de l'Islam, que malgré le désaveu que nous éprouvons pour vous, seul Allah sait à quel point nous désirons profondément votre guidance à l'Islam, quitte à risquer beaucoup de tourments dans la vie d'ici-bas dans cet appel comme cela a été le cas pour 'Urwah ibn Mas'ûd ou encore le croyant de la Sourate Yâ-Sîn, qu'Allah soit satisfait d'eux. Ne suivez pas le sentier de vos aînés qui auront tôt fait de vous désavouer dès qu'ils verront le châtiment douloureux, « Ensuite, le Jour de la Résurrection, les uns rejetteront les autres, et les uns maudiront les autres, tandis que vous aurez le Feu pour refuge, et vous n'aurez pas de protecteurs ». [trad. S29V25]

Personne ne supportera le Feu à votre place, soyez donc sincères dans votre recherche de la vérité, recherchez-la avec ardeur, et si votre intention est pure, votre Créateur qui ne vous a pas négligé vous assistera comme Il a assisté Salmân al Fârisî (qu'Allah l'agrée), Lui le Doux, le Compatissant.

Réfléchissez à toutes les preuves consignées dans cet ouvrage, comment pouvez-vous persister sur le faux après cela ? Mais si vous ne souhaitez pas vous repentir, alors soyez témoins que nous, musulmans, nous nous sommes soumis à Allah.

Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Qu'Allah couvre d'éloges, salue et bénisse son serviteur et Messager Muḥammad, ainsi que sa famille et ses Compagnons.

SOMMAIRE

Introduction…..p 3

1/ On ne doit pas sortir de l'Islam l'ignorant qui commet du shirk majeur, il faut d'abord lui faire l'établissement de la preuve…..p 4

2/ Le takfîr des mushrikîn est obligatoire (wâjib), mais ne fait pas partie du fondement de la religion, et celui qui ne le fait pas, on doit lui faire l'établissement de la preuve avant de le sortir de l'Islam…..p 26

3/ Celui qui déclare être musulman en dâr al kufr (terre de mécréance), on doit lui attribuer l'Islam car c'est ce qui est apparent…..p 42

4/ Le takfîr sème la fitnah, il vaut donc mieux l'éviter…..p 58

5/ Seul le mujtahîd peut argumenter à partir du Coran et de la Sunnah, et l' ijtihâd s'est interrompu. Il convient donc de se conformer à l'un des quatre imams, car ils connaissent mieux que nous les subtilités du hadith, et ce qui l'abroge ou est abrogé par lui…..p 60

6/ Vous faîtes le takfîr des gouverneurs actuels, vous êtes donc des khawârij…..p 73

7/ L'Islam est une religion d'amour, il convient donc d'aimer son prochain, quel qu'il soit, même mécréant…..p 78

8/ Nous descendons tous d'Âdam (عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ), nous sommes donc tous des frères, quelle que soit notre religion…..p 85

9/ La religion, c'est privé…..p 89

10/ Les savants contemporains ont fait de longues études universitaires, il faut donc les respecter et on peut avoir confiance en ce qu'ils nous rapportent…..p 91

11/ Les mécréants (non-affiliés) ne sont pas contre l'Islam, regarde toutes les mosquées construites dans leurs pays !....p 97

12/ Tu prétends que les 2 milliards de personnes qui se revendiquent de l'Islam à notre époque sont tous des égarés hormis une infime minorité. Mais c'est impossible, car le Prophète ﷺ a dit : « Ma Communauté ne se réunira pas sur un égarement »…..p 104

13/ Je n'ai jamais entendu des propos aussi étranges que les tiens sur l'Islam, tu devrais arrêter de divaguer et faire confiance aux anciens à la mosquée ou dans ta famille, ils ont plus de connaissances que toi sur l'Islam et plus d'expérience…..p 111

14/ Nous savons que les gouverneurs comme M.B.S (Muḥammad ibn Salmân) sont des dépravés, mais la Sunnah est de patienter et de ne pas se rebeller…..p 116

15/Tu prétends la foi mais tu ne vas jamais à la mosquée…..p 121

16/ Les hadiths peuvent être faux, il faut donc par prudence ne se référer qu'au Coran…..p 129

17/ Allah a dit : « Nulle contrainte en religion ». Il convient donc que chacun soit libre de vivre comme il l'entend, de s'habiller comme il veut, etc…..p 135

18/ Le Prophète ﷺ pardonnait les offenses. Il convient donc de ne pas s'énerver quand il est insulté ou moqué mais plutôt d'agir comme lui…..p 139

19/ Le jihâd ne peut être que défensif. Le Prophète ﷺ n'attaquait jamais le premier…..p 144

20/ Tu n'as rien à me dire à propos de mes péchés, Seul Allah peut me juger…..p 152

21/ Je continue de commettre des péchés mais de toute manière, Allah est Pardonneur (donc il me pardonnera).....p 154

22/ L'important, c'est ce qu'il y a dans le cœur, le reste c'est accessoire…..p 157

23/ Le Prophète ﷺ nous a recommandé dans une situation où deux maux se présentent de choisir le moindre des deux, il faut donc voter Macron pour éviter le Pen au pouvoir…..p 161

24/ Si on veut attirer les mécréants à l'Islam, il faut être gentil avec eux, ton désaveu ne les rapprochera pas de notre belle religion…..p 166

25/ Il faut respecter les lois des pays dans lesquels on se rend/on vit car ce sont des états souverains…..p 174

26/ Le Prophète ﷺ recommandait d'être utile à la société, il convient donc de participer au développement du pays [mécréant] dans lequel on vit…..p 178

27/ Vous les salafistes, vous vous concentrez trop sur les détails comme la barbe tout en délaissant l'essentiel….. p 179

28/ Si nous voulons rattraper notre retard sur les occidentaux, il faut s'inspirer d'eux et de ce qui a amené leur succès en modernisant l'Islam…..p 182

29/ Il y a une liberté de culte en France grâce à la laïcité qui protège les religions…..p 187

30/ On peut être un mécréant et être une bonne personne. Regarde l'Abbé Pierre ! Euh non, plus maintenant en fait…[ironie].....p196

Conclusion…..p 200